

L'environnement à l'époque moderne

PDF complet – 979-10-231-2242-8





Alors que l'environnement se place, en ce début de XXI^e siècle, au cœur des réflexions sociétales et politiques, le regard ici porté sur les prémices de sa prise en compte à l'époque moderne dévoile l'émergence ancienne des préoccupations des populations le concernant. L'ouvrage démontre l'intérêt d'une approche historique située au carrefour des connaissances portant sur la nature, les sociétés humaines et la biogéographie. Tout en définissant l'histoire environnementale, il met en évidence le rôle pionnier joué par Emmanuel Le Roy Ladurie dans la naissance de la discipline, au cours des années 1966-1975, et souligne les principales étapes de son développement, marqué par la volonté de comprendre les interdépendances et les interactions unissant hommes, milieux et habitats.

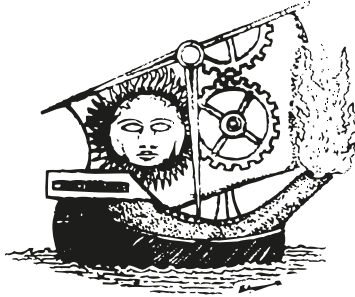
Un premier développement est consacré à l'histoire du climat, ici interrogée sous l'angle de la notion de risque présenté pour les populations. Quatre autres objets d'étude illustrent la variété des thèmes abordés, qui vont de l'intérêt pour le jardin botanique urbain au XVIII^e siècle, révélateur d'une sensibilité nouvelle tout autant que de l'élargissement du monde connu, aux héritages de l'histoire perceptibles encore de nos jours dans les peuplements de la forêt de Compiègne, en passant par l'utilisation du littoral et le développement des aménagements portuaires à l'échelle mondiale ; enfin à la compréhension des épidémies, souvent révélatrices de la dissociation opérée entre nature et culture, à l'échelle micro-historique.

S'il offre un bel aperçu des apports récents de la recherche, cet ouvrage, grâce à sa mise en perspective historique, bat également en brèche quelques idées reçues, telle l'opposition présupposée entre une société traditionnelle soumise aux aléas et une société contemporaine du risque les maîtrisant : la crise climatique de 1784 témoigne de l'apparition d'une politique de la gestion du risque sous Louis XVI, et de la modernisation de l'État comme vecteur de sa prise en charge. À partir d'exemples précis, les contributions ici rassemblées prouvent que l'histoire a bel et bien sa place dans une expertise scientifique élargie, et un rôle d'adjuvant actif à jouer dans les processus collaboratifs d'appui à la décision par les élus.



Couverture : Étienne Allegrain, *Promenade de Louis XIV en vue du Parterre du Nord dans les jardins de Versailles vers 1688*, huile sur toile, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon © Château de Versailles, Dist. RMN-Grand Palais/Christophe Fouin.

L'ENVIRONNEMENT À L'ÉPOQUE MODERNE



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

DANS LA MÊME COLLECTION

- 38. *Habitat et cadre de vie à l'époque moderne*
- 37. *La Péninsule Ibérique et le monde*
(1470-1640)
- 36. *Les Universités en Europe*
(1450-1814)
- 35. *Les Circulations internationales en Europe*
(1680-1780)
- 34. *L'Opinion publique en Europe*
(1600-1800)
- 33. *Turcs et turqueries*
(XVI-XVIII^e siècle)
- 32. *Les Affrontements religieux en Europe*
(1500-1650)

L'Environnement à l'époque moderne

Préface de Lucien Bély



Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-897-7
© Sorbonne Université Presses, 2018

PDF complet – 979-10-231-2242-8
© Sorbonne Université Presses, 2022

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2243-5
I Grégory Quenet – 979-10-231-2244-2
I Emmanuel Garnier – 979-10-231-2245-9
II Émilie-Anne Pépy – 979-10-231-2246-6
II Gérard Le Bouëdec – 979-10-231-2247-3
II Jérôme Buridant – 979-10-231-2248-0
II Patrick Fournier – 979-10-231-2249-7

Maquette et mise en page : Emmanuel Mard Dubois/3d2s
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PRÉFACE

Lucien Bély

Aujourd'hui, l'environnement a trouvé une place centrale dans la réflexion politique et les débats publics. Il nous a paru important de réfléchir à la façon dont il s'est intégré dans la recherche historique. Les textes ici réunis montrent bien qu'il est nécessaire de faire l'histoire de cette histoire car, en France par exemple, la forte tradition d'histoire rurale ou démographique s'est intéressée très tôt à des problèmes qui relèvent de l'environnement dans les mondes modernes. Ainsi, en étudiant l'histoire du climat, on s'aperçoit qu'Emmanuel Le Roy Ladurie a donné un élan décisif à ces recherches nouvelles. En même temps, celles-ci suscitent bien des interrogations, tant les définitions et les questionnements restent difficiles à élaborer. L'environnement forme un ensemble incluant de très nombreux éléments, obligeant à prendre en compte tant le climat que les épidémies, la faune, la flore... De plus, si les enquêtes s'étendent à l'ensemble du globe et tiennent compte de la mondialisation, en insistant sur la circulation des plantes ainsi que des virus, les approches ne sont pas les mêmes aux États-Unis ou en Europe, par exemple.

Les fondements théoriques à la base du travail historique paraissent souvent sinon opposés, du moins très différents, ce qui suscite bien des interrogations. En particulier, faut-il considérer l'environnement sur la longue durée, avec des évolutions lentes, ou bien se pencher surtout sur les moments de crise, les catastrophes naturelles par exemple? En tous les cas, dans ce volume, les auteurs ne s'en tiennent nullement à des questions méthodologiques, même s'ils cherchent à chaque pas à expliquer leur démarche. Ils montrent la diversité de la recherche, les pistes à explorer. De la forêt de Compiègne à une épidémie s'abattant sur Villeneuve-lès-Avignon, des littoraux aux jardins botaniques, nous percevons bien la richesse et la diversité de cette historiographie plurielle.

L'histoire de l'environnement permet et exige souvent le dialogue avec d'autres sciences, qui offrent des données à étudier et des précautions à respecter. Les textes qui suivent nous révèlent comment s'opère ce dialogue, comment s'élaborent des méthodes historiques, comment celles-ci sont mises en œuvre et quels débats elles suscitent. Nous découvrons la pédo-anthracologie et la télédétection par laser aéroporté, développées pour mieux connaître les sols forestiers. Les historiens de la médecine s'appuient sur la pathocénose ou sur le diagnostic *a posteriori*.

8 Pour l'époque moderne, l'historien doit retrouver la confrontation de l'homme avec la nature, et l'insérer dans la vision que les contemporains pouvaient avoir et de l'homme et de la nature, ainsi que de leurs interactions. Dans le même temps, il doit retenir les leçons de l'anthropologie, qui souligne l'aspect historique et relatif d'une telle interrogation. La nature est alors tantôt vécue comme une bénédiction, tantôt ressentie comme une menace, en particulier à travers les événements qui font souffrir certaines populations et créent des traumatismes larges et durables. Les progrès de la pensée humaine transformeraient peu à peu ces craintes en une volonté d'action, assortie d'une tentation dominatrice. Celle-ci appartient, en particulier, aux savants qui étudient les réalités de l'environnement et cherchent aussi à les transformer. Ils tentent d'appivoiser la nature en en faisant un objet commun d'observation, dans les jardins botaniques par exemple, tout en invitant à découvrir par soi-même la nature en plein air. La Société royale de médecine joue en France un rôle essentiel à la fin du XVIII^e siècle. L'environnement devient vite un enjeu politique. Face aux situations de crise, l'appel à la divinité ne suffit plus, on attend des secours de l'État – ainsi en France lors des terribles inondations de 1784 – mais aussi une action pour gérer les risques et les prévenir. L'État se soucie des forêts pour les chasses royales, mais aussi pour les besoins de l'économie. En général l'homme, par ses multiples activités, contribue à modifier l'environnement, parfois à l'aménager, tout en exerçant aussi sur lui une pression continue, voire dévastatrice.

Les études ici rassemblées ne visent pas à donner une image fermée et définitive des travaux historiques consacrés à une thématique nouvelle, et d'actualité. Elles montrent la richesse et la diversité des approches,

qui sont autant d'invitations à prolonger la recherche. Elles révèlent un champ d'investigation qui se construit en inventant et en innovant. L'historien trouve sa récompense en rencontrant les préoccupations du temps présent : il n'apporte pas de réponse, et d'ailleurs n'en a pas les moyens, mais permet de mieux poser les questions dont dépend aussi notre avenir.

Au nom de l'Association des historiens modernistes des universités françaises, j'exprime notre gratitude à Nicolas Le Roux, Secrétaire général, qui a organisé le colloque à l'origine de cet ouvrage, et à Françoise Dartois-Lapeyre, Secrétaire générale adjointe, qui a préparé cette publication, en collaboration avec l'excellente équipe des SUP.

PREMIÈRE PARTIE

Prémises de l'histoire environnementale

EMMANUEL LE ROY LADURIE ET LA NAISSANCE DE L'HISTOIRE ENVIRONNEMENTALE (1966-1975)

Grégory Quenet

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Emmanuel Le Roy Ladurie ne s'est jamais réclamé de l'histoire environnementale ni attribué de rôle précurseur dans ce domaine, préférant se définir comme un historien du climat. Pourtant, ses recherches ont été une source d'inspiration dès les débuts de ce nouveau champ de recherches. La publication du numéro spécial des *Annales* « Histoire et environnement » en 1974 est contemporaine du numéro fondateur, côté états-unien, de la *Pacific Historical Review* (en 1972), suivi de la création de la revue *Environmental History* (en 1976)¹. Pourtant, la référence à Le Roy Ladurie a eu tendance à s'estomper chez les historiens de l'environnement dans les décennies suivantes². Ces lectures contradictoires sont une invitation à relire cette œuvre considérable, en la resituant précisément dans son contexte intellectuel, mais sans s'interdire d'en faire usage à la lumière des questions d'aujourd'hui. La courte période qui s'étend de 1966 à 1975 est un bon point de départ. D'une part, elle correspond à la naissance de l'histoire environnementale aux États-Unis et se prête donc à la comparaison des approches de part et d'autre de l'Atlantique. D'autre part, la qualité et la densité d'ouvrages et d'articles de premier plan publiés par Le Roy Ladurie dans cet intervalle très court permet de confronter différentes manières d'aborder ce qui n'est pas encore désigné comme « environnement », et de pointer les malentendus procédant du transfert de ces références d'un contexte national à l'autre.

- 1 *Pacific Historical Review*, 41, 1972. *Environmental History* est la revue la plus importante et la plus ancienne ; fondée sous le nom *Environmental Review* (1976-1989), elle s'est poursuivie sous le titre *Environmental History Review* (1990-1995), avant de devenir *Environmental History* par la fusion avec la *Forest & Conservation History* survenue en 1996.
- 2 C'est assez net dans l'article de John R. McNeill, « Observations on the nature and culture of environmental history », *History and Theory*, 42, 2003, p. 5-43.

14 Cette thèse de doctorat d'État, soutenue en 1966 sous la direction d'Ernest Labrousse, est un classique de l'histoire. Elle est cependant moins connue que son édition de poche, format sous lequel elle a été le plus diffusée, et qui diffère sensiblement de l'édition intégrale³. La première partie, « Champs de force », organisée en trois chapitres (« Suggestions du climat », « Plantes et techniques du Midi », « Migrations et tentations du Nord ») a en effet disparu dans la seconde version. Or, comme l'indique son titre, programmatique, cette partie prend en compte l'ensemble des contraintes matérielles pesant sur l'histoire humaine. En réunissant le climat, les plantes, les techniques, et les migrations humaines, elle ouvre sur une histoire biologique et humaine faite d'échanges et de circulations. Elle conduit ainsi à nuancer plusieurs arguments avancés aujourd'hui pour minimiser l'originalité de l'approche environnementale de l'École des Annales, présenté parfois comme un malentendu⁴. Le programme en histoire économique et sociale de ces historiens les a conduits, certes, à aborder l'environnement sous le prisme du climat, des récoltes et des épidémies, mais de manière non exclusive. Le chapitre sur les migrations des plantes et des hommes prend en compte le changement environnemental sans réduire l'environnement à un cadre géographique statique⁵. Les végétaux sont « objet d'histoire », « du fait même de leur

3 Les éditions intégrales, en 2 vol. et 1037 p., sont les suivantes : Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc*, Paris, Imprimerie nationale, 1966 ; Paris, SEVPEN, 1966 ; Paris/La Haye, Mouton, 1974 ; Paris, ÉHESS, 1985 [n^{le} éd.]. Les éditions abrégées, en 1 vol. et 384 p., sont les suivantes : Paris, Flammarion, 1969 ; Paris, Le Grand Livre du mois, 2000 [22^e éd.].

4 On renverra au débat opposant d'un côté Geneviève Massard-Guilbaud et, de l'autre, Caroline Ford et Tamara L. Withed, celle-ci reprochant à celles-là d'affirmer que les historiens des Annales n'ont pas été des pionniers de l'histoire environnementale, domaine qui n'apparaîtrait en France qu'à partir de 1999, et de confondre le refus de l'étiquette « histoire environnementale » avec l'absence de travaux historiques concernant l'environnement. Voir C. Ford, T. L. Withed, « Introduction », *French Historical Studies*, 32, 2009/3, p. 343-352, not. n. 2 et n. 12 ; Verena Winiwarter et al., « Environmental history in Europe from 1994 to 2004: enthusiasm and consolidation », *Environmental History*, 10, 2004/4, p. 513-514 ; G. Massard-Guilbaud, « De la "part du milieu" à l'histoire de l'environnement », *Le Mouvement social*, 3, 2002, p. 64-72.

5 C'est le reproche principal adressé par J. R. McNeill, dans « Observations on the nature and culture of environmental history », art. cit., p. 12 et 14, à l'École des

plasticité, des modifications incessantes que l'homme leur fait subir⁶ ». L'écart n'est pas si grand avec les perspectives d'Alfred Crosby, dont l'ouvrage *The Columbian Exchange*, publié en 1972, est généralement présenté comme le premier livre d'histoire environnementale en langue anglaise. L'historien américain étudie les échanges de plantes, d'animaux et d'épidémies à l'échelle du monde, ce qui révèle l'impact écologique de la conquête des Amériques, tandis que les circulations à l'échelle de la Méditerranée et du Languedoc sont moins heurtées chez Le Roy Ladurie, ce qui témoigne d'un autre régime environnemental⁷. Ce sont ici le terrain d'étude et les sources historiques qui font varier le gradient des rapports de force écologiques.

Dans *L'Écriture de l'histoire*, Michel de Certeau a bien repéré l'originalité des approches de Le Roy Ladurie, en particulier dans le chapitre consacré à la « civilisation végétale », dont il regrette l'absence dans l'édition abrégée⁸. Il y voit un des signes d'un renouveau de la recherche des années 1960, qui vient relativiser le privilège de l'histoire sociale pour travailler à la frontière entre la nature et la culture, entre le donné et le créé. Dans la lignée du Serge Moscovici de l'*Essai sur l'histoire humaine de la nature*, le rapport de la société avec elle-même se combine avec le devenir de la nature, qui est « simultanément une donnée et une œuvre⁹ ». *Les Paysans de Languedoc* sont rapprochés d'une série de travaux portant sur la maladie, la sexualité, le corps, recomposant l'histoire dans ses liens avec la matière¹⁰. Pour Certeau, Le Roy Ladurie est ici plus proche de Michel Foucault que de l'histoire sociale de l'après-guerre¹¹.

Annales, et d'ailleurs plutôt à Fernand Braudel qu'à E. Le Roy Ladurie, dont il cite l'édition de 1966 des *Paysans de Languedoc*.

- 6 E. Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc* [1966], éd. cit., t. I, p. 53-76.
- 7 Alfred Crosby, *The Columbian Exchange: Biological and Cultural Consequences of 1492* [1972], Westport, Greenwood Press, 2003.
- 8 Michel de Certeau, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 80-83.
- 9 Serge Moscovici, *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968, p. 20.
- 10 Voir le numéro spécial des *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 24, 1969/6.
- 11 M. de Certeau cite Michel Foucault, *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963. Notons d'ailleurs que la bibliographie des *Paysans de Languedoc* fait référence à M. Foucault, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961.

Ces effets d'édition des *Paysans de Languedoc* s'expliquent par la volonté de faciliter l'accès d'un plus large public à une thèse monumentale, mais ils auraient pu être atténués par une présentation plus rigoureuse¹². La diffusion sous forme abrégée a eu un double effet. Le premier a été de réduire la part de l'environnement au climat, naturalisant une approche qui était plutôt tournée vers l'anthropologie dans un contexte fortement marqué par les travaux de Claude Lévi-Strauss¹³. La très courte présentation de la première partie dans l'introduction a des accents structuralistes, même si la référence n'est pas explicitée : « J'ai pu dégager certaines constantes anthropologiques ; on verra que celles-ci s'enracinent paradoxalement dans la mobilité, dans les migrations, durablement orientées, des hommes d'autrefois, dans les déplacements de leurs troupeaux, dans les trajectoires de leurs plantes cultivées¹⁴ ». Le jeu entre constantes et variables définit les bases du dialogue entre anthropologie et histoire : « Après les constantes, les variables ; la chronologie mouvante de celles-ci, leur jeu incessant d'interrelations constituent fondamentalement la trame de mon livre¹⁵ ». Le contexte des années 1960 est en effet marqué par un mélange d'intérêt et de méfiance des historiens envers les réflexions de Lévi-Strauss sur l'histoire, dont l'écho s'amplifie après son élection au Collège de France en 1960. Après la publication de *Tristes tropiques* en 1955, qui multiplie les références temporelles à la géologie, *Anthropologie structurale* (1958) reprend en introduction l'article « Problèmes de l'histoire » paru dans la *Revue de métaphysique et de morale* en 1949, suivi de la leçon inaugurale de 1960,

12 En effet, l'édition Flammarion de 1969 ne publie pas non plus la quatrième partie de l'édition intégrale – « Offensive de la rente » – mais elle la mentionne dans la table des matières (« Renaissance malthusienne », « Prise de conscience et luttes sociales », « Offensive de la rente », « Le reflux »), sans le faire pour « Champs de force ». L'émission de cette partie n'est signalée que dans une note de bas de page : E. Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc*, éd. 1969, p. 10. Je dois avouer moi-même avoir lu pour la première fois l'ouvrage dans sa version abrégée, sans être pleinement conscient de ces effets éditoriaux.

13 La bibliographie d'E. Le Roy Ladurie, dans *Les Paysans de Languedoc*, éd. 1966, t. I, p. 670, cite Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, Paris, Plon, 1955 ; *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958 ; « La geste d'Asdiwal », *Les Temps modernes*, mars 1961.

14 E. Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc*, éd. 1966, t. I, p. 11 et p. 9-10.

15 *Ibid.*

puis de *La Pensée sauvage* en 1962, série de provocations qui susciteront la réponse ferme de Fernand Braudel dans le fameux article « Histoire et sciences sociales. La longue durée » en 1958, puis dans la deuxième édition de *La Méditerranée* en 1966¹⁶. La question de la nature n'est donc plus cantonnée aux relations entre l'histoire et la géographie, c'est-à-dire aux interactions entre les hommes et leurs milieux, comme dans les années 1920 et 1930¹⁷. Plantes, animaux et climat relèvent plutôt d'une dimension matérielle et biologique, avancée par Braudel pour contrer la proposition de Lévi-Strauss de placer l'histoire du côté des expressions conscientes et l'ethnologie par rapport aux conditions inconscientes de la vie sociale. Cette position charnière est explicite dans un dossier des *Annales* paru en 1961 sous le titre « Vie matérielle et comportements biologiques », cité dans *Les Paysans de Languedoc*, qui présente ce domaine comme celui d'une « infra-histoire, sous le signe d'une imparfaite prise de conscience », unissant l'alimentation, le logement et le vêtement, les niveaux de vie et les données biologiques¹⁸.

Le deuxième effet a été d'isoler le chapitre sur le climat de l'architecture d'ensemble de la thèse, défaisant l'unité de ce qui était présenté comme « histoire totale ». Le climat, vu aujourd'hui comme une structure de longue durée dans l'œuvre de Le Roy Ladurie, est ici situé du côté du mouvement et ce sont les déplacements des hommes, des troupeaux et des plantes qui relèvent des constantes. « Je n'ai pas omis, importante en histoire agraire, la variable météorologique : elle aide à rendre compte – essentiellement dans le temps court – de l'irrégularité des récoltes et des caprices de l'offre¹⁹ ». Le titre même, « Suggestions du climat », est révélateur de la volonté de minorer la part de la nature,

16 Sur l'ensemble du débat et pour les références complètes, voir François Hartog, « Le regard éloigné : Lévi-Strauss et l'histoire », dans *Évidence de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2005, p. 216-235.

17 Je ne partage donc pas le tableau dressé par G. Massard-Guilbaud, qui, dans « De la "part du milieu" à l'histoire de l'environnement », art. cit., décrit une continuité des années 1920 aux années 1970, autour du concept de *milieu* dans les travaux des *Annales*, ne mentionnant pas les débats avec l'anthropologie.

18 F. Braudel, « Présentation », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 16, 1961/3, p. 545-549, cit. p. 548. Ce dossier est cité dans la bibliographie d'E. Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc*, éd. 1966, t. I, p. 658.

19 *Ibid.*, t. I, p. 11.

pour éviter tout déterminisme. Le ton est mesuré, car il n'existe pas d'histoire environnementale mais une « introduction géographique ou mieux "géohistorique" à l'histoire agraire du Midi languedocien », une « interférence d'une histoire humaine avec une histoire climatique que je voudrais éclairer, dans un cadre régional précis, et pour n'y plus revenir ensuite²⁰ ». Le climat ne fait pas partie des variables majeures et des mouvements séculaires que sont la population, les productions, les prix, le revenu²¹. Les variations de températures ne sont même pas les premières responsables du mouvement séculaire de la date des vendanges, qui incombe aux hommes²².

18

Le programme des « champs de force » culmine en 1973, lors de la leçon inaugurale de la chaire d'Histoire de la civilisation moderne au Collège de France. « L'histoire immobile » est celle d'une « société écologiquement stable et démographiquement quasi stable » (depuis la fin du Moyen Âge jusqu'au début du xviii^e siècle), d'un « extraordinaire équilibre écologique » car la production des subsistances s'opère *grosso modo* selon des normes stables entre 1300 et 1720²³. Ce portrait d'une société bloquée se situe dans la lignée de la thèse néo-malthusienne des *Paysans de Languedoc* et accentue encore la dimension biologique de l'histoire telle que l'analysait Michel de Certeau : « C'est en première analyse dans l'économie, dans les rapports sociaux, et plus profondément encore dans les faits biologiques, beaucoup plus que dans la lutte des classes, qu'il faut chercher le moteur de l'histoire massive, du moins pendant la période que j'étudie et pour l'échantillon qui m'intéresse. ²⁴ » La fin de cette citation a son importance car, plutôt que de renvoyer cette thèse écologique à une conception générale de l'écriture de l'histoire, elle suggère d'utiliser cette dimension biologique pour caractériser la spécificité des périodes historiques. Couplée à une démarche comparative, cette proposition aurait pu ouvrir sur une étude des sociétés fondée sur une économie organique, distincte des sociétés minérales et

20 *Ibid.*, t. 1, p. 18.

21 *Ibid.*, t. 1, p. 11.

22 *Ibid.*, t. 1, p. 27.

23 *Id.*, *Le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1973.

24 *Ibid.*

industrielles postérieures. C'est aussi ce que suggérait Braudel quelques années auparavant en remarquant que « sur d'énormes espaces, même au déclin du XVIII^e siècle, se retrouve une sorte de vie animalière primitive du monde : l'homme qui surgit au milieu de ces paradis y est la tragique innovation. [...] Ce qui s'est brisé avec le XVIII^e siècle, en Chine comme en Europe, c'est un ancien régime biologique, ensemble de contraintes, d'obstacles, de structures, de rapports, de jeux numériques qui jusque-là avaient été la norme²⁵ ». L'histoire environnementale globale a depuis montré toute la portée de cette intuition²⁶.

HISTOIRE DU CLIMAT DEPUIS L'AN MIL (1967)

La publication de l'*Histoire du climat depuis l'An Mil* en 1967 a, par son retentissement, éclipsé le chapitre sur le climat des *Paysans de Languedoc*, qui pouvait apparaître comme l'ébauche d'un projet plus vaste. Le cadre de la thèse unissait d'ailleurs les deux livres, celui-là étant la petite thèse de celui-ci, selon les règles alors en vigueur pour le doctorat d'État. Considérer les choses ainsi serait pourtant minorer l'apport des pages consacrées aux variations météorologiques en Languedoc et négliger les écarts entre les deux textes dans la prise en compte des dynamiques environnementales.

Un point commun, tout d'abord. Ces approches du climat relèvent de l'étude des variables historiques, soigneusement distinguées de la causalité qui constitue un autre registre analytique. La voie est ouverte par Braudel dans la première édition de la *Méditerranée* en 1949 : l'environnement physique n'est pas fixe, et notamment le climat, si l'on en croit un premier repérage, encore très insatisfaisant dit-il, dans les sources historiques²⁷. Le texte des *Paysans de Languedoc*, auquel Braudel accède avant sa publication, conduit celui-ci à ajouter une longue note

25 F. Braudel, *Civilisation matérielle et capitalisme*, t. I, *Les Structures du quotidien*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 51.

26 Kenneth Pomeranz, *Une grande divergence. La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale* [2000], trad. fr. Nora Wang, Paris, Albin Michel, 2010.

27 F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 230-235.

à la deuxième édition de *La Méditerranée* en 1966, intitulée « Note complémentaire²⁸ ». Il s'appuie aussi sur les travaux d'un scientifique anglais, le « Dr. Shove » (avec une erreur sur l'orthographe et le prénom), sur ceux d'un géographe français, Pierre Pédelaborde, et sur les publications récentes de l'historien suédois Gustav Utterström²⁹. Parmi ces approches, certaines sont nouvelles, d'autres relèvent d'une longue pratique de catalogues d'événements naturels, tel celui de Maurice Champion consacré aux inondations, cité par Braudel et redécouvert depuis par les historiens des catastrophes naturelles³⁰. L'usage que fait Braudel de l'histoire du climat de Le Roy Ladurie participe de la profonde réécriture opérée entre les deux premières éditions de *La Méditerranée*.

20

La deuxième partie n'est plus appelée « histoire structurelle », et c'est la première partie, « géohistoire », « l'histoire quasi immobile » de l'édition de 1949, qui devient « histoire structurale » dans la deuxième édition³¹. C'est ainsi que disparaît en 1966 la conclusion de la première partie de 1949, qui était intitulée « Géohistoire et déterminisme³² ». Le jeu entre les structures, au sens de motifs dans la longue durée, et la conjoncture, au sens de variables, traverse donc la contribution du climat à la « part du milieu » et à l'« unité physique » : ce chapitre s'organise autour de la distinction entre les constantes – l'unité climatique de la Méditerranée, le contraste entre deux saisons tranchées qui donne son rythme à cet espace – et les variables – les variations du climat sont à la fois ponctuelles et possiblement inscrites dans des phases plus longues, à la fois décennales et centennales. Le développement substantiel des pages

28 *Id.*, Paris, Armand Colin, 1966 [2^e éd. revue et augmentée], p. 249-262. L'ouvrage de Le Roy Ladurie, qui paraît la même année, est alors « en cours d'impression » (p. 33).

29 D.J. Schove, « Discussion: post-glacial climatic change », *The Quarterly Journal of the Royal Meteorological Society*, avril 1949, p. 175-179 et p. 181; Pierre Pédelaborde, *Le Climat du Bassin parisien. Essai d'une étude rationnelle de climatologie physique*, Paris, Th. Génin, 1957; Gustav Utterström, « Climatic fluctuations and population problems in early modern history », *The Scandinavian Economic History Review*, 3, 1955/1, p. 3-47.

30 Maurice Champion, *Les Inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Dalmont, 1858-1864, 5 vol. ; E. Le Roy Ladurie rédige la préface pour la réédition des années 2000 : fac-sim., CEMAGREF, 2000.

31 Samuel Kinsler, « "Annaliste" Paradigm? The Geohistorical Structuralism of Fernand Braudel », *The American Historical Review*, 86, 1981/1, p. 63-105, not. p. 83.

32 F. Braudel, *La Méditerranée...*, éd. 1949, p. 295-304.

consacrées aux changements du climat dans la deuxième édition de *La Méditerranée* participe donc de l'usage central que Braudel accorde à la notion de conjoncture pour répondre au structuralisme. Une fois encore apparaissent les évolutions du contexte intellectuel depuis les années 1920 et 1930, le concept de milieu ne s'inscrivant plus dans les mêmes configurations dans les années 1960. Au-delà de la fameuse préface de 1949 mettant en évidence les trois temps de l'histoire, le climat et, avec lui, les éléments physiques ne relèvent pas seulement des tendances longues et immobiles, mais bien aussi de conjonctures de court terme. La pluralité temporelle des dynamiques environnementales est présente chez Braudel comme chez Le Roy Ladurie et, si la longue durée l'emporte dans ce domaine sur le temps court, il faut y voir la caractéristique d'une époque historique. Ce point constitue un des malentendus principaux avec l'histoire environnementale états-unienne, qui reproche aux *Annales* de concevoir l'environnement comme un cadre fixe et immobile par fidélité à la géographie humaine française issue de Vidal de la Blache³³. La prise en compte des travaux de Paul Ricoeur, qui n'est jamais cité dans la revue *Environmental History*, aurait pu aider à comprendre que la rupture avec l'histoire événementielle ne signifiait pas un renoncement aux figures de la mise en récit et que, de ce fait, il était possible d'interpréter la longue durée de Braudel comme une des modalités dérivées de l'événement, le temps court d'un règne étant homologue au temps long de la mer³⁴.

Une différence maintenant. *L'Histoire du climat depuis l'An Mil* ne relève plus de l'histoire totale des *Paysans de Languedoc* car, si les variations climatiques sont présentes dans les deux textes, elles n'ont plus la même signification. La nécessité de disposer de données empiriques plus

33 L'argument est développé par J. R. McNeill, « Observations on the nature and culture of environmental history », art. cit., p. 14. Son premier livre (*The Mountains of the Mediterranean World: An Environmental History*, New York, Cambridge University Press, 1992) se veut une réfutation de l'immobilité géohistorique méditerranéenne. Mais, consacré avant tout au XIX^e siècle, l'ouvrage de McNeill pourrait aussi être lu comme la confirmation que le jeu entre constantes et variables environnementales varie selon les époques.

34 Paul Ricoeur, *Temps et récit*, t. I, *L'Intrigue et le récit historique*, Paris, Éditions du Seuil, 1983, p. 171-397.

robustes et plus fines passe par une étude des fluctuations climatiques pour elles-mêmes, dans une entreprise collective, pays par pays, qui mêle historiens et représentants des sciences de la nature. Ici, ce sont plutôt les sources historiques qui servent de fil directeur. Si « c'est en effet l'histoire agraire qui m'a conduit par une transition logique et même obligatoire, jusqu'à l'histoire du climat », cette transition découle moins de la transposition d'un programme d'histoire économique et sociale que de la capitalisation sur une connaissance approfondie des documents de la France rurale, cadastres et séries de dates de vendange³⁵. S'il s'agit d'une « histoire sans les hommes », pour elle-même, car l'explication climatique de l'histoire humaine conduit à des simplifications hasardeuses, point sur lequel Le Roy Ladurie se distingue d'Elsworth Huntington mais aussi de certaines interprétations de Gustav Utterström : certains faits d'occupation humaine – le recul de la vigne ou du mouton, l'avance du blé ou du cerisier, les transformations du commerce des grains – s'expliquent avant tout par des considérations économiques, tandis que les mouvements climatiques longs ne trouvent pas nécessairement une traduction convergente dans les pulsations qui scandent l'histoire humaine³⁶. Entre les premiers articles des années 1950 et les textes de la décennie suivante, l'approche du climat se déplace de l'histoire économique et sociale vers une climatologie historique³⁷. Même si l'étude des famines et des facteurs qui structurent les sociétés humaines a conduit Le Roy Ladurie vers le climat, le programme n'est plus le même. Dans une annexe postérieure à la première édition, et consacrée au commentaire du livre de François Lebrun, *Les Hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1971), une formule le résume clairement : « La question des structures économiques et sociales ne concerne pas notre livre, qui est d'histoire climatique », et il est seulement possible de faire apparaître « les combinaisons climatiques qui se sont avérées

35 E. Le Roy Ladurie, *Histoire du climat depuis l'An Mil* [2^e éd., 1967], Paris, Flammarion, 1983, t. I, p. 6-7.

36 *Ibid.*, t. I, p. 13-15.

37 *Id.*, « Histoire et climats », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 14, 1959/1, p. 3-34 ; « Climats et récoltes aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 15, 1960/3, p. 434-465 ; « Aspect historique de la nouvelle climatologie », *Revue historique*, 225, 1961/1, p. 1-20.

les plus favorables aux grandes famines en France du Nord pendant le XVII^e siècle³⁸ ». Les rapports du climat physique et de l'histoire humaine, le lien entre les fluctuations du climat et les épisodes majeurs de l'histoire des hommes (migrations, phases de dépression ou d'expansion économique...) ne sont pas entièrement écartés mais jugés fragiles et incertains, renvoyés à une étape postérieure du travail qui devra se méfier de la causalité climatique et se garder de tout monisme³⁹. En attendant, l'histoire climatique d'Emmanuel Le Roy Ladurie joue un rôle précurseur dans ce moment fort de quête de scientificité des sciences sociales : l'historien sollicite des méthodes quantitatives renforcées par l'usage de l'ordinateur, participe à des communautés de recherche interdisciplinaires et entreprend des voyages précoces aux États-Unis, ce qui renforce sa vision critique de l'état de l'université française⁴⁰.

Mais, dans le contexte des années 1970, la prudence et la modestie du propos, qui contraste avec l'ampleur des enjeux de l'histoire climatique, sont dépassées par la réception de l'œuvre. Deux épisodes l'illustrent. Le premier est celui du Centre international d'études bio-anthropologiques et d'anthropologie fondamentale créé à Royaumont par John Hunt (Fondation Royaumont) et Edgar Morin en 1971. Le conseil scientifique comprend Emmanuel Le Roy Ladurie, Claude Lévi-Strauss, Dan Sperber, Jacques Monod, François Jacob. Le comité d'initiative compte notamment dans ses rangs Cornelius Castoriadis et Claude Lefort. Le Roy Ladurie participe à un des premiers séminaires, en février 1971, consacré aux « Méthodes et objets d'études pour une future bio-anthropologie ». Le compte rendu publié à l'issue de son intervention intitulée « Histoire, régulation et équilibres sociaux » témoigne des attentes : « À la suite de cet exposé et des questions qu'il a suscitées, il semble que les études socio-historiques, mieux que les études sociologiques proprement dites, permettraient de révéler et saisir la stabilité, voire la cybernétique, des systèmes sociaux, du moins de cette

38 *Id.*, *Histoire du climat depuis l'An Mil*, éd. 1983, t. II, p. 201-204.

39 *Ibid.*, t. II, p. 100-105.

40 *Id.*, *Une vie avec l'histoire*, Paris, Tallandier, 2014, p. 57-62.

part des systèmes sociaux extrêmement résistante aux changements »⁴¹. Le second épisode concerne les relations avec Michel Foucault. Celui-ci s'est intéressé à l'histoire du climat mais, bien que collègues au Collège de France à partir de 1970, leurs relations sont restées un rendez-vous raté en raison de divergences politiques, ce que Le Roy Ladurie regrette aujourd'hui⁴². Mais, au-delà de ces relations personnelles, « l'histoire sans les hommes » fait écho à la mort de l'homme annoncée par *Les Mots et les choses* en 1966, une dissolution du sujet qui renvoie aux polémiques sur le structuralisme⁴³. Sans que ces deux épisodes ne débouchent sur des collaborations approfondies, ils témoignent du sens pris par l'exclusion de l'homme de cette histoire climatique, qui était au départ une précaution de méthode. S'il y avait à chercher un arrière-plan théorique, il serait pourtant plutôt du côté de la recherche de scientificité, et du marxisme ou d'un matérialisme revendiqué⁴⁴.

Du côté des États-Unis, l'*Histoire du climat depuis l'An Mil* est le premier livre de l'historien traduit en anglais⁴⁵. De fait, Le Roy Ladurie apparaît surtout comme un spécialiste du climat à travers les citations de la revue *Environmental History*⁴⁶. Les réseaux internationaux

41 Centre international d'études bio-anthropologiques et d'anthropologie fondamentale (CIEBAF), « Rapport d'activités 1971 », Fondation Royaumont, exemplaire dactylographié, p. 9-20.

42 E. Le Roy Ladurie, *Une vie avec l'histoire*, op. cit., p. 88 et p. 217.

43 M. Foucault, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966. Pour autant, les écrits de Foucault comportent peu de références aux travaux de Le Roy Ladurie. Il signale les recherches avec Peter et Dumont, les statistiques de conscription du XIX^e siècle, révélant certaines évolutions somatiques de l'espèce humaine (conférence de 1974 sur « La naissance de la médecine sociale », Rio de Janeiro). *Montaillou* marque le passage de la grande histoire à celle du quotidien, faisant surgir d'autres personnages (interview à propos du film de René Allio consacré à Pierre Rivière, sorti en 1976).

44 Edgar Morin et E. Le Roy Ladurie (dir.), *L'Homme et l'environnement : quelle histoire ?*, Blois, Les rendez-vous de l'Histoire, 2001.

45 E. Le Roy Ladurie, *Times of Feast, Times of Famine: A History of Climate since the Year 1000*, New York, Doubleday, 1971 (version mise à jour). *Les Paysans de Languedoc* sont traduits dans leur version abrégée, mais l'impact n'est pas le même : *The Peasants of Languedoc*, Urbana, University of Illinois Press, 1974.

46 Voir par ex. Susan L. Swan, « Drought and Mexico's Struggle for independence », *Environmental Review*, 6, 1982/1, p. 54-62, cit. p. 54 ; William G. Palmer, « Environment in utopia: history, climate, and time in Renaissance environment thought », *Environmental Review*, 8, 1984/2, p. 162-178, not. p. 175.

anglophones de l'histoire climatique, avec comme tête de file Hubert Lamb, jouent leur rôle, mais surtout l'absence d'intérêt de la jeune histoire environnementale pour l'histoire rurale française et européenne. La longue durée braudélienne se prête mal à l'histoire des États-Unis, où le rapport à l'environnement est marqué par des formes plus heurtées d'exploitation des ressources naturelles et de pollutions⁴⁷. Lucien Febvre et Marc Bloch sont rarement cités, alors que l'histoire rurale française a été plus influente sur la constitution de l'histoire environnementale en Inde et au Canada⁴⁸. La différence de réception est nette en Angleterre lors de la création de la revue *Environment and History* par Richard Grove en 1995, le premier éditorial se réclamant de l'histoire économique et sociale des Annales et de l'histoire rurale, liée à la géographie historique et à l'histoire locale anglaise⁴⁹. Les historiens de l'environnement connaissent donc, aux États-Unis, Le Roy Ladurie plutôt pour ses analyses sur le climat, et en Angleterre plutôt pour ses travaux en histoire rurale. Cependant, à cause de la traduction anglaise du titre – *Times of Feast, Times of Famine* – l'histoire du climat de Le Roy Ladurie est vue aux États-Unis comme une déclinaison du programme des Annales en histoire économique et sociale, privilégiant la recherche des structures qui organisent les temps d'abondance et de famine, et moins comme une « histoire sans les hommes ». C'est la lecture qu'en fait William McNeill dans *Plagues and Peoples*, un des ouvrages précurseurs de l'histoire environnementale⁵⁰.

47 John Opie, « Environmental history: pitfalls and opportunities », *Environmental Review*, 7, 1983/1, p. 8-17, not. p. 15.

48 Ramachandra Guha affirme tirer une partie de son inspiration des *Caractères originaux de l'histoire rurale française* de Marc Bloch, « un modèle d'analyse écologique » (R. Guha et Madhav Gadgil, *This Fissured Land: An Ecological History of India*, Berkeley, University of California Press, 1992, p. 7). Voir aussi « The Books Interview: Ramachandra Guha », 7 janvier 2008, *The Middle Stage*, en ligne : <http://middlestage.blogspot.com/2008/01/books-interview-ramachandra-guha.html> (consulté le 11 mars 2010). Pour le Canada, Richard Judd, « Approches en histoire environnementale : le cas de la Nouvelle-Angleterre et du Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 9, 2006/1, p. 67-92.

49 Richard Grove, « Editorial », *Environment and History*, 1, 1995/1, p. 1-2.

50 William McNeill, *Plagues and Peoples*, Garden City [N.Y.], Anchor Press, 1976, p. 297 et p. 315.

Avec *Montaillou, village occitan*, c'est encore un autre rapport à l'environnement qui se met en place⁵¹. Impossible de ne pas prendre en compte les effets du succès d'édition, plus d'un million d'exemplaires vendus et contre toute attente, ce qui en fait de très loin le plus grand succès public d'un livre d'histoire⁵². Tout a déjà été dit sur cette participation à un âge d'or de l'histoire coïncidant avec l'entrée de la France dans la crise économique, ce petit village de l'Ariège dressant le tableau d'un temps où il faisait bon vivre car immobile, où chacun était à sa place⁵³. La signification de ce succès pour la perception de l'environnement a été moins relevée. Elle apparaît dans un épisode de l'influente émission littéraire « Apostrophes » proposant en décembre 1975 un débat autour de la vie rurale associant deux historiens (Georges Duby pour *l'Histoire de la France rurale*, Emmanuel Le Roy Ladurie pour *Montaillou*), un poète et conteur (Pierre Jakez-Hélias pour *Le Cheval d'orgueil*) et un agriculteur (Claude Michelet pour *J'ai choisi la terre*)⁵⁴. Deux idées émergent. La première concerne la portée de la *Fin des paysans* annoncée par Henri Mendras, qui voit se déliter une civilisation paysanne définie par le travail de la terre, les systèmes de production, les rythmes du temps, l'alimentation, les mœurs et la culture⁵⁵. La seconde est celle d'un long continuum temporel du Moyen Âge aux Trente Glorieuses, d'une longue durée du rapport anthropologique à la terre car, comme le dit Pierre Jakez-Hélias à Georges Duby, « vos paysans, ce sont les miens ». En ce milieu des années 1970, la perception de l'environnement bascule

26

51 E. Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324* [1975], éd. revue et corrigée, Paris, Gallimard, 1982.

52 E. Le Roy Ladurie, *Une vie avec l'histoire*, op. cit., p. 157.

53 Claude Langlois, « Les effets retour de l'édition sur la recherche », dans Jean Boutier et Dominique Julia (dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1994, p. 112-124.

54 Cet épisode peut être visionné sur le site internet de l'INA, en ligne : <http://www.ina.fr/video/CPB75056647> (consulté le 14 mai 2016). Georges Duby et Armand Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. I, *Des origines à 1340*, Paris, Éditions du Seuil, 1975 ; Pierre Jakez-Hélias, *Le Cheval d'orgueil. Mémoires d'un breton du pays bigouden*, Paris, Plon, 1975 ; Claude Michelet, *J'ai choisi la terre*, Paris, Robert Laffont, 1975.

55 Henri Mendras, *La Fin des paysans. Innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, SÉDÉIS, 1967.

dans la longue durée, l'immobilité, celle d'une civilisation paysanne inscrite dans un paysage, au détriment de la pluralité des temps et des variations⁵⁶. Cet étirement temporel s'accompagne de la naissance de la patrimonialisation de la nature, conçue comme une contrepartie à la nécessaire modernisation, un conservatoire des structures du paysage qui sont la dernière trace d'une paysannerie millénaire⁵⁷.

La lecture aux États-Unis n'est pourtant pas tout à fait la même⁵⁸. Du côté de l'histoire environnementale, *Montaillou* est vu par Donald Worster comme un modèle des rapprochements possibles entre histoire et anthropologie⁵⁹. La première partie, « L'écologie de Montaillou : la maison et le berger », comprend le territoire, l'environnement biologique incarné dans la flore et la faune, mais aussi la possession foncière et ses inégalités, les structures familiales et la cellule de base, les relations avec les autres environnements et la structuration du territoire⁶⁰. Alors que la collaboration avec l'anthropologie et l'écologie états-uniennes s'est avérée décevante, notamment à cause des difficultés d'importation de concepts, le livre de Le Roy Ladurie est salué, car il s'organise autour d'un terrain empirique qui fait ressortir la spécificité des sociétés du passé. La pression exercée sur le sol, l'accroissement de la population, les épidémies, les modèles cognitifs (valeurs, rituels, idéologies...) et

56 Ceci est très net dans le chapitre « L'espace et les hommes » qui ouvre le livre d'André Burguière, *Bretons de Plozevet*, Paris, Flammarion, 1975, p. 21-25. La nature est paysage rural, une alliance à la fois millénaire et quotidienne entre les hommes et leur environnement, qui rythme le temps de la société.

57 Le lien entre modernisation et patrimonialisation est très net dans l'histoire du Conservatoire du littoral, créé à l'initiative des acteurs de la DATAR, Serge Antoine et Jérôme Monod, qui organisent les grands aménagements du territoire, des infrastructures de transport au tourisme. Voir Odile Marcel, *Littoral. Les aventures du Conservatoire du littoral (1975-2013)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

58 La traduction américaine paraît trois ans après l'édition française : E. Le Roy Ladurie, *Montaillou: The Promised Land of Error*, New York, G. Brazillier, 1978. La traductrice, Barbara Bray, a également traduit *Histoire du climat depuis l'An Mil*.

59 Donald Worster, « History as natural history: an essay on theory and method », *Pacific Historical Review*, 53, 1984, p. 1-19.

60 Première partie : « Écologie de Montaillou : la maison et le berger », chap. 1 : « Environnement et pouvoirs », chap. 2 : « La maison-famille : domus, ostal », chap. 3 : « Une maison dominante : les Clergue », chap. 4 : « Les petits pâtres », chap. 5 : « Les grandes transhumances », chap. 6 : « Ethnographie des Pyrénées moutonnières », chap. 7 : « Mentalités pastorales ».

leur effet sur l'environnement gagneraient selon Worster à des échanges avec les anthropologues. Du côté français, Le Roy Ladurie s'intéresse aux travaux de Lévi-Strauss, lui aussi son collègue au Collège de France, pour l'analyse de la structure familiale et des mythes, mais il n'existe pas l'équivalent de l'écologie culturelle états-unienne qui aurait pu aider à faire le lien avec l'environnement⁶¹. En attendant, Le Roy Ladurie a toujours considéré *Montaillou* comme distinct de ses travaux sur le climat et sans lien avec l'environnement. La relecture récente du chapitre 19 (« Le sentiment de la nature et du destin ») montre pourtant toute la fécondité qu'il y aurait à confronter ces pages aux quatre ontologies de Philippe Descola qui, ici, ne fonctionnent pas⁶².

28

Les historiens généralistes états-unisens lisent encore *Montaillou* d'une autre manière, comme le symbole de l'épuisement du modèle des Annales et la recherche de voies nouvelles, incarnées par la « Nouvelle Histoire⁶³ ». Pour Lynn Hunt, *Les Paysans de Languedoc* sont l'archétype du modèle hiérarchique braudélien (structure, conjoncture, événement) selon lequel climat, biologie et démographie incarnent des structures de longue durée qui déterminent la société. Au second niveau, celui des relations sociales, vient s'en ajouter un troisième, celui de la civilisation. La désintégration de ce modèle unifié où chaque niveau correspond à un ordre du temps (histoire immobile pour les déterminants biologiques et géographiques, rythmes lents pour l'économique et le social, oscillations brèves pour les expressions politiques et culturelles) vient du troisième niveau, rebaptisé « histoire des mentalités ». Selon l'historienne américaine, Le Roy Ladurie incarne chacune de ces étapes en étant passé de l'histoire climatique et quantitative à l'histoire culturelle et narrative de *Montaillou*.

61 E. Le Roy Ladurie, *Une vie avec l'histoire*, op. cit., p. 84 ; Marshall Sahlins, « Culture and environment: the study of cultural ecology », dans Sol Tax (dir.), *Horizons of Anthropology*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1964, p. 132-147.

62 Jérôme Lamy, « L'ontologie au village : Montaillou et le "grand partage" », en ligne : <http://zilsel.hypotheses.org/1373> (consulté le 15 mai 2016).

63 C'est le sens que confère à *Montaillou* l'historienne Lynn Hunt, « French History in the Last Twenty Years: The Rise and Fall of the *Annales* Paradigm », *Journal of Contemporary History*, 21, 1986/2, p. 209-224, not. p. 212-214.

Les publications des années 1970 dans lesquelles Le Roy Ladurie utilise le terme « environnement » s'inscrivent dans ce contexte historiographique complexe, ce qui ajoute aux effets de brouillage. Certes, les *Annales* sont une des premières revues au monde à consacrer un article important à l'environnement en 1970, puis un numéro spécial en 1974, mais le contexte intellectuel est très différent de celui qui prévaut aux États-Unis pour l'histoire environnementale⁶⁴. Le titre de l'article publié par Le Roy Ladurie dans les *Annales* en 1970, « Pour une histoire de l'environnement, la part du climat », sonne comme un manifeste, mais le terme « environnement » n'est pas réutilisé dans le corps de l'article. Le numéro spécial de 1974 semble vouloir définir plus nettement un champ de recherche, nommé « histoire de l'environnement », mais l'usage demeure ambigu⁶⁵. « L'histoire de l'environnement regroupe les thèmes les plus anciens et les plus neufs de l'historiographie contemporaine », les épidémies, le climat, les calamités naturelles, les nuisances, les pollutions, la destruction de la nature par les hommes, l'encombrement physique, humain ou sonore de l'espace des villes. Un thème parcourt ce texte, la dénonciation des ravages des hommes sur la nature, depuis « l'absurde "bonne volonté" des Gribouille de la colonisation » jusqu'aux « prédateurs de la surconsommation industrielle⁶⁶ ». Cette tonalité écologique surprend, nuançant la distinction habituelle entre une histoire environnementale états-unienne militante et un paysage intellectuel français qui serait resté indifférent aux questions écologiques⁶⁷. Remarquons toutefois que nous manquons encore de travaux poussés au sujet des intellectuels et des

64 *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 29, « Histoire et environnement », 1974/3.

65 E. Le Roy Ladurie, « Histoire et environnement », présentation liminaire, *ibid.*, p. 537.

66 Le choix des comptes rendus du numéro des *Annales* va dans ce sens, en puisant parmi les futurs classiques de l'écologie politique comme *L'Encerclement, Nous n'avons qu'une Terre, Limits to Growth ou L'Utopie ou la mort*. Les sociétés anciennes servent aussi d'outil critique du présent, à l'image de ce Rouergue ancestral, que Le Roy Ladurie présente comme une sorte de contre-utopie paysanne dans *Le Territoire de l'historien*, *op. cit.*, t. II, p. 335-336.

67 Michael Bess est en désaccord avec la thèse d'une France anti-verte, comme il l'indique dans *La France vert clair. Écologie et modernité technologique (1960-2000)* [2003], Seyssel, Champ Vallon, 2011, p. 13. Il tente plutôt de démontrer que, dans cette société vert clair, à la fois productiviste et critique, moderne et traditionnelle,

débats écologiques en France à partir des années 1960⁶⁸. Contrairement à une idée reçue, les enjeux environnementaux semblent toucher l'Hexagone en même temps que les États-Unis, mais en restant plus cantonnés aux milieux technocratiques et dirigeants. La France a bien connu un « effet *Silent Spring* », avec une première traduction française rapide en 1965, accompagnée d'une préface de Roger Heim, président de l'Académie des sciences : elle s'inscrit dans des dynamiques plus anciennes d'interrogation des effets de la « modernité » sur la nature et les hommes⁶⁹.

30

En vérité, si Le Roy Ladurie a joué un rôle pionnier dans la réflexion sur la dimension environnementale de l'histoire, il ne s'est jamais départi d'une certaine méfiance pour l'environnement comme concept, et donc pour l'histoire environnementale comme champ cohérent. À la différence des États-Unis, où la société civile joue un rôle moteur et continu, l'environnement a été institutionnalisé très tôt en France, un ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement étant créé dès 1971⁷⁰. Cette marque technocratique explique la méfiance de Le Roy Ladurie et, du reste, des historiens en général, qui préfèrent parler d'*espace*. L'objet institutionnel n'a pas de contenu global, il résulte d'une négociation entre des politiques publiques déjà existantes et une énumération de composants⁷¹. Pierre George, dans le premier ouvrage universitaire de synthèse consacré à l'environnement, reconnaît lui-

consomériste et anti-libérale, l'écologie est presque partout, mais de manière modeste, saupoudrée.

68 Jean-François Mouhot et Charles-François Mathis, « Du manque de visibilité de l'écologisme français et de ses penseurs au xx^e siècle », *Écologie & Politique*, 44, 2012, p. 1-15.

69 Nathalie Jas, « Public Health and Pesticide Regulation in France Before and After *Silent Spring* », *History and Technology*, 23, 2007/4, p. 369-388. Un travail approfondi serait nécessaire à propos de la réception de *Silent Spring* en France.

70 Florian Charvolin, *L'Invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003.

71 La définition homologuée par le Conseil international de la langue française en 1970 reprend celle du Comité de terminologie de l'environnement et des nuisances : « L'ensemble des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur les êtres vivants et les activités humaines » (F. Charvolin, *L'Invention de l'environnement...*, *op. cit.*, p. 20). Pour la négociation des politiques publiques, voir Pierre Lascoumes, *L'Éco-pouvoir*, Paris, La Découverte, 1994.

même cette mollesse, cette extension « pratiquement illimitée » d'un terme qui touche à l'urbanisme et à l'architecture, à la physiologie et à la psychologie, à l'esthétique et à la sociologie, à l'économie et à la technologie⁷². L'après-guerre est alors marqué par l'institutionnalisation des sciences sociales au sein d'États soucieux d'efficacité et de rationalisation, dans un cadre mondialisé et de forte croissance⁷³. Face à ce mouvement, Le Roy Ladurie en appelle à ne pas céder aux « impératifs d'une mode », fidèle à sa recherche de scientificité : « Nous attaquer à l'environnement afin d'isoler les vrais problèmes et de refuser les facilités d'un discours vulgarisateur, c'est d'abord et avant tout rester fidèles à nous-mêmes ».

En définitive, les spécificités du contexte français montrent que les conditions n'étaient pas réunies pour la constitution d'un champ histoire de l'environnement dans les années 1970, mais moins par refus de considérer la part environnementale de l'histoire qu'en raison de l'existence d'enjeux intellectuels supérieurs. Au lieu d'une histoire totale s'ouvre une histoire plurielle et éclatée, qui sépare désormais l'histoire des variations écologiques – dite « éco-histoire » – de l'analyse des représentations culturelles de la nature⁷⁴. L'environnement apparaît comme l'addition de composants hétéroclites plutôt qu'un concept rigoureux et unificateur, ce qui fait perdre en robustesse toute montée en généralité. Politiquement le paysage de la conscience écologique est confus, en résonance avec les modifications profondes de l'espace français et les effets de la modernisation industrielle et urbaine accélérée. L'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie, dans sa pluralité, est au cœur de ces tensions, ce qui montre tout l'intérêt qu'il y aurait pour les historiens

72 Pierre George, *L'Environnement*, Paris, PUF, 1971, p. 126 et p. 5-7.

73 Dans le domaine qui nous occupe, la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) lance ses enquêtes sur les pollutions et les nuisances à partir de 1964 (F. Charvolin, *L'Invention de l'environnement...*, *op. cit.*, p. 32-33).

74 Cette coupure est visible dans la table des matières de Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, t. III, *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974. Le climat semble isolé par rapport aux autres objets sociaux et anthropologiques (l'inconscient, le mythe, les mentalités, la langue, le livre, les jeunes, le corps, la cuisine, l'opinion publique, le film, la fête).

de l'environnement à relire ses travaux, et pas seulement ceux consacrés au climat, maintenant que le contexte intellectuel a changé⁷⁵.

Les analyses présentées ici ne constituent que des résultats préliminaires, couvrant une période très courte de sa longue vie d'historien. Il faudrait les prolonger en amont et en aval, pour embrasser l'ensemble des publications et des domaines de recherche, mais aussi les ouvrir à d'autres types de matériaux et de sources⁷⁶. L'œuvre d'Emmanuel Roy Ladurie pendant cette courte période apporte une bonne et une mauvaise nouvelle aux historiens de l'environnement. La mauvaise nouvelle, c'est que l'environnement est encore une fiction historiographique dans les années 1970 et qu'il serait erroné de croire que les choix analytiques dans ce domaine relèvent d'abord d'une dimension écologique. La bonne nouvelle, c'est que le rapport de la société avec elle-même se combine avec le devenir de la nature, et que la manière de les assembler est au cœur de l'écriture de l'histoire.

32

75 Les analyses qui précèdent s'appuient sur plusieurs entretiens directs avec E. Le Roy Ladurie mais, il convient encore une fois de le souligner, les rapprochements ici mobilisés entre son œuvre et l'histoire environnementale relèvent de ma propre responsabilité.

76 En particulier les archives déposées à la Bibliothèque nationale de France et la bibliothèque cédée aux Archives départementales d'Eure-et-Loir.

UNE HISTOIRE RELIQUE OU UN HORIZON
SCIENTIFIQUE DURABLE ?
SOCIÉTÉS ET RISQUES CLIMATIQUES
SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Emmanuel Garnier

CNRS/UMR LIENSs – Université de La Rochelle

Question quasi métaphysique s'il en est pour la discipline historique en France : le climat et ses risques peuvent-ils être un objet d'étude ? Cette interrogation donne lieu à un débat devenu classique au sein de l'écosystème complexe des historiens francophones, car il affecte périodiquement la communauté depuis la magistrale *Histoire du climat depuis l'An Mil* publiée en 1967 par Emmanuel Le Roy Ladurie¹. *De facto*, nombre d'historiens français s'interrogent toujours sur la pertinence d'étudier le climat de manière « totale », autrement dit sous ses aspects également culturels et sociaux. Si la dimension culturelle est tolérée quand elle est mise en perspective dans le cadre de l'histoire des sciences ou des idées, en revanche son caractère transdisciplinaire et quantitativiste rebute toujours nombre d'entre eux². En pratique, ceux-ci voient d'un mauvais œil le dialogue entre sciences exactes et sciences sociales qui tendrait, selon eux, à faire de l'historien un suppléant du climatologue ou du géophysicien³.

- 1 Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Histoire du climat depuis l'An Mil*, Paris, Flammarion, 1967.
- 2 Jean-Baptiste Fressoz et Fabien Locher, « Le climat de la modernité. Petite histoire climatique de la réflexivité environnementale », *La Vie des idées*, 20 avril 2010 ; Fabien Locher, *Le Savant et la tempête. Étudier l'atmosphère et prévoir le temps au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008.
- 3 Emmanuel Garnier, « Liaisons dangereuses et fausse science. Les tribulations d'une histoire du climat en France », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, 36, 2010, p. 13-18 ; « Fausse science ou nouvelle frontière ? Le climat dans son histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, LVII, « Climat et histoire, XVI^e-XIX^e siècles », dir. E. Garnier, 2013/3, p. 7-41.

Dépourvu de tout chauvinisme gaulois, l'historien tchèque Rudolf Brázdil, dans un état de l'art consacré à l'histoire du climat en 2005, rappelaït pourtant sans ambiguïté le rôle pionnier de la France dans la création de ce qu'il désignait comme une « climatologie historique en Europe⁴ ». D'emblée, il soulignait l'importance de l'œuvre accomplie par Le Roy Ladurie, père fondateur de ce nouvel objet historique en termes de méthodologie, d'interprétation et de reconstruction historique des climats passés. Faut-il le rappeler? Son *Histoire du climat* devint rapidement la pierre angulaire de cette recherche nouvelle à l'étranger⁵. *A contrario*, dans l'Hexagone, sa réception parmi la communauté des historiens fut très diversement appréciée.

34

Près d'une cinquantaine d'années plus tard, le climat reste un objet historique mal identifié dans notre pays et force est de constater que son histoire, en dépit du débat contemporain sur le changement climatique, paraît tout juste bonne à soutenir une réflexion plus générale sur l'histoire rurale ou environnementale. Curieuse situation pour un objet dont les fonts baptismaux furent français, et alors que cette recherche a été profondément renouvelée en Europe depuis une vingtaine d'années.

Il s'agit bien là d'un paradoxe français, d'autant plus qu'un autre maître de l'école historique nationale, Fernand Braudel, avait livré, dès 1949, quelques jalons remarquables quand il posa la question de savoir « si le climat avait changé depuis le xvi^e siècle », dans sa thèse consacrée à l'espace méditerranéen sous Philippe II⁶. Intuitif, il avançait l'hypothèse de fortes oscillations climatiques à l'échelle des Alpes sans pour autant affirmer qu'elles valaient pour l'ensemble du bassin méditerranéen.

En matière de risques d'origine météorologique (désignés comme « extrêmes » par les climatologues), la situation n'est guère meilleure. Les historiens souffrent d'un handicap supplémentaire : le poids de l'héritage des sociologues dans leur réflexion, plus particulièrement celui

4 Rudolf Brázdil et al., « Historical Climatology in Europe », *Climatic Change*, 70, 2005, p. 363-430.

5 E. Le Roy Ladurie, *Times of Feast, Times of Famine: A History of Climate Since the Year 1000*, London, Allen & Unwin, 1972.

6 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 245 et *passim*.

de Ulrich Beck⁷. Dans son livre fondateur paru en 1999, Beck affirme le passage d'une société des catastrophes à une société du risque, et oppose nettement une société « pré-moderne », qu'il qualifie de traditionnelle, à une société « moderne ». Dans le premier cas, le risque est inexistant, supplanté qu'il est par une conviction sociale : les menaces en tous genres résultent de catastrophes à la fois naturelles et totalement imprévisibles. À ce fatalisme collectif, il oppose la société industrialisée, dont l'historien situera la naissance aux alentours des années 1850, qui redéfinirait les relations qu'elle entretient avec son environnement naturel selon un rapport de dominant (l'homme) à dominé (la nature). Pour Beck, en engendrant le risque, l'industrialisation autorise enfin sa définition et sa quantification grâce à une rationalisation instrumentale et aux progrès scientifiques. Dans la lignée du sociologue, beaucoup d'historiens non spécialistes contribuent ainsi à entretenir le mythe de sociétés du passé, vulnérables, pour lesquelles la catastrophe (épidémique, naturelle, politique ou militaire) n'était autre que la manifestation violente de l'*ira dei*⁸.

SOCIÉTÉS DE LA CATASTROPHE CONTRE SOCIÉTÉS DU RISQUE CLIMATIQUE ?

De l'ire divine...

Au cours des XVI^e et XVII^e siècles, entre les étés de « fort grandes chaleurs » et les hivers sibériens, les inondations et les épidémies, il est facile de penser qu'une puissance céleste manifeste de la sorte son courroux contre des créatures toujours en proie au péché. Les hommes veillent par conséquent plus que jamais aux signes et aux prodiges que Dieu leur envoie comme autant d'invitations à la contrition. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la foi est profonde, notamment parmi les populations paysannes.

7 Ulrich Beck, *Risk Society: Towards a New Modernity*, London, Sage, 1992 ; Jean-Baptiste Fressoz, « Les leçons de la catastrophe. Critique historique de l'optimisme postmoderne », dans *La Vie des idées*, 20 avril 2011.

8 E. Garnier, *Les Dérangements du temps. 500 ans de chaud et de froid en Europe*, Paris, Plon, 2009 ; « De la mémoire des catastrophes dans nos sociétés modernes : Lothar-Martin (déc. 1999) et les tempêtes des siècles », dans *Cités (Philosophie, Politique, Histoire)*, hors-série 10^e anniversaire, 2010, p. 381-390.

La sensibilité des populations s'explique par les fondements organisationnels mêmes de ces sociétés dont la survie, tant en ville qu'en campagne, dépend encore très largement d'une économie rurale très vulnérable aux aléas climatiques. Entièrement désemparé, l'homme n'a qu'une explication face à ce qu'il ne comprend pas et qui le menace dans son existence : l'omnipotence divine⁹. Aussi ne voit-il rien d'autre, dans les pluies diluviennes, les tempêtes ou encore les invasions de sauterelles que des avertissements, prolégomènes de l'*ira dei*. La violence de sa vie de tous les jours est une manifestation de la volonté de Dieu. Dès lors, les seuls remèdes à ses inquiétudes sont les actes de dévotion par lesquels l'homme manifeste à la Providence sa soumission totale. Les invocations aux secours célestes sont d'une incontestable sincérité. Si le souhait est exaucé, le peuple est persuadé que c'est le fruit de ses prières.

Les manifestations de soumission sont multiples, et la plus classique d'entre elles est la prière. Les prières ont pour objet soit le retour, soit l'arrêt des pluies. On prie contre les gelées d'hiver préjudiciables aux semis d'automne, contre la fraîcheur et l'humidité au printemps qui peuvent retarder de façon décisive la germination et la floraison, contre les pluies d'été qui ruinent les récoltes à moissonner... À Besançon, dans les années 1740, les vigneronns du quartier Battant sollicitent toujours de leur clergé l'exorcisme en règle des... guêpes ! Avec les étés chauds du premier tiers du XVIII^e siècle, celles-ci ont la fâcheuse habitude de proliférer et de mettre en péril la future vendange¹⁰. Rien de sorcier pour autant dans ces exorcismes. Si les insectes subissent une telle punition, plutôt qu'une excommunication, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas accès à la grâce divine, faute de baptême, tout comme d'ailleurs à l'époque « les Juifs, les Turcs, et les infidèles »... Outre les petites bêtes, les fidèles et leurs pasteurs exorcisent également les tempêtes. Dans sa *Chaire des cures*, publiée à Lyon en 1664, le père Bouis propose aux paroissiens menacés par Éole un *exorcismus contra imminetentem*

9 Jean Delumeau et Yves Lequin, *Les Malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987.

10 E. Garnier, Valérie Daux, Pascal Yiou et Iñaki Garcia de Cortazar-Atauri, « Grapevine harvest dates in Besançon between 1525 and 1847: Social outcome or climatic evidence? », dans *Climatic Change*, 104, 2010, p. 703-727.

tempestatem prononcé par le curé du lieu qui, pour l'occasion, devra payer de sa personne en se faisant porter par des fidèles « en lieu où il puisse bien voir de quel costé la tempeste s'élève » avant de prononcer le rituel prévu¹¹.

Si prier pour obtenir la pluie ou au contraire une « sérénité » du temps évoque à nos contemporains des pratiques magiques propres aux sociétés animistes, c'est oublier un peu vite que la religion catholique connut, et connaît toujours, des rites votifs et propitiatoires afin d'obtenir la clémence du « Ciel¹² ». À cet égard, les processions météorologiques sont incontournables tant elles ont scandé la vie religieuse des fidèles de l'Europe méridionale. Avec ce type de document éminemment administratif, avant même d'être religieux, l'historien dispose d'une source dont le contenu temporel et descriptif autorise la reconstruction de séries longues, ainsi que l'étude de leurs fluctuations. Car la procession, dans la majorité des cas, ne procède pas d'une initiative ecclésiastique mais d'une demande émanant des pouvoirs municipaux, comme en témoignent les délibérations de Paris, Toulouse ou Barcelone. Pour cette dernière, les archives attestent de l'existence de processions de ce type jusqu'aux années 1900¹³ ! Une fois la décision politique prise, l'Église intervenait à la demande des élus en qualité de sous-traitant et de spécialiste. Rappelons-le, une procession est une cérémonie de dévotion où des groupes sociaux (religieux, corps constitués, peuple) défilent en ordre, récitent des prières et chantent des louanges à Dieu. Elle vise à attirer les grâces divines pour obtenir un temps adapté à la « conservation des fruits de la terre » comme le répètent les formules de l'époque. Attestées dès le Moyen Âge, les processions contribuent à faire participer l'ensemble du corps civique, même si les inégalités sociales

11 Père Bouis, *La Chaire des curez ou la vraye methode de bien annoncer les Festes aux Eglises Parochiales. Œuvre tres utile pour ceux qui sont obligez de faire le Prosne, exhorter les malades, publier les Monitoires, et fulminer les Excommunications*, Lyon, C. La Rivière, 1664, p. 399. E. Garnier, « Les tempêtes des siècles », *L'Histoire*, 341, 2009, p. 40-41.

12 E. Garnier, *Genève face à la catastrophe. Un retour d'expérience pour une meilleure résilience urbaine*, Genève, Slatkine, 2016.

13 Javier Martin-Vide et Mariano Barriendos, « The use of rogation ceremony records in climatic reconstruction: a case study from Catalonia », dans *Climatic Change*, 30, 1995, p. 201-221.

sont clairement maintenues dans leur déroulement. Replacées dans leur contexte historique, elles sont une réponse politique à une situation de crise météorologique toujours susceptible de dégénérer en crise sociale. Traditionnellement, la procédure débutait après que le prévôt des marchands, « excité par les voix du peuple », ait demandé au parlement de Paris d'ordonner des cérémonies en vue d'une procession générale dans un but ultime : « Apaiser la colère de Dieu. » En fonction de la gravité de l'événement météorologique et de l'attitude du lieutenant de police, les parlementaires prenaient soit un arrêt imposant une simple découverte de la châsse, soit un arrêt mandant sa descente immédiate. Après cinq ou six processions paroissiales, la grande procession avait inéluctablement lieu¹⁴.

38

À Paris, le recours à la protection divine passe forcément par sainte Geneviève, protectrice naturelle de la cité et, à ce titre, implorée depuis le XIII^e siècle¹⁵. Victime de nombreuses tribulations, la châsse de la sainte fut successivement déposée en 1764 au Panthéon, où elle demeura jusqu'à la Révolution, puis portée en 1791 à la Monnaie pour y être fondue. Quant aux reliques qu'elle protégeait, elles ne résistèrent pas à l'iconoclasme des sans-culottes qui les brûlèrent en place de Grève, sur un bûcher de chasubles et d'ornements sacrés.

Dans le cas précis de Paris, l'approche quantitative peut aider à la compréhension d'un processus *a priori* exclusivement culturel et social. Le climat se taille la part du lion dans l'histoire de ces cérémonies religieuses : elles caracolent en tête avec plus de 40 % des manifestations en l'honneur de sainte Geneviève, loin devant la défense du royaume, la célébration du roi ou de la religion. La chronologie des processions parisiennes montre clairement les continuités et les ruptures de ces pratiques liturgiques qui sont autant d'indicateurs fiables des perceptions religieuses du risque climatique.

Pour les Temps modernes, le bloc processionnel s'impose à compter des années 1520 pour s'étioler lentement vers 1610. Les périodes de troubles politiques liés à la Régence, à la guerre de Trente Ans et à la

14 A[rchives] N[ationales], K 998-1018 (Ville de Paris, fêtes et cérémonies).

15 E. Garnier, *Les Dérangements du temps*, *op. cit.*, p. 111-115.

Fronde, en dépit d'aléas climatiques nombreux, ont marqué une décline certaine des cérémonies. *A contrario*, le début du règne personnel de Louis XIV favorise une reprise, somme toute modérée, de l'activité processionnelle, l'apogée étant atteint, en termes de moyens humains et financiers, non pas en 1709 mais en mai 1694, à l'occasion d'une sécheresse exceptionnelle. La procession organisée alors *pro conservatione fructuum terrae* mobilisa une bonne partie du peuple de Paris, du clergé pour lequel les élus veillèrent à ce qu'aucun ordre ne manquât à l'appel et, exceptionnellement, jusqu'au roi en personne et sa maison. Le récit de cette procession, relaté tant par les archives du Bureau de la Ville de Paris que par le père Charpentier, révèle une véritable rupture en termes de représentations sociales¹⁶. À l'origine, l'initiative fut populaire, avec une convergence des peuples des campagnes et de la ville vers l'église Sainte-Geneviève. La récupération politique intervint lorsque les échevins et le prévôt de Paris, soucieux de contrôler cette manifestation spontanée, ordonnèrent dans un premier temps la découverte de la châsse de la sainte patronne. Puis, constatant la persistance de la sécheresse et des inquiétudes, ils décidèrent d'une procession générale dont l'ordonnancement rompait avec le cérémonial habituel.

Passé le règne du Grand Roi, un formidable déclin des processions se produit à partir des années 1730, et l'ultime procession intervenue en 1785 ne doit pas faire illusion. En effet, elle marque davantage une rupture définitive qu'une reprise anachronique d'un rite ancien dans la mesure où la ville et les autorités l'ignorèrent totalement, en laissant l'initiative et le déroulement aux villageois venus nombreux sous la houlette de leurs curés implorer la sainte, afin qu'elle leur donne la pluie.

Il est commun de dire qu'en matière de réaction religieuse, la foi protestante a apporté une perception plus rationnelle des calamités. Il semble donc pertinent de s'interroger sur l'existence d'une spécificité réformée en matière d'interprétation climatique¹⁷.

16 AN, K 1002-1 et H 1834. Père Charpentier, *Histoire de ce qui est arrivé au tombeau de sainte Geneviève depuis sa mort jusqu'à présent et de toutes les processions de sa chasse*, Paris, U. Coustelier, 1697.

17 E. Garnier, *Genève face à la catastrophe*, op. cit.

Pour tout croyant, la souffrance engendrée par une catastrophe d'origine naturelle constitue une réelle objection à la foi en la providence divine. Ne remet-elle pas en cause, comme on le soulignera au lendemain du désastre de Lisbonne, la puissance divine dont la particularité est de se définir comme la puissance absolue? Pour Calvin, nul doute n'est permis, « l'usage a obtenu qu'on appelle Providence, l'ordre que tient Dieu au gouvernement du monde, et en la conduite de toutes choses¹⁸ ». De la sorte, il combat de toutes ses forces ceux qui défendent au xvi^e siècle l'idée d'*omnipotentia* pour laquelle Dieu laisse à chaque homme son libre arbitre en n'intervenant pas directement dans sa vie. La catastrophe deviendrait alors un aléa au sens contemporain du terme et non plus un signe du plan divin.

40

A contrario, la *potestas absoluta* défendue par le Réformateur de Genève n'est pas « oisive » et s'exerce à tout instant, aussi bien dans le bien que dans le mal. En conséquence, une sécheresse, une inondation ou encore une famine sont bien la manifestation du dessein du Seigneur. Partant, le fidèle calviniste est censé accepter ces malheurs que sont les calamités de la nature comme des dons « bénéfiques » et implorer la miséricorde de Dieu. Cette posture n'interdit pas cependant une intervention plus temporelle, sinon « opérationnelle » en faveur des victimes des calamités. La Compagnie des pasteurs de Genève veille ainsi très régulièrement à rappeler à « Messieurs les conseillers de la Ville » leur devoir de charité chrétienne en matière de régulation des prix du blé sur les marchés lors de la grande crise météorologique des années 1693-1694.

Si l'on ne processionne pas dans la Genève calviniste, en revanche on exhorte et on jeûne beaucoup. La Compagnie des pasteurs met ainsi les fidèles à la diète lors des « temps misérables » de 1588, avec l'assentiment des « Messieurs » du Conseil qui font publier son obligation pour le dimanche suivant. La pratique se généralisera ultérieurement et sera observée jusqu'à la fin du xviii^e siècle avec la « bénédiction » des autorités urbaines.

Car la catastrophe a des vertus pédagogiques évidentes et, à ce titre, elle offre aux pasteurs l'occasion de reprendre en main la communauté

18 Jean Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, Genève, P. Hamelin, 1554, p 562.

chrétienne. Après le tremblement de terre de 1601, ils profitent de la frayeur générale pour rappeler le message de l'Apocalypse (VI, 12) sous la forme d'une exhortation au peuple présentant la secousse comme un avertissement de la colère de Dieu¹⁹. Vingt-quatre ans plus tard, les « dérangements du temps » inspirent à nouveau les ministres du culte qui dénoncent les fidèles coupables de violer le sabbat quand ils sortent de la ville le dimanche pour se promener ou, pire encore, pour fréquenter les tavernes et les cabarets plutôt que les temples. L'apogée de la pédagogie pastorale passe alors par la menace des pasteurs, qui déclarent « qu'en un mot il est à craindre que le Seigneur ne nous visite en son ire et en sa fureur ». Heureusement, le Tout-Puissant peut encore être fléchi au prix, insistent-ils, d'un « sérieux amendement » pour les impies.

Un peu moins d'un siècle plus tard, les germes d'une mutation dans la perception calviniste du désastre sont observables. Dans son *Journal*, le pasteur Flournoy rompt avec l'idée communément admise selon laquelle les comètes sont annonciatrices de la punition divine, en livrant une interprétation seulement descriptive du passage d'une comète en avril 1682. Son commentaire peut surprendre quand on sait qu'en juin 1665 une conférence évangélique extraordinaire tenue à Aarau décida d'une pénitence générale après un phénomène identique²⁰. Il convient donc de ne pas aller trop vite en besogne, car nombreux sont les avis du temps toujours exprimés dans la droite ligne de l'orthodoxie de la « puissance absolue » promue par Calvin. Ainsi, dans les années 1680, l'érudit Jacob Spon oppose les « villes florissantes » qui périssent à cause des séismes, à Genève – doit-on dire la Genève calviniste, dans l'esprit de l'auteur? – qui, grâce à la « conduite adorable » de Dieu, a été protégée de tous temps de ces fléaux. Mieux que cela, en plein débat passionné sur la Providence auquel prennent part Voltaire et Rousseau, les Genevois commémorent le drame de Lisbonne et le séisme ressenti en Suisse le 9 décembre en décidant d'un jour de jeûne extraordinaire le 19 février 1756.

19 Gabriella Cahier et Matteo Campagnolo (dir.), *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève*, t. VIII (1600-1603), Genève, Droz, 1986, p. 100.

20 Jacques Flournoy, *Journal (1675-1692)*, éd. Olivier Fatio, Genève, Droz, 1994, p. 22.

La rupture entre une perception traditionaliste et une approche plus rationnelle du fait météorologique par les gens de l'Ancien Régime est une réalité sociale et intellectuelle, parfaitement perceptible dans les archives. Reste à savoir quels en furent les promoteurs, les étapes et comment une telle évolution influença la politique des États européens confrontés aux caprices du climat.

42 Sans qu'il soit possible de le démontrer statistiquement, faute de témoignages suffisants, le clio-climatologue observe dès la seconde moitié du XVII^e siècle les premiers signes d'une incrédulité, sinon d'une condamnation des pratiques catholiques et protestantes à vocation climatique. Chez ces esprits forts – un curé de l'époque aurait parlé de mécréants – les anomalies climatiques passent moins souvent pour des jugements divins que pour des conséquences naturelles. Une nouvelle vision du monde émerge, et l'idée qu'il faut séparer la volonté de Dieu de la violence des éléments naturels commence à poindre.

Dans ses *Considérations politiques sur les coups d'État* (1639), Gabriel Naudé porte un jugement très tranché²¹. Le fondateur de la Tétrade, ce grand foyer du « libertinage érudit », évoque ainsi la « stupidité et [...] l'inculture de l'homme du peuple [...] toujours prêt à recevoir toutes les impostures et quiconque [...] lui suggère une explication surnaturelle d'une calamité est certain d'être écouté ». Sensiblement à la même époque, les commentaires de certains bourgeois et aristocrates de Nancy témoins des processions *pro pluvia* pour réclamer l'intercession de saint Sigisbert confortent cette rupture. Plus qu'une remise en cause de la foi, il s'agirait davantage d'une dénonciation de rites jugés idolâtres qui froissent des esprits plus éclairés.

La foi en une monocausalité divine des catastrophes climatiques était-elle en péril au tournant des années 1640 ? Rien n'est moins sûr. Néanmoins, ces exemples marginaux constituent en quelque sorte les prémices d'une sécularisation de la météorologie. En cette première moitié du XVII^e siècle, certaines mentalités changent, encore

21 Gabriel Naudé, *Science des princes, ou Considérations politiques sur les coups d'État*, Roma, s.n., 1639.

cantonnées à une minorité dont la liberté de pensée est rendue possible par leur position sociale dominante. Pour les masses laborieuses, prières, jeûnes et processions restent la norme et, avec ces pratiques, l'idée que les malheurs frappant les sociétés sont des châtiments de Dieu. La première pensée qui tend à s'approcher du « naturalisme » est de considérer la nature et ses éléments comme des outils obéissant à la volonté divine. Le concept consistant à envisager la nature comme le seul facteur explicatif ne s'élabore que très lentement. Cette lenteur s'explique aisément : si les malheurs ne sont plus dus à une volonté supérieure mais à la seule nature, la pénitence ne sert plus à rien et l'homme se retrouve sans recours. Pour que l'idée de nature progresse, il faudra attendre la mise en place d'une météorologie au sens scientifique du terme et de son corollaire, l'État protecteur. Au fur et à mesure que les hommes renonceront à s'en remettre au Créateur, ils chercheront un moyen de prévenir cette nature et d'en être maîtres. À cet égard, et ce n'est pas le moindre des paradoxes de cette histoire climatique, le Très-Chrétien, oint en grande pompe à Reims, fera figure de pionnier en Europe.

Le déclin inexorable du sentiment religieux en matière climatique interroge l'historien confronté à une quasi-disparition, dans les journaux intimes et les délibérations communales, des interprétations divines dès le début du XVIII^e siècle. Quant au clergé, il participe également à ce mouvement et il suffit de se tourner vers les relations de tempêtes dans les registres paroissiaux pour s'en convaincre. Alors que les pasteurs du pays bernois invitent leurs ouailles à la prière et à la pénitence, les curés d'Île-de-France, de Champagne ou d'Alsace, dont les clochers succombent au violent ouragan de janvier 1739, entretiennent un discours des plus rationnels, donnant moult précisions sur la force du vent, son orientation et les dommages qui en résultèrent²². Comment ne pas être tenté d'y voir une conséquence

22 Christian Pfister, E. Garnier, Maria-João Alcoforado, Dennis Wheeler, Jürg Luterbacher, Maria Fatima Nunes et João Paulo Taborda, « The meteorological framework and the cultural memory of three severe winter-storms in early eighteenth-century Europe », *Climatic Change*, 101, 2010/1-2, p. 281-310.

des progrès scientifiques et une forme de démocratisation du savoir rationaliste ?

44

Pour s'affirmer, cette nouvelle théorie d'une nature dominante a besoin du soutien de la science, car ce que l'on explique et ce que l'on mesure semble à la fois beaucoup moins effrayant et moins surnaturel. Or, l'avènement de l'âge de la Raison au dernier siècle de l'Ancien Régime précipite la réorientation, commencée depuis quelques siècles, d'un monde centré sur Dieu vers un monde dirigé par la rationalité et la science. Bien évidemment, la perception traditionnelle selon laquelle les catastrophes viennent de la colère de Dieu et d'un incompréhensible destin ne meurt pas, et perdurera encore longtemps parmi les couches populaires. Nonobstant ces résistances, les psychologies accusent de vrais changements au sein des élites. Pour s'en convaincre, il suffit d'oser la comparaison entre les dictionnaires de Furetière (1685) et de Trévoux (1704) au sujet du vent. Alors que le premier fait encore allusion à un « maître des éléments de la nature », le second n'y voit qu'un « mouvement plus ou moins violent de l'air poussé d'un lieu à l'autre », distinguant même 32 types différents de vents.

Désormais, on s'intéresse plus aux régularités qu'aux miracles, et on cherche à mesurer cette constante. Des anémomètres et des hydromètres avaient déjà été dessinés par Léonard de Vinci. Le principe de la mesure de la température par la dilatation d'un liquide semble avoir été connu dès la fin du XVI^e siècle des étudiants et disciples de Galilée (1564-1642). Et il faut attendre 1625 pour que le mot « thermomètre » fasse sa première apparition. Le baromètre, quant à lui, date des années 1640 (Torricelli, Pascal). En France, le pionnier des observations instrumentales est sans aucun doute Louis Morin, médecin parisien ayant effectué des relevés météorologiques quotidiens entre 1665 et 1713. Dans le même temps, des pluviomètres ainsi que des thermomètres se multiplient dans Paris et aux alentours. À n'en pas douter, les créations, dès les années 1670, de l'Observatoire de Paris et de l'Académie royale des sciences jouèrent un rôle majeur dans la diffusion des savoirs météorologiques. Démentant Michel Foucault qui affirmait que la « revendication de rationalité n'était absolument pas posée par les mercantilistes », ces exemples précoces prouvent

que la réflexion visant à rendre plus intelligibles les phénomènes atmosphériques ne fut pas l'apanage des seuls physiocrates²³.

Néanmoins, c'est bien le dernier tiers du XVIII^e siècle qui marque un tournant irréversible. Il voit fleurir les sociétés scientifiques, à l'image de la Société royale de médecine créée à l'initiative de Louis XVI sous la houlette conjointe du médecin Vicq d'Azyr et du père Cotte. Les autres pays d'Europe ne sont pas en reste comme en témoignent les réseaux de Johan Kanold, médecin à Breslau, pour l'Europe centrale, puis de James Jurin, secrétaire de la Société royale de Londres en 1723. Cependant, parmi toutes ces institutions, seule la *Societas meteorologica palatina*, fondée en 1783 à l'initiative de l'Électeur palatin, peut véritablement prétendre concurrencer ses homologues françaises avec lesquelles elle irriguera d'ailleurs les circuits météorologiques européens. Majoritairement composées de médecins qui inscrivent leur démarche dans le mouvement néo-hippocratique, ces sociétés souhaitent avant tout démontrer la relation existant entre le climat et la santé. Cette préoccupation se traduit par de vastes enquêtes, à l'image de celle conduite par la Société royale de médecine à compter de 1774 et qui donne naissance au premier réseau météorologique national. Outre des rapports nosologiques, elles recèlent une multitude de tableaux comprenant des relevés thermométriques, barométriques et hydrométriques ainsi que des observations météorologiques précieuses sur le contexte humain et matériel. Cette « synergie » scientifique fut féconde en résultats livrés à un public éclairé dans le cadre des réunions publiques et des Mémoires de l'Académie des sciences de Paris par exemple, ou de la publication d'articles météorologiques réguliers dans les journaux, comme le *Journal de Paris*, la *Gazette de France* ou encore le *Wiener Zeitung* pour les États germaniques. C'est dans ces différentes sources, scientifiques et médiatiques, que puise, par exemple, le libraire parisien Hardy, fervent lecteur des articles et des tableaux météorologiques publiés dans les mémoires de l'Académie royale des sciences et dans le *Journal de Paris*.

23 Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Éditions du Seuil/Gallimard, 2004.

JOURNAL DE PARIS.

Vendredi 1^{er} JANVIER 1779, de la Lune le 15.

Le *SOLEIL* se leve à 7 heures 52 min. & se couche à 4 heures 8 minut.
 La *LUNE* se leve à 2 heur. 55 min. du soir, & se couche à 6 heur. 20 min. du matin.
Rapport du Temps vrai au Temps moyen. Au midi du Soleil, la pendule doit marq. o h. 4 m. 7 f.
Hauteur de la Riviere Le 30 à 5 p. 2 pouc. & le 31 à 6 p o pouc.
Reverberes. Non allumés jusqu'au 4 Janvier.

46

| Époques du jour. | Thermomètre. | Baromètre. | Vent. | État du Ciel. |
|------------------|--------------------|----------------|----------|---------------|
| À 7 h. du mat. | 8 au - dessus de 0 | 27 pouc 11 lg. | O. N. O. | Pluie. |
| À midi . . . | 9 au - dessus de 0 | 27 10 | O. N. O. | Couvert. |
| À 5 h du soir. | 8 au - dessus de 0 | 27 6 | O. N. O. | Couvert. |

BELLES-LETTRES.

ALMANACH des Muses 1779, ou choix des *Poësies fugitives de 1778*. A Paris, chez *Delalain*, Libraire, rue de la Comédie Française, petit in-12. de 304 pag.

On a coutume de répéter tous les ans au sujet de l'*Almanach des Muses*, que le Volume qui paroît est inférieur à celui de l'année précédente; & cependant ce Recueil se soutient toujours avec le même succès. On voudroit que chaque Volume ne renfermât que des chefs-d'œuvre; mais on ne réfléchit point qu'il ne peut y avoir chaque année assez de chefs-d'œuvre pour composer un Volume. On ne doit donc raisonnablement exiger de l'Éditeur, que de rassembler ce qui s'est fait de mieux dans l'année en Pièces manuscrites & imprimées. Le Volume qui paroît aujourd'hui est piquant par le grand nombre de Contes & d'Épigrammes qui y sont insérées: car ce genre plaît toujours, mêmes aux personnes qui ne savent pas goûter la Poésie. Nous indiquerons parmi les plus jolis Contes, celui qui a pour titre: *le Temps ne fait rien à l'affaire*, par M. F. D. N. & le bon Choix, par M. de la Clos; le fond de tous deux est très-plaisant, les détails en sont agréables, & le style réuni de l'élégance à beaucoup

de naturel: ce qui constitue le principal mérite de toute espèce de narration.

L'année 1778 sera une époque célèbre dans la Littérature par le retour de M. de Voltaire à Paris, par les honneurs qui lui ont été rendus sur le Théâtre de la Nation, & par la mort de ce grand Ecrivain qui, malgré la longue & brillante carrière qu'il a parcourue, nous a encore semblé prématuroé. On ne peut que favoir gré à l'Éditeur d'avoir répandu dans le Recueil de cette année les vers qui ont rapport à tous ces événemens Littéraires. Les plus remarquables sont ceux de M. Dorat à *Catulle* & ce *Catulle* moderne est l'Hôte de M. de Voltaire, dont on trouvera aussi quelques jolies Pièces dans cet Almanach. Celle de M. Dorat est pleine d'esprit, & de peintures brillantes: les périodes en sont jetées avec cette abondante facilité, qui est une des marques les plus infailibles du talent. D'autres Pièces du même Auteur, & surtout celle qui a pour titre: *Reproches à une Indifférente*, prouvent l'injustice de ces Censeurs malveillans qui, en exagérant quelques défauts, voudroient pouvoir détruire un mérite qui les importune. Nous nous arrêterons peu sur huit ou dix petites Pièces de M. de Voltaire, dont la moitié est extraite de nos feuilles. Il seroit assez superflu de parler encore ici du talent extraordinaire de cet homme

1. Tableau météorologique extrait du *Journal de Paris*, avec indication de la hauteur des eaux de la Seine (1^{er} janvier 1779)

LA PRATIQUE : UN PROCESSUS PROTÉIFORME

Vers la « nouvelle gouvernamentalité »

Dotés de moyens scientifiques efficaces qu'ils ont largement contribué à développer, les États, au sens large du terme, poussent à une prise en charge accrue du risque climatique qui va de pair avec l'essor de l'appareil administratif. Traditionnellement, les hommes menacés par les événements climatiques extrêmes se tournaient vers les Églises, une attitude encouragée par les autorités séculières, confortant du même coup leur mission traditionnelle d'assistance. Une mutation lente s'opère dans la seconde moitié du XVII^e siècle, en France notamment où, à la faveur du « tour de vis » fiscal, la monarchie pose les bases d'une gestion administrative pérenne des populations. Même si elle contribua à soutenir l'effort militaire du moment, la politique fiscale participa également à une intrusion de l'État royal dans le domaine réservé jusque-là au clergé et, dans une moindre mesure, aux pouvoirs municipaux. L'un comme l'autre intervenaient depuis longtemps lors des désastres naturels par le moyen de dons exceptionnels, de manifestations religieuses et de mesures financières. Le fait que des provinces particularistes comme la Bretagne et la Catalogne n'aient eu de cesse de contrecarrer les dispositifs royaux d'indemnisation au nom de leurs *usatges* est symptomatique des enjeux politiques sous-jacents. En conséquence, tenter de mesurer l'efficacité des mesures adoptées et de comprendre les ressorts et le processus ayant conduit à la naissance de l'État-providence au XIX^e siècle constitue un défi scientifique et un formidable terrain de recherche. Au-delà du contenu proprement climatique d'une telle étude, c'est bien l'observation des rapports de forces contradictoires, entre confrontation et/ou compromis, qui se dessine. Une nouvelle fois, la pesée globale ne peut faire l'économie d'une approche à l'échelle du continent européen.

L'objectif de gestion du risque climatique et de ses conséquences sociales (disette, émotions) reste totalement dépendant d'un discours plus global sur la préservation et le développement des territoires. Comment ne pas y voir déjà les germes du changement évoqué par Mitchell Dean à propos des « relations entre les hommes et les choses » ? Selon lui, le

gouvernement d'un État reposerait sur son intervention plus directe afin d'améliorer le sort des populations par rapport à leur environnement²⁴.

Une telle doctrine passe forcément par une « transcendance » des agents gouvernementaux dans le cadre des relations entretenues par le pouvoir central avec ses sujets, en vertu du principe de « discipline », défini par Michel Foucault²⁵. Elle produit une dynamique centripète destinée à « isoler un espace » (le royaume de France par exemple). Néanmoins, si la finalité de l'« isolement » d'un territoire est d'imposer le pouvoir d'un État, celui-ci implique corrélativement une politique d'expertise – ici du fait climatique – sous la forme d'études à caractère nettement statistique ou scientifique, dont témoignent les travaux d'institutions comme l'Observatoire de Paris, l'Académie royale des sciences ou la Société royale de médecine.

48

Sainte Geneviève, les physiocrates et le complot de famine

Première priorité pour les pouvoirs publics, le bon approvisionnement des marchés donne naissance aux grandes enquêtes systématiques sur l'état des récoltes diligentées par les intendants à compter des années 1740. Chaque année, les subdélégués réalisent des rapports sur la qualité des récoltes afin d'anticiper une pénurie céréalière et ainsi de désamorcer les troubles sociaux. Car la disette est par excellence une malchance pour les autorités, dans la mesure où elle découle le plus souvent d'un aléa comme la pluie ou la sécheresse. Aussi depuis Machiavel incarne-t-elle la mauvaise fortune pour le monarque et ses sujets. Fauteur de troubles en tout genre, le blé rare mobilise très tôt les pouvoirs, urbains depuis le Moyen Âge, puis centraux à compter des Temps modernes. Or, les formes de mobilisation des administrations et des communautés dans le cadre du triptyque « prévention-alerte-secours » méritent une attention soutenue tant elles sont révélatrices d'un processus de compromis politique et de régulation sociale.

24 Mitchell Dean, *Governamentality: Power and Rule in Modern Society*, Los Angeles, Sage, 2^e éd., 2010.

25 M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, op. cit.

Si les processions visaient en quelque sorte à faire diversion et à détourner l'attention du peuple vers les Cieux, cette forme de contrôle social était également risquée. En effet, l'organisation officielle d'une procession était, de la part des autorités, un aveu de faiblesse et une manière claire pour elles de reconnaître la crise mais aussi leur incapacité à l'éviter ou, du moins, à la juguler. Cette stratégie des « jeux sans le pain » n'était pas dépourvue de risques puisqu'elle pouvait provoquer dans le corps social réuni pour l'occasion la panique et non la tranquillité recherchée par les autorités. C'est ce qui advint à l'issue de la procession organisée le 5 juillet 1725 à cause des pluies excessives²⁶. Celle-ci n'apporta pas le beau temps, et le prix du pain continua donc à augmenter dans la capitale. Le 9 juillet, un soulèvement de plusieurs centaines de personnes éclata dans le faubourg Saint-Antoine. Plusieurs maisons et boulangeries furent pillées. Le faubourg fut mis en quarantaine et le guet tira sur la foule. Trois jours plus tard, deux des principaux meneurs furent exécutés²⁷. Cette émeute de subsistance marqua fortement les autorités et remit en question le bien-fondé des processions comme exutoire aux tensions. Ainsi l'archevêque de Paris, l'abbé de Sainte-Genève, la municipalité et le parlement se mirent vraisemblablement d'accord pour renoncer à l'organisation de nouvelles processions²⁸. Le climat politique, social et mental de la capitale était trop tendu pour risquer de rassembler la population autour des questions de subsistance lors de cérémonies qui, justement, mettaient au premier plan les autorités civiles. Ainsi, lors de la crise du printemps 1740, alors que certains plaidaient pour le recours à la sainte, le procureur général du parlement mit clairement en garde contre les dangers que cela pouvait provoquer. Les autorités ne procédèrent donc qu'à une découverte de chasse au mois de mai, et écartèrent définitivement l'idée d'une procession. Celle-ci aurait eu de fortes chances de tourner à l'émeute, puisque pas moins de 29 émotions

26 Maria-Carmen Gras, « Les processions en l'honneur de sainte Geneviève à Paris. Miroir d'une société (xv^e-xviii^e siècles) », dans *Histoire urbaine*, 32, 2011, p. 5-30.

27 Steven Laurence Kaplan, « Religion, Subsistence, and Social Control: The Uses of saint Geneviève », dans *Eighteenth-Century Studies*, 13, 1980, p. 142-168.

28 Annick Pardailhé-Galabrun, « Les déplacements des Parisiens dans la ville aux xvii^e et xviii^e siècles. Un essai de problématique », dans *Histoire, économie et société*, 2, 1983/2, p. 205-253.

populaires éclatèrent dans la capitale au cours de cette seule année. Il aurait été très certainement suicidaire pour les autorités de se mettre en première ligne lors d'une telle procession. Si, pendant des siècles, les processions avaient eu une vertu « thérapeutique » sur le corps social, il devint clair, dès 1725, que celle-ci avait disparu.

De même, l'instrumentalisation politique flagrante de la sainte dans les siècles précédents par les différentes autorités, comme ce fut le cas lors des guerres de Religion ou encore lors de la Fronde, pouvait amener le peuple à penser que les processions pour cause météorologique étaient, elles aussi, instrumentalisées en vue de calmer ses ardeurs sociales.

50 Désormais, le contrat tacite entre les gouvernants et les gouvernés incluait que l'approvisionnement des derniers soit assuré par les premiers. Les autorités, aussi bien la monarchie que le parlement ou encore la municipalité, étaient en quelque sorte responsables de la survie des populations et du bien-être collectif; prérogative et devoir que ces autorités admettaient pleinement. Pour cette raison, les pouvoirs encadrèrent de plus en plus fortement le commerce des grains. Cette forme de paternalisme nourricier fut flagrant, en mai 1709, quand des femmes vinrent réclamer du pain sous les fenêtres du roi à Versailles ou bien encore, en octobre 1789, lorsque des femmes ramenèrent à Paris « le boulanger, la boulangère et le petit mitron ». Le désintéret du roi pour le sort du peuple suscita à deux reprises l'indignation de l'avocat Barbier dans son *Journal*. D'abord au mois d'août 1725 : « Le roi est parti, le 21 de ce mois, pour aller à Fontainebleau passer les vacances, et où il y aura de grandes et magnifiques fêtes. Mais pendant que le Roi et M. le duc, son premier ministre, s'éloignent de Paris et se préparent à des plaisirs, le peuple est dans les gémissements, car le pain est à sept et huit sols la livre [...]»²⁹ ». Puis lors de la disette de 1740 : « Ce qui inquiète en ceci, est l'indifférence du roi pour ces calamités. Cela ne le détourne ni de ses chasses, ni de ses voyages³⁰ ». Le peuple attendait donc clairement des pouvoirs qu'ils le secourussent, ce que les autorités s'employaient

29 *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier, avocat au parlement de Paris*, Paris, Charpentier, 1857-1866, t. I (avril 1718-1726).

30 *Ibid.*

pourtant à faire avec diligence. Le bourgeois Barbier est emblématique à ce sujet quand il souligne l'incompétence et l'imprévoyance de l'administration à endiguer la disette engendrée par le froid et l'humidité de l'année 1740, événement qui n'était pourtant, selon lui, « pas dur à prévoir ». Ainsi, de la bouche même de notre bourgeois, on attendait des pouvoirs publics qu'ils soient capables de prévenir le risque, au sens contemporain du terme, en développant une conscience de l'incertitude qui devait les amener à se projeter vers l'avenir pour mieux prévenir la cherté des grains.

Outre les mesures classiques (processions, distributions), les autorités, au XVIII^e siècle, en prirent d'autres, visant à assurer l'approvisionnement permanent de la capitale et à atténuer les épisodes de disette. Ainsi, dans les années 1730, fut fondée la Compagnie Malisset, composée de financiers, de gouverneurs et d'intendants, qui s'engagea à toujours assurer un minimum de 40 000 setiers dans les greniers du roi ; la Ville obtint le droit de construire un magasin pouvant contenir 10 000 setiers ; et les communautés religieuses reçurent l'ordre de stocker des réserves pour au moins trois ans³¹. De même, les autorités élargirent l'aire d'approvisionnement de la capitale et firent appel à de nouveaux interlocuteurs. Ainsi, entre les années 1739 et 1741, la disette fut atténuée par Isaac de Thelluson, ambassadeur de Genève et banquier, qui fit importer des quantités considérables de blé. Reconnaisante de son action salutaire, la municipalité lui remit une médaille en or. À n'en pas douter, face à cet évergète, sainte Geneviève se trouvait en fort mauvaise posture³² !

Si les pouvoirs étaient responsables du bien-être collectif, le peuple leur attribua aussi la responsabilité des malheurs publics, et pas toujours à tort. Certains, enfin, crièrent à la trahison des pouvoirs publics et au sacrifice du peuple sur l'autel du libéralisme. En effet, dans ce que l'on peut appeler l'« économie morale traditionnelle », la population considérait que les pouvoirs devaient intervenir pour réglementer le commerce des

31 Alfred Fierro, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1996.

32 Steven Laurence Kaplan, *Le Complot de famine. Histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1982.

grains afin d'en assurer l'accès à tous³³. Or, le tournant libéral opéré dans la seconde moitié du XVIII^e siècle allait totalement à l'encontre de cette « économie morale » puisqu'il libérait le commerce des grains, autorisant par là même la spéculation, les exportations et le tarif libre des prix. Associée à des récoltes médiocres, cette nouvelle politique économique contribua à l'augmentation des prix et provoqua donc des émeutes et des « taxations » impopulaires dans tout le royaume, y compris à Paris, et notamment en 1775 lors de la « guerre des farines »³⁴.

Au mieux jugées incapables de gérer une crise, et au pire accusées de la provoquer, les autorités furent remises en cause par le peuple, un peuple agité par l'idée d'un complot visant à l'affamer. L'idée, ô combien dangereuse pour la monarchie, de « complot de famine » pouvait dorénavant prospérer au sein d'une société urbaine qui n'attendait plus rien de sainte Geneviève, bien avant que n'éclate le séisme politique de 1789.

52

La naissance d'une politique du risque : la crise climatique européenne de 1784

Provoquées par la fonte brutale d'un manteau neigeux exceptionnel, les inondations de février-mars 1784 eurent un coût socio-économique très lourd, véritable défi lancé aux autorités européennes de l'époque. En cela, l'événement fut véritablement un tournant en matière d'implication des pouvoirs publics³⁵.

Les mesures prises en France furent aussi un moyen nouveau de renforcer la monarchie qui, pour l'occasion, n'hésita pas à instrumentaliser la catastrophe à des fins idéologiques comme en témoigne la gravure exaltant la générosité de Louis XVI, dispensateur de « secours sans nombre aux malheureux », au lendemain du drame de 1784. Invisible mais omniprésent, le « Bienfaisant » Louis XVI sème les subsides sur un monde

33 Edward P. Thompson, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past & Present*, 50, 1971, p. 76-136.

34 Cynthia A. Bouton, « L'économie morale et la guerre des farines en 1775 », dans E. P. Thompson, Valérie Bertrand, C. A. Bouton, Florence Gauthier, David Hunt et Guy-Robert Ikni, *La Guerre du blé au XVIII^e siècle*, Montreuil, Éd. de la Passion, 1988, p. 93-110.

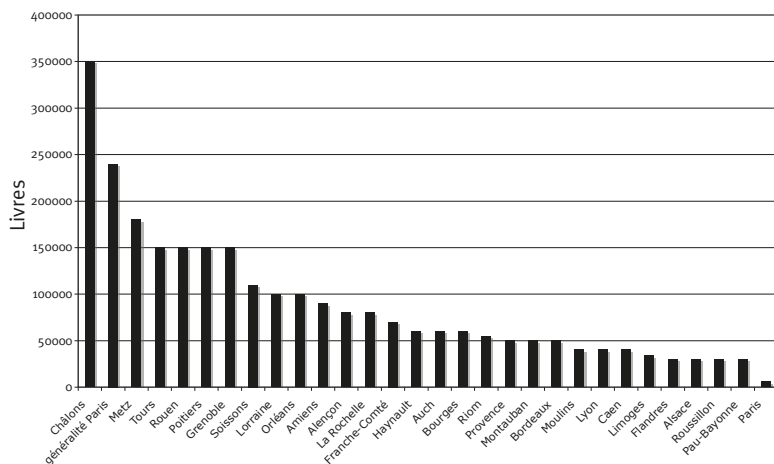
35 E. Garnier, « Laki : une catastrophe européenne », *L'Histoire*, 343, 2009, p. 72-77 ; R. Brázdil *et al.*, « European floods during the winter 1783/1784: Scenarios of an extreme event during the "Little Ice Age" », *Theoretical and Applied Climatology*, 100, 2010/1-2, p. 163-189.

parfaitement ordonné selon une furieuse diagonale fluviale séparant le monde rural de celui des villes, deux territoires bénéficiant d'une égale bonté royale, comme on peut le voir sur le document ci-dessous.



2. « Sous le règne de Louis XVI surnommé le Bienfaisant », gravure commémorant l'aide royale de 1784 (BnF, Cabinet des Estampes, Qb1)

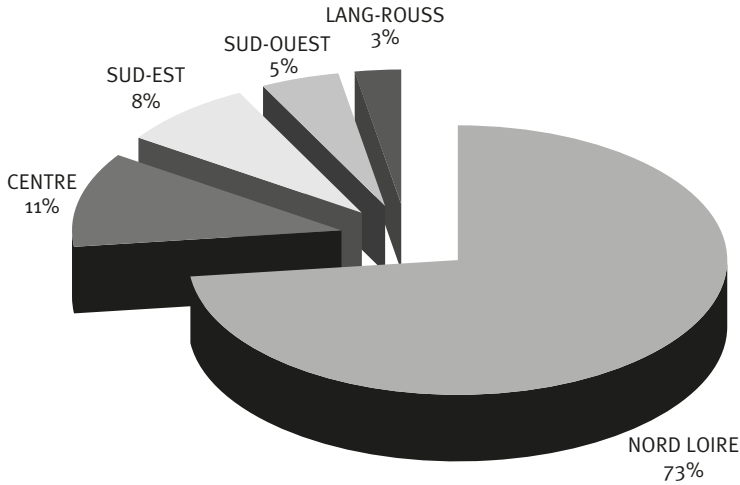
Face à l'ampleur des inondations qui touchent le Nord du pays, force est de constater que le pouvoir royal innove totalement en matière d'aide aux victimes en débloquant une somme exceptionnelle de 3 millions de livres. Certes, rapportée au montant des recettes du royaume, la manne royale peut paraître dérisoire puisqu'elle n'en représente qu'1 % environ. Cela dit, la générosité de l'État royal n'est pas si négligeable que cela si on la compare aux 2 % approximatifs de l'indemnisation versée par l'État républicain après l'ouragan Lothar de 1999. Jamais jusque-là la monarchie n'avait réalisé un tel effort financier étendu à l'ensemble du royaume, préférant accorder des aides ciblées au profit de telle ville ou province qui avait su défendre sa cause auprès du monarque.



3. Régions et villes françaises bénéficiaires des 3 millions de livres d'aide royale en 1784 (AN, H 1)

Cette fois-ci, les intendants des différentes provinces du royaume furent invités à diligenter des enquêtes locales afin d'évaluer la nature des pertes et de proposer un montant d'indemnisation. Ils firent remonter les informations au plus haut niveau de l'État, à savoir le Conseil du roi³⁶. En possession de ces rapports, le contrôleur général des finances procéda alors à un examen approfondi des demandes sous la forme de contre-expertises avant de trancher. Le tableau qui nous est parvenu de ces arbitrages met en vis-à-vis les demandes exprimées par les représentants du roi et les sommes finalement accordées par Charles Alexandre Calonne, contrôleur général des finances, à chaque province sinistrée. Dans certains cas, le différentiel est conséquent, sans qu'il le soit forcément au désavantage des victimes. Si les prétentions de la généralité de Moulins sont jugées excessives et ramenées de 85 000 à 40 000 livres, celles de Soissons sont nettement revues à la hausse et la région sort largement gagnante à la suite de l'examen ministériel. Au lieu des 82 000 livres initialement demandées, ce sont plus de 110 000 livres qui tombèrent finalement dans son escarcelle.

³⁶ AN, H 1.



4. Répartition géographique des indemnités royales au lendemain de l'inondation de l'hiver 1784 (AN, H 1)

Les disparités très accusées du montant des indemnisations répondent à une logique conditionnée par l'ampleur des dégâts occasionnés après le passage dévastateur des eaux. Sans surprise, les régions du Nord de la Loire se taillent la part du lion (73 %), suivies de très loin par le Centre (actuelles régions Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes) tandis que le Grand-Sud, très faiblement touché par la brutale débâcle des mois de janvier et de février 1784, bénéficie de la manne monarchique dans des proportions modestes. Parmi les régions septentrionales, le « bloc de l'Est » remporte incontestablement la palme du désastre (730 000 livres attribuées). Avec un montant d'indemnisation record de l'ordre de 180 000 livres, Metz fait incontestablement figure de ville martyre sur le front des inondations. Pour autant, tout angélisme doit être écarté car l'étude de la répartition de la manne royale accordée en 1784 aux Normands par exemple confirme, une nouvelle fois, la puissance du *lobby* citoyen, capable de drainer l'essentiel des fonds au détriment des villages, pourtant très touchés, du Bessin et du bocage ornais³⁷.

37 E. Garnier, « La ville face aux caprices du fleuve. L'exemple normand », *Histoire urbaine*, 18, 2007, p. 41-60.

Si, dans le royaume de France, le choix d'une intervention post-catastrophique l'emporte, notamment sous la forme d'une indemnisation massive, une approche à la fois plus réactive et plus durable s'impose chez nos voisins afin de tirer les leçons du désastre. Dans la principauté du Wurtemberg, des collectes furent organisées par les autorités en faveur des sinistrés qui bénéficièrent aussi de distributions gratuites de bois de feu et de vêtements. Dans d'autres États de l'Allemagne centrale, l'armée et la police furent immédiatement déployées afin de faciliter la circulation des convois de ravitaillement et d'éviter les pillages. À Dresde, le conseil municipal intervint dans le domaine sanitaire par la promulgation d'arrêtés préconisant des mesures d'hygiène afin de couper court à tout risque d'épidémie³⁸.

Le prince de Wurtemberg commande aux « physiciens » (médecins) de ses comtés alsaciens et de Montbéliard de trouver des « préservatifs » censés protéger la santé de ses sujets campagnards victimes des eaux stagnantes. Les experts s'exécutent et rédigent un rapport comportant plusieurs directives sanitaires, certaines relevant du pragmatisme médical, d'autres étant nettement plus fantaisistes. On recommande par exemple de sécher les maisons en y faisant des feux et en les aérant. Sur le plan vestimentaire, les spécialistes conseillent de s'habiller chaudement, une évidence pour cet hiver à tendance nettement sibérienne. Plus innovant socialement, le texte wurtembergeois prévoit même que les malades pourront recourir gratuitement aux services des « physiciens » désignés par les autorités ! Les prescriptions diététiques sont en revanche nettement plus surprenantes. D'emblée, elles mettent l'accent sur la nécessité absolue de consommer principalement de la *Sauerkraut* (choucroute), réputée pour ses vertus anti-oxydantes et sa faible teneur en lipides. Plus déroutant, on conseille dans le même temps aux victimes de « manger de l'ail sur leur pain et de boire un verre d'absinthe³⁹ ».

38 Guido Poliwooda, *Aus Katastrophen lernen. Sachsen im Kampf gegen die Fluten der Elbe 1784 bis 1845*, Cologne, Böhlau, 2007.

39 E. Garnier, « Les populations comtoises sur le front climatique. Climat et sociétés (1500-1850) », dans Vincent Bichet, E. Garnier, Pierre Gresser, Michel Magny, Hervé Richard et Bruno Vermont-Desroches, *Histoire du climat en Franche-Comté du Jurassique à nos jours*, Pontarlier, Éd. du Belvédère, 2015, p. 143-175.

Dans l'Empire habsbourgeois, la famille impériale contribua personnellement aux aides sonnantes et trébuchantes versées aux sinistrés. Sur le terrain, les autorités fournirent également une réponse rapide et efficace comme dans le comté de Timisoara (actuelle Roumanie). Dans cette partie du Banat, tous les moyens techniques et humains furent mis en œuvre pour secourir ou préserver les populations, depuis les canons de l'artillerie pour briser la glace jusqu'à l'acheminement de vivres par les mêmes militaires. À Arad, les soldats impériaux évacuèrent plusieurs milliers de personnes.

Mais surtout, les autorités autrichiennes renforcèrent le système d'alerte existant sur le Danube tandis que l'Électeur de Saxe décidait toute une série de mesures techniques. Ces dernières consistaient à élaborer un plan d'urgence avant l'heure, reposant sur des commissions spéciales implantées localement. Enfin et surtout, le prince créa un réseau d'alerte extrêmement original, mais ô combien efficace. Il reposait tout simplement sur un relais de « canons-signaux », dont les détonations échelonnées devaient prévenir les communautés menacées, au fur et à mesure de la progression de la crue de l'Elbe. Délibérément motivé par la volonté d'inaugurer une politique de prévention, le système fut mis à l'épreuve dès l'hiver 1785 et fit merveille en sauvant des milliers de vies humaines.

*

Le comportement des populations, avant et après l'expérience historique que constitue l'événement climatique, s'avère être un révélateur privilégié d'une société dans sa globalité. Plus concrètement, elle met en lumière les conséquences qu'eurent ces accidents climatiques sur les sociétés anciennes. Car de la vulnérabilité perçue ou construite aux Temps modernes découle une volonté sociale de protection contre l'aléa qui, en fonction des époques ou des régions, engendre des rapports de pouvoirs et des tensions fluctuants entre les Églises, les élus locaux et le pouvoir central. Le paradigme de civilisation élaboré par Montesquieu comportait en effet un postulat pour les sociétés modernes : plus les sociétés sont évoluées et plus elles sont capables de se mettre à l'abri des conséquences des catastrophes naturelles. Les archives montrent au

contraire que le modèle politique fit parfois l'objet d'une médiation culturelle plus respectueuse des usages locaux, sous la forme d'actions de solidarité, et parfois au contraire de mouvements sociaux tournés contre les pouvoirs publics censés protéger les populations.

L'expérience historique livrée dans cette contribution montre à l'envisage, bien avant l'industrialisation, ce fut la modernisation de l'État qui servit de vecteur à la naissance du risque et à sa prise en charge. Elle révèle également de manière éclatante la compétition engendrée par ce processus entre les Églises, les États centraux et les pouvoirs locaux, une réalité qui nous montre combien l'activité gouvernementale fut concurrentiellement envahissante, hétérogène et multiple. De ces nouvelles formes de « gouvernementalité » émergea ce que Michel Foucault appelle la « société civile » dont l'État avait désormais la charge. Dans cette perspective, l'expérience pluriséculaire acquise au contact des sources donne incontestablement sa légitimité à l'histoire comme « science des hommes dans le temps », et fait de l'historien un passeur de la mémoire du risque climatique⁴⁰.

58

40 Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949.

DEUXIÈME PARTIE

Objets de recherche

LE JARDIN BOTANIQUE URBAIN EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE

Émilie-Anne Pépy
Université de Savoie

Les origines du jardin botanique sont italiennes et remontent à la fin de la période médiévale, dans un contexte de mise en place de politiques sanitaires municipales. Ces types de jardin sont le plus souvent adossés à des institutions scientifiques comme les universités de médecine. La botanique n'est alors pas encore constituée comme une science autonome. Elle demeure une discipline auxiliaire de la médecine, à laquelle elle fournit les éléments végétaux entrant dans la composition des remèdes. Le jardin botanique est un *hortus academicus*, qui doit contribuer à la connaissance et à la conservation des espèces végétales vivantes suivant le principe de la collection, et aussi permettre d'améliorer la formation des personnels de santé. Les premiers jardins botaniques apparaissent dans la péninsule italienne où, dès la fin de la période médiévale, les municipalités ont mis en œuvre des politiques sanitaires dynamiques, en se dotant d'institutions médicales développées. Padoue, Pise, Venise ou encore Florence sont parmi les premières cités à fonder des jardins botaniques dans les années 1540, les objectifs pratiques n'excluant pas les visées esthétiques¹. Une deuxième vague de créations achève d'équiper la péninsule : Pavie, Ferrare, Bologne, Rome, Messine... Le mouvement gagne rapidement les Pays-Bas, autre pôle de savoir majeur en Europe, avec la fondation du jardin de Leyde en 1577², suivi par celui d'Amsterdam en 1630. L'université de Montpellier obtient le sien en 1593, grâce aux efforts du botaniste Richer de Belleval et au soutien

- 1 Margherita Azzi Visentini, *L'Orto botanico di Padova e il giardino dil Rinascimento*, Milano, Il Polifilo, 1984.
- 2 William T. Stearn, « The Influence of Leyden on Botany in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », *The British Journal for the History of Science*, 1, 1962/2, p. 137-158.

du roi Henri IV. Au XVII^e siècle, forte des apports des savoirs coloniaux, la botanique se structure en tant que discipline scientifique autonome en se forgeant une méthode de travail, la taxinomie, qui s'efforce d'introduire un ordre logique dans la variété du règne végétal. Dans un contexte général d'institutionnalisation de la pratique des sciences, les principales capitales scientifiques se dotent de jardins botaniques, avec le soutien des États. Au XVIII^e siècle, le réseau des jardins urbains continue de s'étoffer, alors que s'accroît l'intérêt pour la botanique et ses applications³. Plusieurs types de jardins botaniques peuvent coexister dans l'espace urbain, au moins dans les grandes villes : les jardins des universités et institutions de santé ; les jardins privés de grands mécènes ou d'amateurs éclairés⁴ ; les jardins financés par les académies et sociétés savantes⁵ ; et bien sûr les jardins d'institutions scientifiques au service du pouvoir, comme le Jardin du Roi à Paris, fondé en 1626, qui se distingue alors par des dispositifs expérimentaux innovants (tels la « montagne », dispositif pyramidal destiné à l'acclimatation des plantes croissant en altitude).

Cette diversité se reflète dans les usages de la langue française : jusqu'aux années 1800, on les désigne comme « jardins de botanique » ou « jardins des plantes ». L'expression « jardin botanique » n'apparaît qu'au début du XIX^e siècle ; d'après la sixième édition du *Dictionnaire* de l'Académie française (1835), il s'agit d'un « jardin où l'on a rassemblé une collection plus ou moins considérable de plantes exotiques et indigènes, pour faciliter l'étude de la botanique. » Cette définition met l'accent sur le lien entre une science, la botanique, et le lieu de sa pratique, ce qui distingue le jardin botanique du simple jardin d'agrément. Sa fonction pédagogique est également fondamentale : validation d'expertise, enseignement scientifique professionnalisant, mais aussi vulgarisation de la science, à travers la présentation de collections de végétaux « exotiques

-
- 3 Andrew Lees et Lynn Hollen Lees, *Cities and the Making of Modern Europe, 1750-1914*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2007.
 - 4 Laurence Baudoux-Rousseau, « Collectionneurs et horticulteurs en Flandres au début du XVII^e siècle », dans L. Baudoux-Rousseau et Charles Giry-Deloison, *Le Jardin dans les anciens Pays-Bas*, Arras, Artois Presses Université, 2002.
 - 5 Daniel Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux (1680-1789)*, Paris, Mouton, 1978.

et indigènes ». Le jardin botanique est un microcosme, qui offre à la vue du citoyen le spectacle de la flore venue du monde entier. Il est enfin un outil politique et économique au service du projet colonial des premiers empires européens : il est destiné à faciliter l'acclimatation et la diffusion de végétaux d'intérêt stratégique, dans les domaines thérapeutique, alimentaire ou industriel. Le jardin botanique s'apparente donc à un objet d'histoire situé à la croisée de plusieurs champs historiographiques. À travers cet objet, des problématiques déjà abordées par l'histoire des sciences, par l'histoire des mondes coloniaux et par l'histoire urbaine peuvent être retravaillées à travers une approche plus environnementale.

La voie a été ouverte par des historiens nord-américains et anglo-saxons qui, dès les années 1970, ont fait du végétal l'enjeu d'une histoire politiquement engagée. Jusqu'alors, les clefs de compréhension de l'histoire du végétal restent circonscrites dans le champ de l'histoire des civilisations. Depuis le Néolithique, les mouvements des populations humaines s'accompagnent de circulations et de transferts de plantes. Suivant le schéma explicatif vulgarisé par Jared Diamond, le principal facteur de différenciation entre les civilisations résiderait dans leur capacité à domestiquer les espèces végétales et animales, en fonction notamment des caractères du milieu⁶. Mais cette tendance s'accélère et change d'échelle à l'époque moderne, lorsque la colonisation engendre le phénomène du *Columbian Exchange*⁷. Remettant en question la vision traditionnelle lénifiante du « voyage des plantes », l'historien nord-américain Alfred Crosby emploie l'expression « impérialisme écologique » pour qualifier l'organisation de circuits de circulation de végétaux, qui font des allers et retours entre les métropoles et leurs colonies, et entre les colonies elles-mêmes, permettant de suivre les formes de la globalisation à l'échelle planétaire⁸. La question des transferts de plantes intéresse d'autres champs de recherche de l'histoire

6 Jared Diamond, *De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1997.

7 Alfred Crosby, *The Columbian Exchange: Biological and Cultural Consequences of 1492*, Westport, Greenwood Press, 1972.

8 A. Crosby, *Ecological Imperialism. The Biological Expansion of Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

sociale ; le contexte épistémologique aux États-Unis est alors très favorable à l'étude des *subalterns*, ces acteurs de l'histoire sociale dont on considère que l'importance a été minorée⁹. Les *Gender Studies*, également en plein développement, ne manquent pas d'interroger les rapports entre genre et végétal, tout particulièrement au prisme des enjeux coloniaux¹⁰. Depuis la décennie 1980, se sont multipliées les recherches mettant en perspective les relations dynamiques entre les plantes, les populations, les États, et les économies modernes. Il serait difficile d'en livrer ici un tableau exhaustif ; parmi les thématiques privilégiées, les conditions de production et de circulation du savoir sur le végétal, en Europe et, de manière plus novatrice, dans les espaces coloniaux¹¹, ont retenu l'attention des historiens, ainsi que les transferts de savoir entre colonisateurs et colonisés. Les conséquences de l'implication des États européens dans la prédation des ressources végétales à l'échelle planétaire ont été mises en lumière, à partir du fonctionnement de « machines coloniales » dont les rouages institutionnels regroupent représentants de l'État, militaires, institutions de savoir et savants. James McClellan et Richard Drayton, qui se sont intéressés à l'institutionnalisation des modalités de constitution de connaissance sur le règne végétal, ont ainsi montré l'importance stratégique des réseaux de jardins botaniques dans le cadre impérial (français et britannique), et leur part dans le développement d'entreprises scientifiques à l'échelle planétaire. La botanique a contribué au développement et à l'accumulation de savoirs

-
- 9 Par exemple, les recherches de Judith Carney établissent l'importance du rôle des esclaves africains dans les transferts de savoirs et de techniques ayant conduit à la mise en place de la culture du riz en Amérique du Nord. J. Carney, *Black Rice: The African Origins of Rice Cultivation in the Americas*, Cambridge/London, Harvard University Press, 2001.
- 10 Londa Schiebinger évoque ainsi le cas d'une variété particulière de plante abortive, la *Poinciana pulcherrima*, qui fait l'objet d'un véritable usage politique de la part des femmes en lutte contre le système esclavagiste dans les Antilles et en Afrique, et que les Européens refusent d'acclimater et d'intégrer à la pharmacopée en raison des enjeux démographiques. L. Schiebinger, *Plants and Empire: Colonial Bioprospecting in the Atlantic World*, Cambridge/London, Harvard University Press, 2004.
- 11 Kapil Raj, *Relocating Modern Science: Circulation and the Construction of Knowledge in South Asia and Europe, 1650-1900*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2007.

sur la nature, tout en favorisant, dans le même temps, la reconfiguration de celle-ci et la transformation des écosystèmes à l'échelle de la planète¹².

Depuis trois décennies, un certain nombre de travaux de l'historiographie française entrent en résonance avec ces thématiques. J'ai choisi de n'évoquer ici que les jardins botaniques français du XVIII^e siècle, pour articuler les grands enjeux de l'histoire globale, et les particularités culturelles de la société française dans le contexte de développement du premier empire colonial. Il sera ici question du jardin botanique dans les politiques publiques du XVIII^e siècle, comme enjeu de domination coloniale, mais aussi d'« amélioration » de la société. Le jardin botanique peut également être examiné comme un lieu d'acculturation des citadins à l'environnement végétal, contribuant à diffuser le goût du « spectacle de la nature » cher aux lecteurs de l'abbé Pluche¹³. Il est enfin un outil de découverte scientifique du territoire national, dans la variété de ses milieux naturels.

DE L'INVENTAIRE DU MONDE À LA BOTANIQUE APPLIQUÉE : LE JARDIN BOTANIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Il est impossible d'évoquer la botanique au XVIII^e siècle en France sans prendre en compte d'une part les enjeux coloniaux, et d'autre part le rôle majeur de l'État pour valoriser la connaissance du végétal, avec l'institutionnalisation progressive du réseau de jardins botaniques. La botanique est alors « *a big science and a big business*¹⁴ ». Ce sont finalement moins les aspects théoriques de la discipline qui retiennent l'attention, que les fructueuses applications que l'on peut en tirer.

12 James E. McClellan III et François Regourd, *The Colonial Machine: French Science and Overseas Expansion in the Old Regime*, Turnhout, Brepols, 2012 ; Richard Drayton, *Nature's Government: Science, Imperial Britain, and the "Improvement" of the World*, New Haven/London, Yale University Press, 2000.

13 Noël-Antoine Pluche, *Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit*, Paris, Veuve Estienne, 1732-1742, 9 vol.

14 L. Schiebinger et Claudia Swan (dir.), *Colonial Botany: Science, Commerce, and Politics in the Early Modern World*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2007.

Il convient de revenir brièvement sur les activités scientifiques qui ont cours dans un jardin botanique. L'inventaire du monde, et le classement des espèces végétales, restent au cœur du travail du botaniste. L'élargissement des limites du monde connu au ^{xvi}^e siècle a précipité l'avènement de la botanique en discipline autonome. Les botanistes des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles cherchent à intégrer les nouvelles découvertes dans un champ de savoir déjà constitué, qui s'appuie sur une tradition intellectuelle remontant à l'Antiquité, fondée sur l'observation fidèle de la réalité, et ayant pour finalité la connaissance de la nature. Le principal travail des botanistes consiste à fournir un inventaire des plantes commencé dans l'Antiquité par Dioscoride ou Pline l'Ancien au ⁱ^{er} siècle après J.-C. La méthode, inchangée depuis l'Antiquité, consiste à dresser un catalogue des plantes, dont sont énumérées les propriétés (curatives ou autres), et auxquelles sont associées des représentations iconographiques suivant des techniques de plus en plus poussées. Les jardins botaniques importants disposent ainsi de leur catalogue imprimé, qui reste longtemps classé par ordre alphabétique, tant que les références n'excèdent pas quelques centaines. Les botanistes modernes se trouvent rapidement confrontés à un défi majeur : le mouvement de découverte et de colonisation du monde entraîne un accroissement exponentiel du nombre de plantes répertoriées : de 3 000 espèces connues environ au début du ^{xvii}^e siècle, on dépasse les 10 000 à l'horizon du ^{xviii}^e siècle. Pour les savants, le défi est désormais de rendre intelligible cet inventaire élargi, en proposant des systèmes de classification reposant sur l'identification de groupes ou de familles de plantes¹⁵.

Les botanistes du ^{xviii}^e siècle s'intéressent également à la physiologie végétale, au miroir des connaissances en physiologie animale (respiration, sommeil, nutrition, reproduction). Les travaux menés dans le cadre de l'étude de la physiologie végétale peuvent être effectués dans de véritables conditions de laboratoire, avec l'aide d'instruments d'observation de précision, comme le microscope, et au moyen de dispositifs expérimentaux variés. Par exemple, en 1799, Augustin-

15 Jean-Marc Drouin, *L'Herbier des philosophes*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.

Pyramus de Candolle obtient d'André Thouin l'usage d'une cave sous l'une des serres du Jardin des plantes, pour effectuer des expériences sur le sommeil des végétaux. Il y soumet des plantes à un cycle de vie artificiel, à la lumière de lampes, et compare leur évolution à celles d'échantillons d'espèces similaires demeurés dans le jardin¹⁶.

L'acclimatation de plantes collectées constitue un autre volet important de la recherche. Le jardin botanique se situe à l'interface entre la « recherche de plein air » (herborisation, voyage d'exploration) et la récréation de la nature, impliquant la mobilisation d'équipements expérimentaux comme les serres¹⁷, les circuits de circulation d'eau, etc. Dans le domaine botanique, où le décalage entre l'expérience visuelle et la culture livresque de cabinet peut s'avérer sensible, le jardin revêt une fonction démonstrative essentielle. On y mène des expérimentations et des observations cruciales pour la mise en forme d'énoncés théoriques. Le jardin botanique joue donc un rôle d'expertise, pour la validation du savoir botanique produit par les « recherches de plein air », et plus largement pour la validation d'hypothèses relatives au fonctionnement des organes et des tissus végétaux¹⁸.

Les jardins de la machine coloniale

Dès les années 1980, les historiens français ont mis l'accent sur les liens entre l'histoire des savoirs naturalistes et l'histoire coloniale. En 1999, un numéro spécial de la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, sous la direction de Marie-Noëlle Bourguet et Christophe Bonneuil, faisait le point sur les résultats de ce vaste chantier, et ouvrait de nouvelles pistes

16 *Mémoires et souvenirs de Augustin Pyramus de Candolle, écrits par lui-même*, Paris, J. Cherbuliez, 1862, p. 93.

17 Yves-Marie Allain, *Une histoire des serres. De l'Orangerie au Palais de Cristal*, Versailles, Quae, 2010.

18 De nombreuses publications ont éclairé le rôle fondamental des voyageurs naturalistes dans la production de savoir. Voir par exemple : Marie-Noëlle Bourguet, « Voyage, mer et science au XVIII^e siècle », *Supplément à la Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 44, 1997/1-2, p. 39-56 ; Kury Lorelaï, « Les instructions de voyage dans les expéditions scientifiques françaises (1750-1830) », *Revue d'histoire des sciences*, 51, 1998/1, p. 65-91 ; Jan Vandersmissen, « Les voyages organisés par ordre du roi à Versailles », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2011 (en ligne le 29 septembre 2011 : <http://crcv.revues.org/11562>, consulté le 22 juin 2013).

de travail¹⁹. Les éclairages les plus récents sur la question ont confirmé l'importance stratégique des jardins botaniques, rouages essentiels de la « machine coloniale » française au XVIII^e siècle²⁰.

L'accumulation des savoirs naturalistes devient un enjeu politique fondamental, au moment où se met en place le Premier Empire français. Bridées par une implacable logique mercantiliste, les grandes nations coloniales ne sont pas supposées acheter sur le marché les plantes présentant un intérêt économique stratégique. L'idéal est donc de porter l'effort sur les prélèvements dans les espaces colonisés, puis de tenter des acclimations, soit sur le territoire métropolitain, soit dans d'autres espaces coloniaux jugés propices. La domestication du monde naturel est mise au service des intérêts stratégiques. L'exemple du café est particulièrement significatif : introduit à Amsterdam depuis Java en 1714, sa culture est rapidement maîtrisée au Jardin du Roi à Paris. Des plants sont réexpédiés vers les Antilles françaises dans la décennie 1720. Avant la Révolution, les plantations esclavagistes des Antilles assurent plus de la moitié de la production de café mondiale.

Élaboration et circulation des savoirs coloniaux fonctionnent en réseau ; les recherches les plus récentes ont nuancé la logique centre-périphérie eurocentrée, pour souligner le fonctionnement multipolaire de ces lieux de savoir. Les jardins botaniques établis dans les territoires colonisés sont certes animés par des administrateurs métropolitains (comme Pierre Poivre à l'île Bourbon) et par des correspondants mandatés par les institutions parisiennes pour des travaux de collecte et d'expérimentation. Mais les savants créoles prennent également une part active aux recherches.

Le Jardin du Roi reste le cœur de cette machine coloniale. L'institution est bien connue après les travaux d'Yves Laissus et d'Emma Spary²¹. Dès

19 *Revue d'histoire française d'outre-mer*, 322-323, « De l'inventaire du monde à la mise en valeur du globe. Botanique et colonisation (fin XVII^e siècle-début XX^e siècle) », Paris, Société française d'histoire des outre-mers (SFHOM), 1999.

20 J. E. McClellan III et F. Regourd, *The Colonial Machine*, op. cit.

21 Yves Laissus et Jean Torlais, *Le Jardin du Roi et le Collège royal dans l'enseignement des sciences au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 1986 ; Emma Spary, *Utopia's Garden: French Natural History from Old Regime to Revolution*, Chicago, University of Chicago Press, 2000.

les années 1670, les réseaux de savoir se structurent autour du triptyque Académie des sciences, Observatoire et Jardin du Roi. Celui-ci supervise la mise en place de jardins botaniques de la Marine dans les principaux ports coloniaux (Marseille, Nantes, Brest, Rochefort), afin de faciliter le débarquement et l'acclimatation des plantes nouvelles, fragilisées par les traversées. La capitale parisienne achève au XVIII^e siècle de s'affirmer comme le pôle dominant de construction et de validation de l'expertise savante sur les mondes coloniaux²². Le Jardin du Roi contribue largement à animer les réseaux de travail des savants, au plan théorique comme matériel (échange de graines, d'échantillons, de racines), en généralisant également les méthodes d'enquête.

Parallèlement au réseau des jardins de la « machine coloniale » et à l'ancien réseau des jardins académiques vont se multiplier au XVIII^e siècle des jardins botaniques urbains, conçus pour l'étude et le bien public.

Les jardins botaniques, nouveaux lieux de savoir urbains

Les historiens des sciences ont démontré la nécessité de *localiser* la production scientifique dans un contexte social et géographique. L'innovation botanique ne concerne pas seulement les capitales culturelles ; les villes moyennes sont amenées à développer leurs propres modèles. La fondation d'un jardin botanique rattaché à une institution demeure presque toujours le fruit des efforts d'un milieu actif de botanistes savants ou amateurs, susceptibles d'influencer les instances décisionnelles urbaines grâce à leurs réseaux académiques ou familiaux.

Le rôle incitatif de l'État se mesure à l'aune des interventions des intendants pour encourager ces créations et fournir les financements. Les intendants éclairés cherchent à œuvrer pour le bien public, en faisant la promotion de la botanique appliquée, d'abord dans le domaine de la santé. Les jardins nouvellement fondés sont prioritairement destinés à améliorer la formation des futurs médecins, sages-femmes, chirurgiens, apothicaires, vétérinaires. Dans un contexte d'intérêt croissant pour la santé publique, l'accent est mis sur la professionnalisation de

22 Antonella Romano et Stéphane Van Damme, « Sciences et villes-mondes (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55, 2008/2, p. 7-18.

ces personnels responsables de la santé des humains, mais aussi des animaux (notamment dans le cadre de la lutte contre les épizooties). La fréquentation des universités de médecine (une vingtaine dans le royaume) reste d'usage pour obtenir les titres nécessaires à l'exercice de la médecine, mais des structures de formation concurrentes se développent : des cours privés et des écoles, où souffle l'esprit des Lumières, apparaissent avec le soutien de l'État. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les intendants mettent en place des cours d'accouchement pour améliorer la formation des sages-femmes, ainsi que des cours destinés aux élèves chirurgiens. À Alfort et à Lyon s'implantent des écoles vétérinaires dotées de jardins botaniques. Grâce aux cours publics qui y sont programmés, ces structures sont conçues comme un outil de normalisation de la transmission des connaissances sur les propriétés médicinales des végétaux, destiné à court-circuiter l'emprise supposée des charlatans sur l'herboristerie, qui échappe encore largement au contrôle réglementaire de la monarchie.

Les nouveaux jardins botaniques urbains s'ouvrent également aux artistes, élèves des Beaux-Arts, ou représentants des arts mécaniques (teinturiers, ébénistes travaillant à partir de produits végétaux)²³. Les dessinateurs travaillant pour les manufactures de papier peint et les ouvriers du secteur textile viennent ainsi y perfectionner leur coup de crayon²⁴.

Les intendants cherchent enfin à encourager les liens déjà étroits entre botanique et agronomie. Le développement de l'agronomie exige des lieux adaptés pour réfléchir sur les propriétés des plantes, expérimenter des méthodes de sélection, des techniques de greffe et autres cultures

23 *Plan de l'établissement d'un jardin de botanique et d'une école d'histoire naturelle. Arrêté par Monseigneur de Flesselles, Intendant de la généralité de Lyon*, Lyon, Delaroche, 1773.

24 Des indiennes aux papiers peints, les modes vestimentaires et les arts décoratifs contribuent à diffuser le goût des représentations végétales d'après nature. Les traités de formation des artistes se font l'écho d'une demande sociale spécifique pour des cours de botanique dans le cadre de l'apprentissage professionnel. Voir par exemple : Antoine-Nicolas Joubert de L'Hiberderie, *Le Dessinateur pour les fabriques d'étoffes d'or, d'argent et de soie*, Paris, Veuve Duchesne, 1774, p. XX : « [...] je dis même qu'un cours de botanique seroit aussi nécessaire à un Dessinateur fleuriste, qu'un cours d'anatomie l'est pour un peintre. »

artificielles. En 1767, la monarchie ordonne l'implantation d'une pépinière par généralité; il s'agit à la fois d'un lieu de stockage et de distribution de plantes (par exemple, les arbres employés pour l'embellissement des villes ou les plantations le long des routes), et d'un lieu de formation pédagogique pour les futurs jardiniers. Pépinières royales et jardins botaniques fonctionnent en miroir, les compétences des botanistes étant requises pour réfléchir sur les propriétés des plantes domestiques, sur les usages de telle ou telle espèce pouvant être généralisés.

La refonte institutionnelle entamée pendant la Révolution française confirme l'enjeu que représentent en France la connaissance et l'exploitation du monde végétal. Les plantes sont considérées comme un patrimoine vivant de la nation, et comme une ressource qu'il s'agit de faire fructifier. En 1795 est décidé l'établissement de jardins botaniques départementaux, qui tissent un réseau dont le cœur reste l'institution parisienne qui a pris la suite du Jardin du Roi, à savoir le Muséum d'histoire naturelle, qui enrichit rapidement ses collections grâce aux confiscations naturalistes. Les établissements départementaux sont chargés d'expérimenter des pratiques d'acclimatation des plantes, à la demande des savants du Muséum; les jardins botaniques du Midi et de Corse sont particulièrement sollicités, en raison des aménités climatiques jugées propices au développement de plantes exotiques comme l'arbre à pain ou la canne à sucre²⁵.

LE PUBLIC CITADIN AU JARDIN BOTANIQUE : UNE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT VÉGÉTAL

L'acculturation des citoyens à l'environnement végétal est une question qui permet de s'intéresser à l'articulation entre dimension scientifique et dimension urbaine, et d'enraciner le jardin botanique dans l'environnement urbain, au travers de pratiques territoriales.

25 Pierre-Yves Lacour, « La place des colonies dans les collections d'histoire naturelle (1789-1804) », dans Anja Bandau, Marcel Dorigny et Rebekka von Mallinckrodt (dir.), *Les Mondes coloniaux à Paris au XVIII^e siècle. Circulation et enchevêtrement des savoirs*, Paris, Karthala, 2010, p. 49-74.

Le jardin botanique est loin d'être un lieu fermé, dont l'accès serait strictement réservé à une poignée de savants spécialistes des déclinaisons de Flore, ou d'agents de la monarchie soucieux de faire fructifier le patrimoine végétal du royaume. Guides et récits de voyage tendent au contraire à en promouvoir et à en institutionnaliser la visite. Anna Francesca Cradock, lors de son séjour parisien au printemps 1784, est reçue par le comte de Buffon lui-même, qui lui fait les honneurs de « deux magnifiques palmiers éventails de 30 pieds de haut ». La plupart des jardins botaniques sont ouverts au public, suivant des conditions plus ou moins souples²⁶. Comme n'importe quel équipement culturel urbain, le jardin botanique attire en effet des publics divers, dont les horaires de fréquentation varient en fonction des attentes et des pratiques. Les jardins botaniques publics sont régis par des normes de comportement et de civilité, matérialisées par les règlements édictés par les responsables des institutions savantes auxquels ils sont associés, ou par les intendants promoteurs des jardins académiques destinés à la formation des personnels de santé²⁷. Ces injonctions réglementaires dessinent en creux les contours de pratiques sociales et récréatives du quotidien, communes aux espaces de nature en ville²⁸. Lieu de promenade et espace de civilité diurne, le jardin botanique peut aussi devenir le cadre d'activités jugées subversives ou contraires à l'ordre moral : rendez-vous galants, amusements potaches des étudiants en médecine et chirurgie, jeux de balles ou de bâtons risquant d'endommager les plantes, etc.

L'étude du jardin botanique croise donc nécessairement la question des loisirs urbains, alors que précisément apparaissent des formes de consommation du savoir et de la science. Le XVIII^e siècle voit se mettre en place un nouveau régime de scientificité, centré sur la place primordiale de l'expérience, qui doit être publique, reproductible, et parfois

26 Marco Beretta (dir.), *From Private to Public: Natural Collections and Museums*, Sagamore Beach [Mass.], Science History Publications, 2005.

27 E. Spary, *Utopia's garden*, op. cit., p. 52-54 ; Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi (XVI^e-XVIII^e siècle)*. *Le pouvoir royal et les professions de santé*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

28 Charles-François Mathis et Émilie-Anne Pépy, *La Ville végétale (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2016.

spectaculaire (expériences sur les propriétés de l'électricité, expériences d'aérostation²⁹). La science sort du cabinet pour descendre sur la place publique, au sens propre comme au figuré. Pour répondre aux attentes sociales se multiplient les cours publics, qui concernent aussi bien la physique que la chimie, ou les sciences naturelles (minéralogie, botanique)³⁰. Des publicités sont effectuées, dans la presse ou par voie d'affichage, pour les cours de botanique dispensés par les professeurs des institutions savantes³¹. Au Jardin du Roi, les cours publics assurés par les démonstrateurs de botanique ne désemploient pas. Au XVII^e siècle, ils se tenaient encore dans l'espace du jardin, le long des plates-bandes. L'affluence oblige à les déplacer en amphithéâtre³². Espaces d'initiation pour les amateurs de botanique et pour les curieux, les jardins botaniques appellent donc à réfléchir à la frontière poreuse entre science et sociabilité³³.

Le jardin botanique des origines apparaît comme une projection spatiale de la culture de la curiosité. Il s'agit d'y rassembler la végétation universelle en un microcosme, suivant le principe de la collection naturelle, afin de susciter l'admiration face à la profusion de la Création. Sont privilégiées les essences les plus rares ou les plus curieuses, découvertes lors des grands voyages d'exploration ou échangées entre membres de la République des sciences. Le cèdre du Liban du Jardin des plantes, planté en 1734 par Bernard de Jussieu qui l'a ramené d'Angleterre, devient en quelques décennies un véritable monument végétal, marqueur de l'identité des lieux (fig. 1).

29 Marie Thébaud-Sorger, *L'Aérostation au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2009.

30 Bruno Belhoste, *Paris savant. Parcours et rencontres au temps des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2011.

31 Colin Jones, « The great chain of buying: medical advertisement, the bourgeois public sphere, and the origins of the French revolution », *American Historical Review*, 101, 1996/1, p. 13-40.

32 Arthur Birembaut, « L'enseignement de la minéralogie et des techniques minières », dans René Taton (dir.), *Enseignement et diffusion des sciences*, Paris, Hermann, 1986, p. 304-305.

33 Nicolas Robin (dir.), *Designing Botanical Gardens: Science, Culture and Sociability*, London, Taylor & Francis, 2008.



C. Monnet del.

C. S. Guichet inv. An. M.

*En 1734 le célèbre Bernard de Jussieu planta
le Cedre du Liban au Jardin des Plantes.*

1. « En 1734 le célèbre Bernard de Jussieu planta le cèdre du Liban au Jardin des plantes », gravure frontispice de Louis-François Jauffret, *Voyage au Jardin des plantes*, Paris, C. Houel, 1798.

Au XVIII^e siècle, bien que l'ambition encyclopédique du jardin botanique ait pris le pas sur le déploiement des « merveilles », ses collections de végétaux extra-européens lui permettent de satisfaire le goût du public pour les horizons exotiques, encouragé par la prolifération des récits de voyage. À la fin du siècle, la construction de serres monumentales en verre facilite la culture et l'exposition des plantes tropicales, désormais exposées à un plus large public, dans des conditions sanitaires optimales³⁴. Comme d'autres équipements scientifiques urbains, le jardin botanique est un lieu d'interaction entre le monde savant et la société, un lieu de médiation entre la production de savoirs et leur diffusion, leur interprétation et leur reformulation dans le champ du symbolique et de l'imaginaire. En écho à la matérialité du jardin botanique peuvent être évoqués les jardins virtuels que sont ces éditions multiples de flores et autres inventaires imprimés et aquarellés d'après l'observation des plantes, qui permettent de faire entrer de nombreuses plantes exotiques dans le patrimoine visuel de tout un chacun³⁵.

La botanique entre récréation et initiation aux sciences

Le nombre croissant d'ouvrages de vulgarisation scientifique constitue un révélateur de l'engouement généralisé pour la botanique comme pratique de loisir, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ces publications s'effectuent en français, et non dans la langue latine qui reste une référence commune dans les revues savantes européennes. Savants de second rang ou amateurs avisés, leurs auteurs appartiennent dans la plupart des cas aux marges de la République des sciences. Moins connu que le polygraphe Pierre-Joseph Buchoz (1731-1807), Antoine-Nicolas Duchesne (1747-1817) est tout aussi représentatif de cette catégorie d'intermédiaires culturels. Issu d'une lignée bourgeoise qui s'est distinguée dans les arts mécaniques et se transmet de père en fils une charge de prévôt des bâtiments du roi, il a eu accès au jardin botanique du Trianon, où il a profité de l'enseignement de Bernard

34 Nuala C. Johnson, *Nature Displaced, Nature Displayed: Order and Beauty in Botanical Gardens*, New York, Palgrave Macmillan, 2011.

35 Madeleine Pinault-Sorensen, *Le Livre de botanique : XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, BnF/Imprimerie nationale, 2008.

et Antoine-Laurent de Jussieu. Il choisit de se spécialiser dans l'étude des plantes comestibles à partir d'observations et d'expériences menées au Trianon³⁶, et se distingue par une œuvre originale d'illustrateur de botanique³⁷. Au-delà de ses recherches botaniques, Duchesne fait œuvre de vulgarisation et de pédagogie ; en 1770, il entreprend l'édition d'un almanach horticole et agricole destiné au monde rural, qui ambitionne de se substituer aux feuilles existantes accusées de perpétuer les superstitions dans les campagnes. Il a fait paraître en 1764 un *Manuel de botanique contenant les propriétés des plantes utiles pour la nourriture, d'usage en médecine, employées dans les arts, d'ornement pour les jardins, et que l'on trouve à la campagne aux environs de Paris*, destiné aux « amateurs de la botanique » qui souhaiteront reconnaître lors de leurs promenades les plantes dites utiles. La jeunesse constitue un autre public de prédilection pour Duchesne, qui deviendra professeur d'histoire naturelle à l'École centrale de Seine-et-Oise en 1795. Le *Portefeuille des enfans* est une compilation didactique de données et d'illustrations tirées d'ouvrages de grammaire, de calcul, d'histoire naturelle, d'histoire, de géographie et autres récits de voyage³⁸. Les vignettes peuvent être découpées afin de servir de support à un jeu de société conçu pour faciliter la mémorisation. La section consacrée au règne végétal (21 p.) demeure nettement moins importante que celle rassemblant les informations concernant le règne animal (128 p.), mais témoigne toutefois de la volonté de transmettre un socle minimal de connaissances dans le champ de la botanique. Les plantes sont réparties en fonction de leur usage et de leur origine géographique. N'ont été retenues que des essences courantes, susceptibles d'être facilement observées, comme les différentes sortes de céréales panifiables, les vulnéraires les plus courantes

36 Il est l'auteur d'une *Histoire naturelle des fraisiers* (1766) et d'une *Histoire naturelle des courges* (1768).

37 Günter Staudt, *Les Dessins d'Antoine-Nicolas Duchesne pour son histoire naturelle des fraisiers*, Paris, Publications scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, 2003 ; Harry S. Paris, *Les Dessins d'Antoine-Nicolas Duchesne pour son histoire naturelle des courges*, Paris, Publications scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, 2007.

38 Antoine-Nicolas Duchesne et Auguste Savinien Leblond, *Le Portefeuille des enfans. Mélange intéressant d'animaux, fruits, fleurs, habillemens, plans, cartes et autres objets*, Versailles, Blaizot, 1784.

ou, parmi les plantes « étrangères », celles qui font partie du patrimoine alimentaire des jeunes lecteurs (le théier, le caféier, le cacaoier, la vanille, le manioc et la pomme de terre).

Dans le contexte que l'on sait de « découverte de l'enfant³⁹ », les pédagogues du XVIII^e siècle, Rousseau en tête, considèrent la botanique comme une discipline propice à initier les processus d'apprentissage, puisqu'elle met en rapport l'exercice des sens et de la raison. Loin des querelles entre les différents systèmes de classification défendus par les savants, ou de l'apprentissage fastidieux des propriétés médicinales des plantes, la botanique pédagogique est présentée comme un divertissement ancré dans la réalité immédiate de l'expérience naturaliste. Pour Jean-Jacques Rousseau, elle est tout à la fois un amusement et une « étude raisonnable », qui apprend à développer le sens de l'observation, la mémoire et la patience chez les plus jeunes, et doit détourner les plus âgés des passions de l'adolescence au profit du plaisir sain de la promenade et du contact avec la nature. Dans les lettres échangées avec Madeleine Catherine Delessert au sujet de l'initiation de sa fille Marguerite Madeleine, dite Madelon, à la botanique, Rousseau met en place un véritable modèle pédagogique qui se veut destiné à la petite enfance (Madelon Delessert n'est alors âgée que de 4 ou 5 ans)⁴⁰. Dans l'*Émile*, le philosophe reconnaît toutefois qu'un tel programme ne peut être abordé qu'à partir de 11 ans.

À la fin du XVIII^e siècle, à l'heure de la refondation du système éducatif, dont les promoteurs et les principaux acteurs demeurent les savants reconnus de la fin de l'Ancien Régime, l'étude de la botanique conserve une dimension initiatique, en étant réservée aux petites classes : « La botanique et l'histoire naturelle sont encore des études qui conviennent à l'enfance. Il n'est point d'enfant qui n'amasse des fleurs, des insectes, des coquilles : toucher, examiner, disséquer, tout est un besoin de l'enfance ; gardons-nous de le contrarier, puisque nous pouvons

39 Egle Becchi et Dominique Julia (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, t. II, *Du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

40 Jean-Jacques Rousseau, *Écrits sur la botanique*, Genève, Slatkine, 2012.

le diriger de manière utile⁴¹. » Dans les Écoles centrales, l'histoire naturelle (botanique, minéralogie, zoologie) fait partie du programme d'apprentissage destiné aux 12-14 ans (1^{ère} section) ; mathématiques, physique et chimie ne sont enseignées qu'en 2^e section, à partir de l'âge de 14 ans. Chaque établissement doit être doté d'un jardin botanique et d'un cabinet d'histoire naturelle pour faciliter l'enseignement des sciences naturelles.

78

La botanique est considérée comme une discipline se prêtant particulièrement à la vulgarisation, à travers des activités à mi-chemin entre l'initiation scientifique et le loisir récréatif. Elle est demeurée ouverte aux dames, car justement considérée comme non subversive pour l'ordre social, et « pour le beau sexe, la plus innocente des distractions⁴² ». Toutes les amatrices de botanique ne sont donc pas des figures subversives, comme les exploratrices bravant les interdits attachés à leur genre, Anna-Sybilla Mérian ou Jeanne Baret par exemple. Cultiver (ou faire cultiver) leur jardin permet aux épouses des élites de faire fructifier un patrimoine tout en entretenant, dans la sphère domestique, une sociabilité seyant à leur rang. Jean-Jacques Rousseau estime que cette science est adaptée aux capacités féminines, en raison de ses liens avec l'économie domestique et rurale. Dès le XVIII^e siècle fleurissent les manuels de botanique destinés spécifiquement aux dames, où on les entretient en des termes choisis des découvertes linnéennes en matière de sexualité des plantes⁴³. Qu'importent la qualité et l'épaisseur de leur bagage scientifique, dès lors qu'elles restent à la place et dans les fonctions que la société leur attribue.

Les femmes ont donc accès à l'espace public qu'est le jardin botanique, cours publics y compris. En 1780, avec la bénédiction de son époux, lui-

41 Antoine-Laurent de Lavoisier, *Réflexions sur l'instruction publique présentées à la Convention nationale par le bureau de consultation des arts et métiers*, Paris, Du Pont, 1793, p. 11.

42 Charles Batsch, *Botanique pour les femmes et les amateurs des plantes*, Paris, Treuttel et Würtz, 1798, p. 17.

43 Nicole Biagioli, « Les botaniques des dames, badinage précieux ou initiation scientifique ? », dans Marijn S. Kaplan et Perry Gethner (dir.), *Women in the Middle: Selected Essays from Women in French International Conference 2008*, Denton [Tex.], Women in French, 2009, p. 55-64.

même amateur distingué de botanique, Jeanne-Marie Roland fréquente assidûment les démonstrations données au Jardin du Roi, qui lui permettent de compléter son savoir livresque en la matière⁴⁴. Certaines vont aller plus loin, profitant de cette tolérance sociale pour s'immiscer dans les réseaux académiques. Les aristocrates propriétaires de jardins botaniques privés ont plus de facilité pour entrer en correspondance avec des savants susceptibles d'échanger graines et plantes. Particulièrement active dans ce domaine, l'impératrice Joséphine emploie à son service les naturalistes Étienne Ventenat et Aimé Bonpland, chargés de développer son jardin botanique de Rueil-Malmaison, et de mener une ambitieuse politique éditoriale⁴⁵. Joséphine s'inscrit dans une tradition royale de mécénat scientifique⁴⁶.

Des femmes de condition plus modeste peuvent également entrer par la petite porte dans l'univers académique, comme le montre l'exemple de la lyonnaise Clémence Lortet (1772-1835), co-fondatrice de la Société linnéenne de Lyon. Issue de la petite bourgeoisie, elle souffre très jeune de dépression. Dans les années 1790, elle consulte le médecin botaniste Jean-Emmanuel Gilibert, qui lui prescrit des activités de plein air, et lui conseille de commencer à apprendre la botanique, en fréquentant ses cours publics et en cultivant un jardin. Clémence Lortet recouvre la santé en multipliant des herborisations autour de Lyon, qui aboutissent à la rédaction d'une flore des environs de Lyon en 1808... publiée sous le nom de son mentor, ce qui montre bien qu'une femme peut difficilement se débarrasser du statut d'amateur pour être reconnue comme scientifique⁴⁷. Entre 1810 et 1834, elle élargit ses horizons, et

44 *Lettres de madame Roland (1780-1793)*, éd. Claude Perroud, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 4.

45 Hans Walter Lack, *Jardin de la Malmaison. Empress Josephine's Garden*, München, Prestel, 2014.

46 La plupart des souverains d'Europe ont été désireux de doter leurs résidences de jardins botaniques : à l'époque où Georges III de Hanovre, souverain le plus puissant d'Europe, encourage le développement des Kew Gardens, Louis XV fait appel aux botanistes lyonnais de la famille Jussieu pour équiper Versailles d'un jardin d'acclimatation, qui fonctionne dans les décennies 1760-1770 avant de céder la place au jardin du Trianon.

47 Jean-Emmanuel Gilibert, *Le Calendrier de flore, pour l'année 1778, autour de Grodno, et pour l'année 1808, autour de Lyon*, Lyon, A. Leroy, 1808.

multiplie les voyages botaniques dans les Alpes françaises et suisses, en Auvergne, en Bresse. Devenue correspondante de la Société linnéenne de Paris en 1822, elle contribue à fonder celle de Lyon en témoignant de son insertion dans les milieux naturalistes lyonnais. L'exemple de Clémence Lortet s'intègre dans un mouvement général des citoyens vers la nature environnante, devenue le cadre de production de nouveaux savoirs sur le monde végétal.

JARDINS BOTANQUES ET RECHERCHES DE PLEIN AIR

80 Les jardins botaniques fonctionnent comme des structures médiatrices, pour la mise en environnement de lieux extérieurs à la ville.

Exploiter les richesses végétales du royaume

Les enjeux représentés par les plantes coloniales ou exotiques au XVIII^e siècle ne doivent pas faire oublier les enquêtes diligentées à l'intérieur du royaume⁴⁸. Le XVIII^e siècle voit se mettre en place les premiers fondements de la médecine chimique ; toutefois, le végétal reste la base de la composition des remèdes. Le discours médical est loin d'être unanime quant au caractère indispensable des plantes extra-européennes ; l'acclimatation reste incertaine, sans compter les coûts importants à l'achat, et les possibles ruptures d'approvisionnement en cas de guerre. De nombreux médecins naturalistes s'attachent au contraire à promouvoir les fonctions curatives de plantes dites locales, parfois bien connues dans la pharmacopée paysanne, et susceptibles de remplacer les coûteuses plantes exotiques. On reste convaincu qu'un petit nombre de médications, composées à partir de végétaux courants, suffit à résoudre à moindre frais bien des problèmes sanitaires dans les provinces.

Depuis les jardins botaniques s'organisent des enquêtes visant à mieux connaître l'environnement végétal dans les villes françaises. Cette

48 Samir Boumediene, *Avoir et savoir. L'appropriation des plantes médicinales de l'Amérique espagnole par les Européens (1570-1750)*, thèse sous la dir. de Simone Mazauric, Université de Lorraine, 2013.

« statistique végétale » est à rapporter à la passion classificatrice des Lumières. Stéphane Van Damme a repéré pas moins de 30 manuscrits qui inventorient la flore de Paris et de ses environs à la fin du XVIII^e siècle⁴⁹. Les autres villes françaises ne sont pas en reste. La résultante en est une meilleure connaissance des espaces urbains intra-muros, avec également une réflexion sur les limites de « la ville ». Certains espaces périphériques sont promus comme de véritables « conservatoires de botanique », et accueilleront sur la longue durée les herborisations des savants et des amateurs. C'est le cas du Mont-Pilat, au-dessus de Lyon, ou encore de la forêt de Fontainebleau.

La promenade botanique devient une pratique institutionnalisée, au carrefour entre échange savant et sociabilité ; elle est le plus souvent organisée par une personnalité locale (professeur, responsable de jardin botanique), et s'y joignent des amateurs distingués, des étudiants, etc. Le philosophe Jean-Jacques Rousseau est coutumier de ces herborisations, menées en compagnie de savants reconnus et de notables locaux. Il faut évoquer la culture matérielle qui accompagne ces pratiques, à travers l'équipement des naturalistes, la rédaction de cahiers de botanique, la constitution d'herbiers... Paradoxalement, dans un siècle de promotion du paysage panoramique, les nombreux adeptes de la botanique de loisir regardent la nature de manière fractionnée, méticuleuse, en recourant souvent à des instruments d'optique (loupes, voire microscopes).

L'élargissement des horizons naturalistes

Le jardin botanique est un des lieux par excellence contribuant à diffuser une sensibilité nouvelle à la nature, à travers la découverte et la promotion de milieux alors considérés comme périphériques du point de vue des capitales culturelles, tels que les littoraux et les montagnes. L'exploration botanique des Alpes et des Pyrénées s'effectue depuis les villes les plus proches : Lyon, Grenoble, Toulouse, Tarbes... La fondation de jardins botaniques (assez tardive par rapport au reste du royaume) y mobilise les réseaux savants du monde académique, professeurs de

49 Stéphane Van Damme, *Métropoles de papier. Naissance de l'archéologie urbaine à Paris et à Londres (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

médecine en tête, mais aussi les élites urbaines désireuses d'apporter leurs lumières à l'entreprise tout en assurant la promotion de leur ville, avec le soutien des intendants⁵⁰. Il est entendu que ces jardins seront plantés d'espèces exotiques, mais aussi d'espèces locales, si possible rares ou inconnues, que les enquêtes botaniques menées sur le terrain permettent de découvrir. Les expéditions vers les sommets inviolés produisent un savoir naturaliste large, où il est question, en plus de botanique, d'observations minéralogiques, faunistiques, météorologiques, de mesures physiques... Ferdinand de Saussure dans les Alpes, Louis Ramond de Carbonnières dans les Pyrénées ouvrent la voie à de nouvelles pratiques de terrain qui permettent aux naturalistes de poser les fondements d'une géographie botanique en milieu de montagne.

82

Les herborisations à proprement parler sont plutôt effectuées en moyenne montagne, dans les alpages les plus accessibles, encore que certains botanistes, comme Dominique Villars à Grenoble, aient été en mesure de se livrer à des ascensions plus périlleuses. Un effort patient de collecte permet d'enrichir les inventaires existants de centaines d'espèces spécifiques. La collaboration des amateurs, voire même de voyageurs ou de marchands est essentielle pour contribuer à étoffer les collections vivantes, ce que révèle le cahier d'observations tenu par Dominique Villars, à la tête du jardin botanique de Grenoble entre 1786 et 1793⁵¹. Un travail d'acclimatation est ensuite entrepris pour pouvoir assurer les transferts de plantes de montagne, et initier des échanges dans les réseaux savants. La section « jardin des plantes de montagnes » du Jardin du Roi peut ainsi s'étoffer considérablement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, grâce aux contributions des correspondants alpins et pyrénéens.

50 Joëlle Rochas, *Muséum de Grenoble. Une histoire naturelle*, Grenoble, Éd. du Muséum de Grenoble, 2008.

51 Dominique Villars, *Registre d'observations botaniques commencé en 1786*, manuscrit numérisé par la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble et disponible en ligne : https://bibliotheque-museum.grenoble.fr/documents/Numerisation/Villars_manuscrits/oeb/index.htm (consulté le 17 janv. 2022).

Le jardin botanique au XVIII^e siècle est un outil de formalisation de la connaissance savante de l'environnement végétal, déjà bien étudié grâce aux approches croisées des champs de recherche évoqués (histoire des sciences, histoire des mondes coloniaux, histoire urbaine). Cet objet a, semble-t-il, toute sa place en histoire environnementale, dans la mesure où il est une des clefs permettant de comprendre l'engouement de toute une société pour le règne végétal. Amateurs et amatrices de botanique sont à la fois les spectateurs d'une flore savante explicitée par les savants (cours publics au jardin, connaissance livresque), mais également les acteurs de nouvelles pratiques les conduisant à produire une connaissance autonome de leur environnement naturel plus ou moins immédiat (promenade naturaliste, pratiques d'observation, collection d'échantillons conservés dans des herbiers).

HISTOIRE MARITIME ET HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

Gérard Le Bouëdec

CERHIO (UMR 6258) – GIS d'Histoire maritime/CNRS

Ce sont les usages de la mer et les rapports pluriels de l'homme au littoral qui constituent le socle conceptuel de l'histoire maritime adopté par la communauté du Groupement scientifique d'histoire maritime français dès 2005 lors de sa création¹, mais aussi affirmé par les membres de l'International Maritime Economic History Association². Cet article vise à montrer la trajectoire d'une historiographie maritime qui a construit progressivement une articulation forte avec l'histoire de l'environnement, au point d'en faire l'un des axes majeurs du deuxième congrès du GIS d'histoire maritime, en juin 2013³.

La découverte des environnements littoraux par les usages constituera le premier niveau de cette articulation entre histoire maritime et histoire de l'environnement. Nous changerons ensuite d'échelle et nous consacrerons à la maritimisation du monde, expression que nous préférons à *Global History* ou *World History*, pour mesurer ses impacts environnementaux protéiformes tant sur les littoraux que dans les arrière-pays et dans les océans. Enfin nous aborderons le rapport des communautés littorales et maritimes à l'événement dans sa dimension catastrophique ou accidentelle ou dans une approche plus complexe, celle des crises conjoncturelles ou structurelles, avant de nous engager

- 1 Le Groupement d'intérêt scientifique d'histoire maritime fait l'objet d'une convention avec le CNRS depuis 2010. Sa transformation en GIS d'histoire et sciences de la mer en 2014 est le résultat d'un cheminement pluridisciplinaire. Il cofinance les deux numéros annuels de la *Revue d'histoire maritime*, publiée aux Presses de l'université Paris-Sorbonne.
- 2 L'IMEHA existe depuis 1989, mais son premier congrès fut organisé à Oslo dès 1984. Elle publie chaque année deux numéros de l'*International Journal of Maritime History* et des numéros thématiques de *Maritime Research*.
- 3 GIS d'histoire maritime, *La Maritimisation du monde de la Préhistoire à nos jours*, Paris, PUPS, 2016.

pour conclure sur des questions fondamentales, celles de la longue durée, de l'interdisciplinarité et du positionnement de l'histoire maritime dans le paysage de la recherche en général, qui a jeté son dévolu sur les mondes maritimes et littoraux.

LES ENVIRONNEMENTS LITTORAUX PAR LES USAGES

86

C'est par l'étude des usages que s'est renouvelée la connaissance du monde littoral. L'estran, en tant qu'objet de recherche, a eu du mal à s'affirmer du fait de l'atomisation des sujets et des approches, avant de trouver sa place dans une analyse globale des sociétés littorales et de leur rapport à la mer. Les sociétés littorales des paroisses riveraines entretiennent des rapports complexes avec la mer et nous savons que jusqu'au milieu du XIX^e siècle la pluriactivité est une réalité dominante⁴. Dans leur gestion du temps et de leur territoire, ces sociétés intègrent l'estran, les marais littoraux, et les basses eaux dans le finage de la paroisse, ce qui n'exige pas nécessairement des aménagements pour les prélèvements et la collecte de la ressource primaire. Ce monde de l'entre-deux est en effet voué aux convoitises des paysans-goémoniers, paysans-pêcheurs de basses eaux ou de pièges à poissons comme les écluses, des carriers, et des paludiers et sauniers⁵.

Prélèvements et collectes

La mer au service des terres : le fumier de la mer

Comme l'écrit, en une belle formule, Olivier Levasseur dans sa thèse sur les usages de la mer dans le Trégor au XVIII^e siècle, la mer est d'abord au service des terres, ce que confirme Albert-Michel Luc dans sa thèse sur

4 Gérard Le Bouëdec et al., *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV^e-XX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2004 ; G. Le Bouëdec, « La pluriactivité dans les sociétés littorales (XVII^e-XIX^e siècle) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 109, 2002/1, p. 61-90.

5 G. Le Bouëdec, « De l'estran au terroir des paroisses littorales ou l'agriculture littorale française du XVII^e au XIX^e siècle », dans *Le Paysan et la mer. Ruralités littorales et maritimes en Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne*, actes du colloque tenu à l'abbaye d'Arthous en octobre 2017, à paraître.

les sociétés littorales rétaises, où il montre que les sarts⁶ viennent enrichir les vignobles littoraux⁷. Gilbert Buti précise qu'il a relevé en Provence l'usage des algues comme engrais placé au pied des ceps de vigne, pourtant rare contrairement à ce qui est observé dans les vignobles du littoral atlantique⁸. Une approche juridique du littoral et une lecture de René Josué Valin permettent assez tôt de faire écho aux contentieux entre populations riveraines à propos du goémon, qu'il s'agisse du goémon d'épave ou du goémon de rive⁹. Le thème du goémon est au cœur de la thèse de Marie-Jacqueline Destouches, qui présente la réglementation de la collecte et des usages des engrais marins¹⁰. Cependant l'intervention de l'anthropologue Philippe Jacquin s'est révélée décisive, avec la parution de son *Goémonier*, en 1980, qui ouvre de nouvelles perspectives sur l'estran et la construction sociale des territoires¹¹. Mais les algues ne sont qu'un des types d'engrais communément dénommé « le fumier de la mer », qui inclut aussi le sable de mer, les maërls (sables coquilliers), les menusses (frais de poissons et d'alevins) et la guildre, composée de petites crevettes, coquillages et frais de poissons.

La qualité de ces sols amendés est telle que dans les trois grandes îles de Ré, Noirmoutier et Oléron, la jachère est supprimée au XVIII^e siècle. À Noirmoutier, d'Expilly écrit que froment, orge et fèves viennent sans qu'on laisse les terres se reposer. Bourgeois, sénéchal d'Ars-en-Ré et subdélégué de l'intendant, écrit en 1785 : « La terre ne se repose jamais,

-
- 6 Le goémon de rive accessible à basse mer, de la famille des fucales, et le goémon de fond accessible seulement par bateau, de la famille des laminariales, portent le nom de *varech* en Normandie et de *sart* en Aunis-Poitou.
 - 7 Olivier Levasseur, *Les Usages de la mer dans le Trégor du XVIII^e siècle*, thèse sous la dir. de Claude Nières, Université Rennes 2, 1999 ; Albert-Michel Luc, *Gens de Ré au XVIII^e siècle. Marins d'une terre, terriens de la mer*, Saintes, Le Croît Vif, 2008.
 - 8 Gilbert Buti, « Gens de mer et du terroir : capitaines-vignerons et marins-forestiers de la France méditerranéenne au XVIII^e siècle », dans G. Le Bouëdec *et al.*, *Entre Terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2004, p.147-161.
 - 9 René Josué Valin, *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la Marine du mois d'août 1681*, La Rochelle, J. Légier et P. Meunier, 1776.
 - 10 Marie-Jacqueline Destouches, *Le Goémon en Bretagne. Étude historique de la réglementation*, thèse de doctorat en droit, Paris, 1962. Du même auteur, voir également la synthèse « La récolte du goémon et l'ordonnance de Marine », *Annales de Bretagne*, 29, 1972, p. 349-371.
 - 11 Philippe Jacquin, *Le Goémonier*, Paris, Berger-Levrault, 1980.

ici, qu'à peine la moisson est-elle faite, on rompt les terres, on les fume [avec du sart] et on les ensemence vers la fin septembre¹² ». La voilà, la richesse de l'agriculture littorale, le fumier des grèves. Il est donc très clair que dans une région d'agriculture littorale dominante, la mer ne joue qu'un rôle secondaire, mais essentiel pour la production agricole en lui fournissant le fumier des grèves.

L'estran : un véritable garde-manger

88

L'estran constitue aussi un vrai garde-manger. Philippe Zérathe pour le golfe du Morbihan et Olivier Levasseur pour le Trégor ont, à partir des rapports établis par Le Masson du Parc, décliné les différentes formes de collectes des ressources de l'estran¹³. À la main ou à l'aide de petits crochets, les riverains collectent coquillages et crustacés. En creusant le sol à l'aide d'une bêche ou d'un autre ustensile, ils ramassent palourdes et rigados. Sur les vasières et dans les herbiers, ils capturent à l'haveneau les crevettes et à la foëne anguilles et aiguillettes. Ils ne dédaignent pas non plus de chasser les oiseaux marins, les macreuses à Pénérf, la bernache à Port-Louis. Mais l'estran fournit aussi les appâts pour les pêches. En identifiant ces collecteurs des grèves, Philippe Jacquin avait souligné l'importance des femmes. En 1867, l'administrateur des affaires maritimes rappelle encore au directeur des douanes de Lorient les droits des riverains sur les grèves en faisant référence à l'ordonnance de 1681 :

De tout temps, les riverains de toutes les catégories, y compris les douaniers et leurs familles, ont été autorisés à recueillir les produits marins coquilliers et autres abandonnés par la mer sur les grèves. Jamais l'administration de la Marine n'a mis d'opposition à l'enlèvement pendant toute l'année de moules gisant sur les bancs ou des rochers

12 Dominique Guillemet, *Les Îles de l'Ouest : de Bréhat à Oléron, du Moyen Âge à la Révolution*, La Crèche, Geste Éds., 2000, p. 54.

13 Philippe Zérathe, *Les Gens de mer du département maritime de Vannes (fin XVII^e-fin XVIII^e siècle). Métiers, statut et identité*, thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, 2000 ; O. Levasseur, *Les Usages de la mer dans le Trégor au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, *op. cit.* ; *id.*, « La gestion des ressources marines de l'estran au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LXXIX, 2001, p. 339-364.

non classés, des palourdes, des bigorneaux, poissons divers et crustacés restés sur les rivages et parmi les rochers de mer basse [...]. Ces riverains ont également droit à la pêche avec des lignes qu'elle se pratique à terre ou à bord d'un bateau de plaisance. Ces facilités de pêche sur les grèves concédées indistinctement à tous les riverains trouvent leur consécration dans l'ordonnance de 1681 et les actes intervenus depuis en matière de pêche côtière¹⁴.

Ces collectes se traduisent parfois par l'épuisement des gisements. Il en est ainsi des huîtres. En effet l'huître est un produit de cueillette sur l'estran et de dragage dans la baie du Mont Saint-Michel, dans l'embouchure de la Rance, au large de Saint-Vaast-La Hougue, dans la rivière de la Seudre et dans le golfe du Morbihan, dans la baie d'Arcachon. Or les stocks vont s'épuiser. L'ostréiculture est un champ de recherche que les historiens ont longtemps ignoré et abandonné aux ethnologues et aux sociologues. Thierry Sauzeau s'est intéressé, en amont et chronologiquement, à l'orientation ostréicole du littoral saintongeais¹⁵. Il présente l'exemple-type du passage progressif de la pêche et de la collecte à l'élevage, seule alternative à l'épuisement des huîtres naturelles¹⁶. Dans de nombreuses régions, comme en Saintonge, l'ostréiculture va s'installer dans le marais salant, qui est la forme la plus poussée d'aménagement du trait de côte, mais ce processus va surtout s'affirmer au XIX^e siècle.

14 Patricia Aulard, *Pluriactivité, mobilité, adaptation chez les inscrits maritimes des quartiers de Vannes et Auray dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, mémoire de DEA, Université Rennes 2, 1995.

15 Thierry Sauzeau, « Du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral Saintongeais (XVII^e-XIX^e siècles) », *Revue historique du Centre-Ouest*, II, 2005, p. 321-328 ; « Les usages de l'estran sur le littoral de la Saintonge girondine (1850-1880) », dans Jacques Péret et Frédéric Chauvaud, *Terres marines. Hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, PUR, 2005, p. 115-122.

16 Geneviève Desbos, « *Semer du poisson comme on sème le grain...* L'aquaculture scientifique et pratique, une histoire vieille d'un siècle », *Norois*, 34, 1987/133-134, p. 63-72.

Des marais salants ou le jardinage du littoral, une première forme visible
de l'aménagement du trait de côte

90

Il ne faut pas oublier que la première forme de récolte du sel marin est la cueillette dans les dépressions rocheuses où se dépose le sel du fait de l'évaporation de l'eau de mer en période estivale. Serge Cassen, Pierre-Arnaud de Labriffe et Loïc Ménanteau confirment la présence d'une exploitation rationnelle du sel dès le v^e millénaire av. J.-C. Quant à l'origine des premières salines, les vestiges découverts à Vigo et datant de la période i^{er}-iv^e siècle constituent une étape importante dans la connaissance de l'évolution vers l'aménagement des marais salants¹⁷. L'histoire du sel connaît un dynamisme et un renouvellement que marquent deux ouvrages majeurs : *Le Rôle du sel dans l'histoire*, sous la direction de Michel Mollat, en 1968, et la grande synthèse de Jean-Claude Hocquet, *Le Sel et le pouvoir. De l'An Mil à la Révolution française*, en 1984¹⁸. La création de la commission internationale du sel, en 1981, a contribué à l'autonomisation de ce champ de recherche, particulièrement fécond. Henri Touchard, dans la préface au *Sel de la Baie*, ouvrage qui rassemble les communications d'un colloque organisé en 2006, souligne l'abondance des colloques et des congrès qui lui sont consacrés et évalue la bibliographie à 150 titres au moins¹⁹.

Le travail des sauniers ou des paludiers, ces métayers de l'estran, dans les marais salants de la côte à sel, de la Gironde au golfe du Morbihan dans sa plus vaste étendue, est désormais bien connu. Les afféagements et arrentements, qui ne cessent pas jusqu'au début du xix^e siècle, contribuent à la mise en place d'un agrosystème maritime sur les estrans et sur les prairies maritimes inondables, ou schorres supérieurs, au sol argileux. Les techniques de production conditionnent l'aménagement

17 Serge Cassen, Pierre-Arnaud de Labriffe et Loïc Menanteau, « Le "sel chauffé" des baies marines en Armorique-Sud durant les v^e et iv^e millénaires av. J.-C. À la recherche (ouest-européenne) de croyances et de faits techniques », dans Jean-Claude Hocquet et Jean-Luc Sarrazin (dir.), *Le Sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, p. 33-54.

18 Michel Mollat (dir.), *Le Rôle du sel dans l'histoire*, Paris, PUF, 1968 ; J.-C. Hocquet, *Le Sel et le Pouvoir. De l'An Mil à la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1985.

19 Henri Touchard, préface, dans J.-C. Hocquet et J.-L. Sarrazin (dir.), *Le Sel de la Baie*, op. cit.

des marais, et la Loire constitue une frontière entre le système des œillets pratiqué à Guérande (aire de vaste cristallisation) et le système des aires pratiqué au sud (zone de petite cristallisation). Mais au début du XVIII^e siècle, au sud de la Loire dans le marais, comme dans le golfe du Morbihan, les Guérandais contribuent à l'extension du système des œillets. L'enquête menée à Noirmoutier par Claude Bouhier met en valeur l'accroissement du rendement, et donc l'amélioration de la rentabilité des salines qui en découle. À Séné, dans le golfe du Morbihan, le choix des chanoines de Vannes de faire appel aux Guérandais répond à leur souci d'obtenir rapidement des résultats, cet investissement devant permettre d'effacer à terme les pertes consécutives à leur spéculation dans le système de Law. Les travaux de Gildas Buron, conservateur du Musée des marais salants de Batz-Le Croisic, nous fournissent une cartographie et un glossaire du façonnage de l'estran par les paludiers guérandais avec ces salines, scannes, œillets, trémets ou tessaliers, étiers, vasières, cobiers, guivres, ladurées et mulons²⁰.

Les marais salants de Sétubal et d'Aveiro, dans l'autre pays des marais salants atlantiques, le Portugal, ont bénéficié depuis une décennie de travaux inscrits notamment dans un projet de recherche européen²¹. Ines Amorim montre comment les historiens sont passés de l'étude du commerce (à l'époque de Virginia Rau) à l'étude du paysage des marais salants avec ses phases de construction et de destruction, comment ils ont élaboré une cartographie assez semblable à celle réalisée pour le marais de Guérande, et comment leur recherche s'intègre, là aussi, dans une dynamique patrimoniale et identitaire (conservation du patrimoine technique, iconographique et culturel du sel, réévaluation du sel traditionnel), avec la mise en valeur des acquis de la recherche dans des musées qui s'insèrent dans le développement d'un tourisme salicole²².

20 Gildas Buron, *Bretagne des marais salants. 2000 ans d'histoire*, Morlaix, Skol Vreizh, 1999.

21 SAL(H)INA, *Histoire du sel, nature et environnement du xv^e au xix^e siècle*, projet Interreg III B-Espace atlantique.

22 Ines Amorim, « L'exploitation de la mer et de l'estran. Un bilan comparatif vu par l'historiographie portugaise », *Revue d'histoire maritime*, 10-11, 2010, p. 285-310 ; Virginia Rau, « Le sel portugais », dans M. Mollat, *Le Rôle du sel dans l'histoire*, op. cit., p. 54-71.

La question des pêcheries d'estran et d'estuaire est un autre aspect important de la bibliographie des usages qui marquent l'estran de leurs empreintes²³. Dans la *Revue maritime et coloniale* de 1887, l'aide-commissaire de la Marine René Busson rédige un article sur les établissements de pêche et le domaine public maritime²⁴. Jacqueline Trémembert-Le Braz soutient en 1941 sa thèse sur les pêcheries en Bretagne méridionale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime²⁵. Les travaux de Pierre Martin consacrés aux fermiers des droits maritimes en Bretagne ont montré que les droits maritimes constituaient une composante de la ferme des droits seigneuriaux²⁶. Ils provenaient notamment de droits sur la pêche et des pêcheries fixes ou amovibles installées sur les basses vallées, où le saumon est le poisson royal, comme sur les estrans sableux. La thèse de Jacques Boucard, en 1984, sur les écluses en pierres à poisson de l'île de Ré constitue une étape importante²⁷. Les approches patrimoniales contribuent à développer l'étude des pêcheries fixes, comme le montrent l'ouvrage collectif consacré aux écluses à poissons de l'île d'Oléron et les publications

- 23 Des éditions des rapports de Le Masson du Parc mettent à la disposition des historiens une source essentielle pour l'étude de l'estran. Voir en particulier : *Pêches et pêcheurs du domaine maritime aquitain. Procès verbaux des visites de François Le Masson du Parc, inspecteur général des pêches du royaume*, éd. Denis Lieppe, Saint-Quentin-de-Baron, Éd. de l'Entre-Deux-Mers, 2004. Voir aussi Éric Dardel, *État des pêches maritimes sur les côtes occidentales de la France au début du XVIII^e siècle, d'après les procès-verbaux de l'inspecteur des pêches Le Masson du Parc (1723-1732)*, Paris, PUF, 1941.
- 24 René Busson, « Les établissements de pêche et le domaine public maritime », *Revue maritime et coloniale*, 95, 1887, p. 493-526.
- 25 Jacqueline Trémembert-Le Braz, *Les Pêcheries en Bretagne méridionale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, thèse manuscrite, École des chartes, 1941.
- 26 Pierre Martin, *Les Fermiers du rivage. Droits maritimes, seigneurs et fraudeurs en Bretagne sous l'Ancien Régime*, thèse en histoire sous la dir. de G. Le Bouëdec, Université de Bretagne-Sud, 2003.
- 27 Jacques Boucard, *Les Écluses à poissons de l'île de Ré*, La Rochelle, Rupella, 1984. Voir aussi Yves Soulet, « Les écluses à poissons en pierres sèches de Noirmoutier », *Lettres aux amis de l'île de Noirmoutier*, 2^e trim. 1995, p. 2-23. Voir également l'approche archéologique des pièges à poisson dans Cecil Jones, « Wall in the sea – the goradau of Menai: Some marine antiquities of the Menai Straits », *International Journal of Nautical Archeology*, 12, 1983/1, p. 28-40.

de deux archéologues, Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, sur les pêcheries bretonnes depuis le Néolithique²⁸.

L'encadrement des usages par les pouvoirs seigneuriaux et royaux

Michel Mollat avait employé l'expression de « seigneurie maritime » pour qualifier ces seigneuries laïques ou ecclésiastiques qui possédaient une façade littorale²⁹. Il est indéniable que les seigneurs laïques et ecclésiastiques des zones côtières se sont approprié de fait ou par concession du pouvoir central ces rivages. Les droits de pêche portent sur les pêcheries installées sur les basses vallées ou sur les estrans sableux, mais aussi sur les embarcations de pêche côtière, sous la forme à la fois d'une taxe d'enrôlement-armement (de véritables congés) auprès du sergent ou du juge du seigneur local, et de l'obligation de vendre leur pêche à un prix fixé. La nouvelle législation, sous Louis XIV, aboutit à substituer les agents de l'État aux fermiers et sergents des seigneurs, et à mettre en place un système de contrôle et d'acculturation des populations littorales. Cette institutionnalisation tisse un maillage serré sur les régions côtières. Or ce nouveau maillage a une assise territoriale. L'ordonnance de 1681, en délimitant le domaine maritime, place la mer, le littoral, les rivières et leurs rives jusqu'au point où se font sentir les marées d'équinoxe, et les ports et les quais sous la juridiction des amirautés. La définition de l'estran (bord et rivage de la mer, dit l'ordonnance) est donnée dans l'article 1, titre VII, livre IV de l'ordonnance : « Sera réputé bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles

28 Laurent Bordereaux, Bernard Debande, Nathalie Desse-Berset et T. Sauzeau, *Les Écluses à poissons d'Oléron. Mémoire de pierre*, La Crèche, Geste Éd., 2009 ; Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, *Les Pêcheries de Bretagne. Archéologie et histoire des pêcheries d'estran*, Centre d'archéologie d'Alet/Association Manche-Atlantique pour la recherche atlantique dans les îles, 2008 ; *eod.*, « Histoire des pêches et archéologie des anciens pièges à poissons : un patrimoine à la croisée des disciplines », *Revue d'histoire maritime*, 15, 2012, p. 23-44.

29 M. Mollat, *La Vie quotidienne des gens de mer en Atlantique, IX^e-XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1983, p. 34-69 ; Joachim Darsel, « Les seigneuries maritimes en Bretagne », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1966, 1, p. 2-59.

et pleines lunes, et jusques où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves³⁰. »

L'ensemble des activités littorales et donc de l'estran passe ainsi sous le contrôle de la législation et des agents de l'État. L'estran est sous le regard conjoint des agents de l'Amirauté et des douanes, et la plupart de ses acteurs sont soumis soit au système des classes, dans les quartiers maritimes, quand ils sont gens de mer, soit à la milice garde-côtes, quand ils sont paysans. On oublie trop souvent que relèvent aussi de l'Amirauté les milices garde-côtes, qui constituent la première chaîne de surveillance et de défense du littoral. L'État soumet à une véritable conscription les paysans des paroisses littorales sur une profondeur de deux lieues, calquée sur l'organisation du système des classes, avec une différence, le tirage au sort remplaçant le tour de rôle. Le service du guet et le service actif des compagnies franches s'appuient sur deux types d'équipement, les tours de guet et les corps de garde, situés le plus souvent en bordure de l'estran et qui servent aussi souvent aux employés des traites, comme le montrent les travaux d'Élisabeth Rogani³¹.

94

L'État est en conflit récurrent avec les pouvoirs seigneuriaux pour la tutelle du littoral. Le principe de l'inaliénabilité du domaine de la couronne n'est une règle de droit public que depuis l'ordonnance de Moulins, en 1566, et une ordonnance de 1544 avait déjà en principe enlevé la police du rivage aux seigneurs. L'ordonnance de Moulins, qualifiée d'« ordonnance du domaine », établissait que, pour justifier toute possession, il fallait montrer des titres réguliers de concession ou d'aliénation. L'arsenal juridique est cependant resté sans effet, en dépit de la succession des textes dès avant 1681 : ordonnance du 15 mars 1584, édit de février 1593, code Michau de 1630, qui reprend les articles 84 et 85 de l'ordonnance de 1584, ordonnance du 14 mars 1643 sur la protection de la ressource halieutique, réglementation des pêcheries

30 Marie-Anne Vendroy, « La loi et le rivage d'après l'ordonnance de 1681 et le commentaire de Valin », dans G. Le Bouëdec et François Chappe (dir.), *Représentations et images du littoral*, Rennes, PUR, 1998, p. 57-65.

31 Élisabeth Rogani, « L'administration des douanes d'Ancien Régime : fonctions et résistances à ces fonctions sur le littoral breton au XVIII^e siècle », dans G. Le Bouëdec et F. Chappe (dir.), *Pouvoirs et littoraux*, Rennes, PUR, 2000, p. 437-451 (extrait du mémoire de DEA soutenu par l'auteure à l'université Rennes 2).

de 1669... Parallèlement, l'affirmation de l'autorité de l'État, à travers les amirautés, est lente. En Bretagne, malgré la création en 1640 de sept sièges d'Amirauté, leur émancipation des juridictions ordinaires est lente. Il faut attendre des édits de 1691 pour que les amirautés se mettent en place réellement³². Malgré l'ordonnance de 1681, et la mise en place des juridictions de contrôle des hommes et des activités du domaine maritime, Pierre Martin montre la grande résistance des seigneuries, notamment ecclésiastiques, pour défendre leurs droits de pêche et leurs droits de coutume, même après les attaques frontales des commissions mises en place dans la première moitié du XVIII^e siècle. En effet, l'État décide tardivement de frapper fort avec trois commissions, celle des péages en 1724, celle des pêches, avec la mission de Le Masson du Parc, en 1726 et la commission extraordinaire de vérification des droits maritimes de 1739. Cette dernière est chargée d'examiner les titres et pancartes de tous les droits maritimes que les propriétaires perçoivent sur les quais, les ports, les rivières et les rivages de la mer. Cette commission est prorogée, pour la dernière fois le 24 janvier 1755. La résistance seigneuriale est très vive, surtout de la part des seigneuries ecclésiastiques. L'offensive de l'État est virulente mais le résultat est modeste. L'État ne va pas au bout de sa démarche et fait parfois marche arrière en ménageant ses élites, d'autant que certains droits sont négligeables. Les pêcheries résistent bien. Sur le littoral provençal, Gilbert Buti rappelle que la confirmation par le roi, moyennant le paiement d'une taxe, du droit des madragaires, en 1710, va condamner à l'échec toutes les procédures intentées par les pêcheurs et leurs prud'homies. En 1789, l'opposition au système de la madrague figure dans le cahier des pêcheurs de Saint-Tropez³³. Sylviane Llinares montre dans son étude de l'enquête Chardon que la rente fiscale littorale des seigneurs a de beaux restes à la fin de l'Ancien Régime³⁴.

32 G. Le Bouëdec (dir.), *L'Amirauté en Bretagne, des origines à la fin du XVIII^e siècle. Présentation de la thèse de Joachim Darsel, « L'Amirauté de Bretagne des origines à la Révolution »*, Rennes, PUR, 2012.

33 G. Buti, « Madragues et pêcheurs provençaux dans les mailles des pouvoirs (XVII^e-XIX^e siècles) », dans G. Le Bouëdec et F. Chappe (dir.), *Pouvoirs et littoraux, op. cit.*, p. 57-74.

34 Sylviane Llinares, *Les Amirautés et la politique maritime de la France sous Louis XVI. Enquête, réforme et modernisation autour de l'inspection Chardon (1781-*

Mais les conflits entre juridictions – royales ordinaires et royales extraordinaires ; royales et seigneuriales ou municipales – ne favorisent guère la prise de décisions pour réaliser, et surtout financer, des travaux pour l'amélioration des environnements littoraux ou pour légiférer sur la protection de la ressource.

LA MARITIMISATION DU MONDE ET SON IMPACT

96

La maritimisation du monde peut être envisagée selon plusieurs entrées : trajectoires portuaires et aménagement, interdépendances économiques et développement des échanges européens et des ressources des arrières pays. Dans le cadre de cette *World Environmental and Ecological History*, Amélia Polónia a présenté lors du colloque de l'International Maritime Economic History Association organisé à Gand en 2012 une communication intitulée « Environmental impact of the uses of the sea ». Nous commencerons par examiner l'impact, sur le trait de côte, des installations portuaires, des constructions navales et du développement urbain.

La naissance de l'environnement portuaire

Les ports de pêche : l'équipement se limite à des ateliers de traitement du poisson

Le prélèvement halieutique, en dehors des pêcheries d'estran et d'estuaire, n'exige guère d'aménagements sur le littoral pour les flottilles de pêche. L'échouage sur la plage, ou entre les rochers, dans un site abrité, a fait longtemps office de port. C'est le traitement à terre du poisson qui est à l'origine d'aménagements. Sur les bases avancées de la pêche sédentaire à Terre-Neuve, l'équipement se limite à un échafaud qui sert de débarcadère et qui supporte l'établi où s'affairent les décolleurs et les habilleurs de morues. Dans les ports harenguiers et sardiniers, ce sont les ateliers de décaquage et recaquage, les saurisséries et les presses, qui constituent les équipements à terre.

1785), mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Bretagne-Sud, 2011.

Des ports de cabotage à ceux du grand commerce : des aménagements limités jusqu'au xvii^e siècle

La poussière des ports de cabotage portés par de petits arrière-pays producteurs de céréales, de sel et de vin ne correspond souvent qu'à des havres d'échouage ou des mouillages situés dans les fonds d'estuaire ou dans des rias, au fil de l'eau si la navigation amont est possible. Bien des lieux, identifiés dans les documents des xv^e et xvi^e siècles, sont parfois non repérables sur les cartes³⁵. Néanmoins, l'ouvrage dirigé par Michel Bochaca et Jean-Luc Sarrazin sur les aménagements portuaires et l'évolution du trait de côte au sud de la Loire (Le Croisic, Le Pouliguen, les ports de la Baie, les ports secondaires de l'Aunis, les ports de Saintonge, Bayonne), dans les ports ibériques (des ports de l'embouchure du Douro autour de Porto, de Setubal et des ports de basse Andalousie), dans les ports des Pays-Bas (à L'Écluse et Amsterdam), confirme ce que Jean-Pierre Leguay observait dans les ports urbains bretons dans la seconde moitié du xv^e siècle avec la construction d'estacades voire de quais ou de postes d'amarrage³⁶. Mais ces aménagements restent modestes. Or ce qui est vrai pour la poussière portuaire le reste également, du moins aux xvi^e et xvii^e siècles, pour des ports d'envergure comme Saint-Malo (qui se contente d'un havre d'échouage à l'abri du rocher et de ses remparts pour charger et décharger les navires à l'aide de charrettes), La Rochelle et Nantes qui, du fait des difficultés d'accès, utilisent des rades foraines que l'on baptise « avant-ports ».

35 Jean Tanguy, *Le Commerce du port de Nantes au milieu du xvi^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1956. À propos des 123 ports recensés, il écrit : « Tous ces ports n'ont d'ailleurs pas droit à ce titre, la plupart n'étant probablement que des havres naturels sans équipement, s'installant dans tous les recoins, criques, baies, fonds de rias, où l'on pouvait facilement échouer les barques à l'abri du vent et de la mer, il n'était pas nécessaire qu'il y ait agglomération pour qu'il y eût armement et c'est pourquoi d'ailleurs beaucoup de ports cités sont pratiquement impossibles à localiser exactement ».

36 Michel Bochaca et J.-L. Sarrazin (dir.), *Ports littoraux de l'Europe atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (xiv^e-xv^e siècles)*, Rennes, PUR, 2007 ; Jean-Pierre Leguay, *Un réseau urbain au Moyen Âge. Les villes du duché de Bretagne aux xiv^e et xv^e siècles*, Paris, Maloine, 1981.

Au cours du xvii^e siècle, la nouvelle économie d'échanges est portée par le grand négoce portuaire urbain. Un certain nombre de ports deviennent des pôles de commandement et des centres d'impulsion du commerce mondial, tout en captant les principaux flux du commerce intra-européen, le désenclavement européen accompagnant ce désenclavement planétaire. Si le tonnage des caboteurs reste modeste, la jauge des flottes atlantiques ne cesse de croître, ce qui ne va pas sans poser des problèmes d'accès exigeant des réponses au niveau des balisages, de l'éclairage (tours à feu, pieux, fanaux) et des améliorations des chenaux, avec le développement des fonctions d'avant-ports³⁷. Paradoxalement, dans ces grandes villes-ports, l'aménagement est plus urbain que portuaire. Il n'y a pas d'architecture portuaire propre, même si les cales, quais et jetées sont de plus en plus fréquents. Même les chantiers de construction ne marquent pas fondamentalement le paysage. Leur infrastructure est modeste, et leurs inventaires font davantage apparaître la valeur des matières premières et des outils que celle des équipements. Le port se fond dans la ville. Les quais sont le plus souvent des quais obliques. Les navires ne peuvent accoster et doivent rester au mouillage bord à bord. Un système de navettes, d'allèges, complété par une manutention à bras ou par charroi, dessert des zones de stockage sur les quais et surtout vers les magasins et chais des *counting houses* des négociants qui constituent un front de mer ou plutôt de rivière, à l'exemple des Chartrons à Bordeaux ou de la Fosse à Nantes. La métamorphose de la ville-port relève plus de l'embellissement et du développement de l'espace urbain, fruit de l'investissement privé, que de l'aménagement portuaire³⁸. Certes, il existe des contre-exemples, comme à Marseille et à Lorient³⁹. Dans la première, la chambre de

37 Jean-Christophe Fichou (dir.), *Phares. Histoire du balisage et de l'éclairage des côtes de France*, Douarnenez, Le Chasse-marée/Ar Men, 1999.

38 Jacques Decoux, « Lecture de l'architecture rouennaise au xix^e siècle », dans Éric Wauters (dir.), *Les Ports normands, un modèle ?*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'université de Rouen, 1999, p. 53-75.

39 Charles Carrière, *Négociants marseillais au xviii^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, 2 vol. ;

commerce s'est dotée d'un véritable outil portuaire et dans la seconde, la Compagnie des Indes, parapublique, a construit une véritable cité marchande maritime. Invoquer les bassins à flot du Havre et de Dunkerque, c'est oublier qu'ils sont le résultat de l'initiative de l'État. Le nouveau discours sur le littoral est sans ambiguïté : l'État doit le contrôler, car il est en fait un espace stratégique comme frontière et comme point d'appui de sa politique de projection océanique, qu'elle soit militaire ou marchande. Il en résulte une militarisation accrue du littoral, certes à travers les fortifications, mais – et c'est nouveau – avec de grands équipements militaires portuaires. D'ailleurs, le choix se porte sur des sites en eau profonde pour limiter les aménagements. Leur double dimension portuaire et industrielle pour la construction de flottes spécialisées de gros tonnage en fait de gros consommateurs d'espaces littoraux avec des équipements à la mer, comme les bassins et les cales, et des ateliers de production, d'autant que ces implantations parfois *ex nihilo* s'accompagnent de créations urbaines. Dès cette époque, la géographie portuaire constitue la première étape d'un aménagement plus marqué de l'environnement littoral.

La maritimisation et l'impact sur les avant- et arrière-pays

L'épuisement des ressources halieutiques et la sensibilisation des autorités

La question de l'épuisement des ressources en général nous est aujourd'hui familière. Mais la raréfaction actuelle de la ressource halieutique autour de laquelle se focalisent les incompréhensions entre les autorités politiques, scientifiques et professionnelles, les quotas de pêche, la réduction des flottes, la recherche d'alternatives dans les ressources éphémères des poissons de grands fonds, le développement controversé des piscicultures marines, la consommation du poisson et des produits de la mer ont un écho chez les historiens qui ont renouvelé les travaux sur la succession de modèles halieutiques, démontrant que la recherche de nouvelles ressources constitue la forme de résilience mise en

G. Le Bouëdec, « Les hommes de Gabriel à Lorient, Louis de Saint-Pierre et les Guillois », dans Hélène Rousteau-Chambon (dir.), *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, Picard, 2004, p. 135-143.

œuvre par le monde des pêches depuis des siècles⁴⁰. Néanmoins, comme le constatent Paul Holm, Tim D. Smith et David Starkey en 2001, lors du lancement du programme mondial, conçu pour dix années, intitulé *History of Marine Animal Population*, les études halieutiques menées par les historiens sont encore insuffisantes, même si avant 1750 les données sérielles font défaut⁴¹. Un numéro de la *Revue d'histoire maritime*⁴² dresse un panorama renouvelé des pêches atlantiques du Néolithique à nos jours. Il met aussi l'accent sur la raréfaction de la ressource dans l'Atlantique nord au début du XVIII^e siècle. L'enquête de Le Masson du Parc sur le littoral français pour évaluer les flottes de pêche et leurs techniques stigmatise les effets immédiats et à long terme des dreiges et des filets traînants et réprime ces pratiques de pêche, qui portent atteinte au renouvellement de la ressource. Selon Marc Pavé, depuis Le Masson du Parc jusqu'à Chardon, c'est toujours la même rhétorique de la surexploitation qui est déployée pour expliquer les variations conjoncturelles des prises, à savoir dénoncer les pratiques et les techniques des pêcheurs, et opposer une réglementation restrictive et des préconisations sur les bonnes techniques de pêche comme le recommandait le juriste Joseph Nicolas Guyot en 1784-1785 :

Le meilleur moyen d'améliorer la pêche et d'en corriger les abus étant d'empêcher qu'on ne pêche le frai et les poissons du premier âge, le souverain a jugé qu'on ne pouvait mieux remplir ces objets qu'en réglant

40 Deux journées d'étude se sont déroulées à Aix-Marseille en 2011 (en mai : « Nourritures portuaires », journée organisée par Madeleine Ferrières ; en octobre : « Poisson du marché, marché du poisson », organisée par Daniel Faget) et, en 2013, le CTHS a organisé une grande manifestation scientifique sur l'alimentation et la consommation, dont une session a été consacrée à celles du poisson.

41 Le programme *Census of Life*, multidisciplinaire et international, vise à accroître les connaissances sur la diversité, la distribution et l'abondance de la vie marine dans les océans. Sa coordination est assurée par le projet *History of Marine Animal Populations*, piloté par les universités de Hull et du New Hampshire. Les travaux de l'Association pour l'histoire de la pêche dans l'Atlantique nord (NAFHA, North Atlantic Fisheries History Association) et sa revue *Studia* ont contribué à la diffusion des travaux. Voir aussi Paul Holm, Tim D. Smith et David Starkey (dir.), *The Exploited Seas: New Directions for Marine Environmental History, Research in Maritime History*, 21, 2001.

42 *Revue d'histoire maritime*, 15, « Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours », dir. G. Le Bouëdec et T. Sauzeau, Paris, PUPS, 2012.

la maille et l'usage des filets ou engins qui peuvent être employés à la pêche⁴³.

L'enquête de Le Masson du Parc fait écho aux résultats des travaux de Ransom A. Myers sur les pêcheries de Terre-Neuve du xvii^e au milieu du xviii^e siècle⁴⁴. Mesurée au nombre de prises par individu, la réussite des pêcheurs installés entraîne un accroissement des arrivées de nouveaux pêcheurs, et la pêcherie terre-neuvienne, du fait de la surexploitation, bascule dans une situation de déséquilibre bio-économique pendant tout le xviii^e siècle, ce qui détermine une expansion-report des pêcheries du rivage et des bancs vers le Labrador, avec, sur le long terme, des conséquences négatives sur les stocks morutiers⁴⁵. Citant les travaux d'Alfred Crosby, Amélia Polónia souligne que la croissance de la demande touche d'autres espèces de poissons (comme le saumon, dont les prélèvements dans les pêcheries d'estuaire sont aggravés par le fléau du braconnage), et d'animaux : les otaries pour les peaux, le castor pour la fourrure mais aussi des baleines blanches puis des cachalots (huiles pour l'éclairage urbain), dont le déplacement des zones de pêches est révélateur de la prédation : des côtes du Spitzberg au Groenland et aux eaux de l'Atlantique.

La question de la ressource est au cœur des travaux des chercheurs des universités de Méditerranée. Dans un ouvrage récent, Daniel Faget aborde la question fondamentale de l'épuisement précoce de la ressource dans le golfe de Marseille, et présente dans la durée l'ensemble des pièces d'un dossier en convoquant les sources savantes et scientifiques

43 Marc Pave, « L'épuisement présumé des ressources dans la politique de la pêche côtière en France (fin xvi^e-milieu xix^e siècle) », dans Jean Chaussade et Jacques Guillaume (dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, 2006, p. 115-124. Joseph Nicolas Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Visse, t. XIII, 1984-1985, p. 38.

44 Ransom A. Myers, « Testing Ecological Models: The Influence of Catch Rates on Settlement of Fishermen in Newfoundland, 1710-1833 », dans P. Holm *et al.*, *The Exploited Seas*, *op. cit.*, p. 13-30.

45 France Normand, « L'exploitation de la mer et de l'estran dans l'Est du Canada », *Revue d'histoire maritime*, 10-11, 2010.

aux côtés des sources professionnelles⁴⁶. Au lendemain de la peste de Marseille (1720), la communauté catalane, qui s'installe dans le golfe, introduit la pêche à la palangre, une innovation bien adaptée à la demande croissante d'un marché en pleine expansion. Dans un premier temps, au XVIII^e siècle, cette intrusion étrangère est source d'un conflit durable entre la prud'homie qui exerce sa juridiction sur les pêches dans « les mers de Marseille » et ces Catalans qui refusent de se plier à ses règles. Dans un second temps, c'est la prise de conscience de la raréfaction de la ressource qui est précoce si l'on prend comme référence la mise à son concours annuel par l'Académie de Marseille, en 1768, du sujet suivant : « Les causes de la diminution de la pêche sur les côtes de Provence et les moyens de la rendre plus abondante ». Le mémoire du père Paul Antoine Menc est une réponse argumentée, mais qu'il ne faut pas isoler des travaux des naturalistes et des collectionneurs, véritables précurseurs d'une école océanographique marseillaise. Le père Menc dénonçait déjà la surpêche et l'impact du développement urbain et industriel.

La première mondialisation et l'exploitation des ressources des arrière-pays

La demande extérieure et l'évolution des agricultures des arrière-pays littoraux

Les membres de la juridiction consulaire de Bordeaux, dans un mémoire adressé au roi et daté du 31 décembre 1788, donnent une excellente définition de la mondialisation des échanges :

On ne peut se dissimuler le pouvoir du commerce, c'est lui qui a fait descendre des forêts entières sur l'empire des mers, c'est lui qui a comblé l'abîme qui sépare les deux mondes, c'est lui qui a créé ces villes florissantes qui couronnent les montagnes de l'Amérique, c'est lui, Sire, qui porte la gloire de votre nom jusqu'à l'extrémité de l'univers [...], c'est par lui que les richesses du sol des colonies, sans cesse productif, refluent vers la métropole et servent à maintenir la gloire et la puissance de votre empire⁴⁷.

⁴⁶ Daniel Faget, *Marseille et la mer. Hommes et environnement marin (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2011.

⁴⁷ AD Paris D1 B6-1, fol.30, cité par André Catrou, *Les Élités consulaires au XVIII^e siècle : d'une approche globale à l'étude des cas de Vannes, Morlaix, Caen, Alençon*, thèse sous la dir. de G. Le Bouëdec, Université de Bretagne-Sud, 2013, p. 541.

Les systèmes atlantiques ont d'abord pesé sur l'accroissement quantitatif et qualitatif de la demande en produits agricoles et en matières premières sur le territoire européen, la mondialisation s'accompagnant d'un désenclavement européen.

L'extension des vignobles pour la distillation au détriment des cultures céréalières

La demande étrangère en vin et en eau de vie pousse au développement et finalement à une reconfiguration du vignoble national parfois aux dépens des surfaces céréalières.

L'extension du cépage de gros-plant dans les vignobles nantais et insulaires atlantiques

À la fin du xvii^e siècle, l'intendant Béchameil de Nointel relève que « depuis plusieurs années, on a planté beaucoup de vignes en Bretagne⁴⁸ ». Roger Dion indique que les autorités interviennent pour éviter une trop grande extension de ce vignoble, qui se fait au détriment des surfaces emblavées productrices de céréales, avec comme conséquences la baisse de la production de grains et des poussées inflationnistes :

Les défenses de planter des terres en vignes dans la Bretagne et surtout dans l'étendue du pays nantois ont été faites par ordre du roi et la raison en été que les habitants de ce pays là, voyant que le commerce des vins et eaux de vie était avantageux, ne semoient presque plus de blé, ce qui faisait deux effets fâcheux : l'un que les grains y devenaient fort chers et manquoient souvent, l'autre que les vins et eaux de vie d'Anjou, qui est une province taillable, ne s'envoient plus par mer⁴⁹.

Cette régression de la céréaliculture au profit de la viticulture se fait sous la pression de la demande hollandaise. L'intendant Béchameil de Nointel note que les vins ne sont pas de grande qualité, qu'il s'agit d'une production destinée à la distillation en eau de vie. Les Hollandais

48 Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au xix^e siècle* [1959], Paris, Flammarion, 1977, p. 456.

49 *Ibid.*

favorisent les plantations de cépage de gros-plant de qualité médiocre, mais dont le rendement est élevé, soit 50 à 60 hectolitres à l'hectare contre 35 à 40 pour le muscadet : abondance et bon marché constituent les atouts de ce vin. Les régions salicoles se sont orientées également vers cette production destinée à la distillation, notamment dans les îles d'Oléron, Noirmoutier et Ré. Malgré l'importance du marché national à travers les cargaisons et l'avitaillement des flottes coloniales, la production des vignobles nantais et d'Aunis reste dépendante du marché du Nord. Or, à partir des années 1760, les flottes de la Flandre impériale et des Provinces-Unies sont progressivement remplacées, sur les liaisons de grand cabotage, par celles des villes hanséatiques (Lübeck), puis par celles des pays scandinaves, Suède (Stockholm et Göteborg) et Danemark (Copenhague). Or cette reconfiguration du marché et des échanges s'accompagne d'une plus grande irrégularité, puis d'une baisse des exportations des eaux-de-vie, à partir des années 1770, provoquant une surcapacité des vignobles.

« De la vigne complantée à la vigne épaisse » du littoral méditerranéen

Le développement du vignoble se lit, de la même manière, dans le paysage agricole provençal. René Baehrel écrit que « pour bien des localités, et surtout pour celles qui se trouvaient dans la partie orientale de la Basse-Provence, la production principale n'est plus celle du blé⁵⁰ ». Surtout, les conditions de production évoluent. La vigne est traditionnellement « complantée » avec des céréales et des arbres fruitiers, comme les oliviers. Traitée comme une culture dérobée, elle est placée en files, séparées par des « ouillères » de 3 mètres de large de terres labourées et portant des grains, des légumes ou des fruits. Devenue une culture spéculative, elle acquiert son autonomie, disposant d'espaces propres en « vignes épaisses » près de Toulon et dans la presque île de Saint-Tropez, où elle occupe 80 % du terroir.

Invoquer la dynamique régionale (la demande de Marseille, de la ville-port militaire de Toulon et au-delà, et des cités littorales de Gênes

50 René Baehrel, *Une croissance : la Basse-Provence rurale (fin du XVI^e siècle-1789). Essai d'économie historique statistique*, Paris, SEVPEN, 1961, p. 91.

et Livourne) n'est pas suffisant pour comprendre la croissance du vignoble méditerranéen. En effet, vins et eaux-de-vie s'insèrent dans les échanges intra-européens avec souvent des prolongements sur les routes du commerce colonial. Ainsi, le développement du vignoble languedocien et toulonnais doit-il beaucoup, comme celui des vignobles nantais et insulaires, à la demande hollandaise. Mais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, plus précisément vers 1770, l'extension du vignoble est liée à une reconfiguration des échanges avec le Nord de l'Europe. Pierrick Pourchasse met en parallèle la baisse des exportations bordelaises vers l'Europe du Nord et baltique avec la hausse de celles des vins du Languedoc (des picardans, cépages produisant du muscat), qui devient le second centre exportateur français, d'après les comptes du Sund⁵¹. Ce sont les Suédois qui sont les premiers acheteurs de produits languedociens, avec, selon Pourchasse, 30 % des expéditions vers la Baltique entre 1783 et 1788, notamment vers le port de Stettin. Ces produits viticoles méditerranéens, exportés par le port de Sète, sont moins chers que les vins du Bordelais. En fait, les vins languedociens s'intègrent dans l'organisation des échanges scandinaves avec l'Europe du Sud. Leur chargement constitue un fret de retour, après déchargement des cargaisons-aller dans les ports de Marseille, Toulon, Livourne et Gênes. Ainsi, le déplacement de la demande en faveur du vignoble languedocien et au détriment de celui du Bordelais relève moins de la qualité du produit que d'une reconfiguration des échanges. La substitution partielle des Suédois aux Hollandais dans les circuits des échanges avec l'Europe du Sud s'accompagne d'un déplacement du centre de gravité de ceux-ci vers la Méditerranée occidentale. Les Suédois, et plus globalement les Scandinaves qui fréquentent les ports méditerranéens, préfèrent y charger les vins et le sel plutôt que de faire une nouvelle escale à Bordeaux⁵².

51 Pierrick Pourchasse, *La France et le commerce de l'Europe du Nord au XVIII^e siècle*, thèse sous la dir. de G. Le Bouëdec, Université de Bretagne-Sud, 2003, p. 336.

52 Jean-Claude Gausse, « Un aspect du commerce maritime au XVIII^e siècle : l'exportation des vins et eaux-de-vie par les bâtiments du Nord », *Bulletin du Centre des espaces atlantiques*, 3, 1987, p. 89.

Les greniers à grains

La fragilité du système céréalier vannetais

Le golfe du Morbihan offre l'exemple du développement d'une économie céréalière spéculative au XVIII^e siècle. Timothée Le Goff a parfaitement défini le modèle vannetais :

Le Vannetais du XVIII^e siècle ressemblait, à plus d'un égard, à ces pays en voie de développement, qui de nos jours dépendent de l'exportation d'un seul produit agricole. Comme dans ces pays, ceux qui surent en profiter furent surtout les négociants les plus prospères, les paysans aisés, les rentiers du sol, ceux qui en général détenaient des stocks de céréales⁵³.

106

Un microcapitalisme local s'est ainsi construit autour de Vannes, qui bénéficie régulièrement d'excédents de gros froment cultivé sur la côte et de seigle qui provient des paroisses plus éloignées du littoral. Les marchés préférentiels sont dans le golfe de Gascogne, parfois au Portugal et en Espagne, éventuellement en Méditerranée occidentale, mais le premier marché vannetais est sans aucun doute Bordeaux. Il représente 64 % des exportations du plus gros négociant de la place, Advise-Desruisseaux⁵⁴. Pour répondre à l'appel des marchés bordelais et nord-ibérique, Vannes peut tableur sur une disponibilité d'exportation de 4 à 5 000 tonnes, soit un chiffre d'affaires de 800 000 à 1 000 000 de livres tournois, avec quelque marge de progression. Mais cette mono-activité céréalière fragilise le Vannetais, comme le souligne son subdélégué en 1758 :

Quand les débouchés manquent, les plus riches se trouvent dans une espèce d'indigence [...] car quoique le plus ou moins de production doive s'influer sur le prix de cette denrée, c'est moins cette circonstance qui y contribue que le plus ou moins d'exportation⁵⁵.

53 T. J. A. Le Goff, *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, Loudéac, Y. Salmon, 1989, p. 30.

54 Magali Barthélemy, *Ignace Advise-Desruisseaux. Itinéraire d'un négociant vannetais au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise sous la dir. de G. Le Bouëdec, Université de Bretagne-Sud, 2002.

55 T. J. A. Le Goff, *Vannes et sa région*, *op. cit.*, p. 297.

Nous possédons quelques indicateurs de l'impact socio-économique du *boom* des exportations dans les années 1750-1770. Les prix du grain vannetais s'envolent (+ 30 % entre 1764 et 1775). Il en résulte une faim de terres qui, dans ce pays du domaine congéable, se traduit par une hausse des expulsions de 1767 à 1777. De la même manière, dans cette région de fortes propriétés nobles, les achats de la bourgeoisie négociante mordent quelque peu sur la propriété foncière noble, qui reste globalement indemne. Le domaine congéable est sans doute un frein à l'accroissement de l'achat bourgeois, mais les rentes et les impôts rattrapent la hausse des prix vers 1772, et les grains vannetais ne sont plus concurrentiels sur le marché bordelais. La seule ressource du Vannetais était la terre. Elle permettait une accumulation intermittente de capitaux.

L'itinéraire du négociant Advisse-Desruisseaux permet de souligner la fragilité de ce système. Desruisseaux est au cœur d'un système spéculatif céréalier qui mobilise l'ensemble du microcapitalisme vannetais, négociant et foncier, et les différentes composantes de l'élite locale, mais qui est très dépendant de ses correspondants bordelais (qui lui font des avances de trésorerie) et de la banque parisienne Julien⁵⁶. La double faillite de Desruisseaux casse le système vannetais, d'autant que la conjoncture favorable à la spéculation commerciale céréalière évolue au début des années 1770. L'illusion d'un capitalisme vannetais fondé sur le commerce des grains semble alors prendre fin. La flotte de cabotage vannetaise devient une flotte de service, dont l'existence n'est plus véritablement portée par les capacités de chargement de l'arrière-pays.

**Le pays marandais : un port de campagne porté par un grenier céréalier
développé par la seigneurie d'Aligre sur des marais asséchés**

Le pays marandais a été forgé par les dessiccateurs dès l'époque médiévale, mais plus fortement au XVII^e siècle et surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, sous l'impulsion conjuguée de l'État et

56 T. J. A. Le Goff, « Un marchand de grains vannetais au XVIII^e siècle : Ignace Advisse-Desruisseaux », *Bulletin mensuel de la Société polymathique du Morbihan*, 1972, p. 92-122.

des D'Aligre. La nouvelle économie des marais devient alors celle d'un terroir en plein essor démographique et économique, s'appuyant surtout sur les excédents céréaliers, de l'ordre de 300 à 400 000 quintaux, qui s'expliquent par des rendements élevés sur des terres particulièrement favorables. Marans est un port de campagne, entrepôt de grains, mais aussi de farine, car près de 500 moulins sont répertoriés dans l'arrière pays, avec La Mothe-Saint-Héray comme centre de la mouture. Ce sont des grappes de petites unités de 3 à 4 tonneaux pouvant naviguer jusqu'à Fontenay et Niort qui descendent les grains et la farine jusqu'à la halle du minage de Marans, avant leur exportation par des caboteurs vers les ports de la façade atlantique⁵⁷.

108

De la gestion des ressources nationales aux réservoirs de matières premières des pays du Nord de l'Europe

Les ports du grand commerce américain ou asiatique et les ports-arsenaux sont des ports de construction navale et d'armement qui absorbent des flux de *naval stores*. La demande au-delà du Sund s'est manifestée dès le xvi^e siècle de la part des pays ibériques, puis elle a explosé aux xvii^e et xviii^e siècles avec le développement du grand commerce colonial des pays du Nord-Ouest et la création des marines de guerre. Une gestion des ressources nationales⁵⁸ par l'administration des Eaux et Forêts et de la Marine, à l'instar de l'œuvre de Colbert, fait dire à Daniel Dessert que le recours aux ressources du Nord est un succédané limité sous Louis XIV. Les travaux d'Andrée Corvol, qui dirige le groupe de recherche sur les forêts, permettent d'aller plus loin

57 Laurent Marien, *Territoires, pouvoirs et sociétés. La ville de Marans et son pays (1740-1789)*, thèse sous la dir. de Jacques Péret et Dominique Guillemet, Université de Poitiers, 2012.

58 Paul Bamford, *Forests and French Sea Power (1660-1789)*, Toronto, University of Toronto Press, 1956 ; Jean Boissière, « Un mode original de circulation marchande : le flottage », dans Denis Woronoff (dir.), *La Circulation des marchandises dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 33-52. Voir aussi David Plouviez, *De la terre à la mer. La construction navale militaire française et ses réseaux économiques au xviii^e siècle*, thèse sous la dir. de Martine Acerra, Université de Nantes, 2009.

sur cette question⁵⁹. La thèse récente de David Plouviez montre qu'au XVIII^e siècle la Marine a fait le choix d'une exploitation intensive de ses propres arrière-pays jusqu'à l'épuisement, et qu'il faut élargir à l'industrie métallurgique cette sollicitation des matières premières ; ensuite que, contrairement à l'Angleterre et à l'Espagne, elle a négligé le recours au domaine colonial. Néanmoins la route de la Baltique est incontournable à l'échelle européenne pour se procurer ces matières premières, et c'est ce qu'a parfaitement démontré Pierrick Pourchasse.

L'indispensable taïga scandinave, polonaise et russe

Voici un exemple pour illustrer l'obligation de la route du nord. Le défi que constitue l'approvisionnement en bois de construction des ports d'envergure mondiale que sont Nantes, Lorient et Brest est relevé, d'une part, en mobilisant le plus possible les ressources bretonnes et ligériennes, déjà soumises au droit de préemption de la Marine royale, d'autre part en ayant de plus en plus recours à celles des pays riverains de la Baltique. La cartographie régionale du bois de feuillus ne cesse de s'élargir, gagnant bientôt 25 massifs forestiers en ce qui concerne la Bretagne. C'est un processus classique. La déforestation commence à proximité du littoral avant de gagner les zones rurales de l'intérieur⁶⁰. Elle révèle ce que l'ordonnance de Colbert prévoit pour les fournitures de bois de marine, c'est-à-dire être à moins de six lieues d'une rivière navigable et moins de quinze lieues du littoral. Mais c'est Pierrick Pourchasse qui montre comment, entre les décennies 1720-1730 et 1748-1768, les apports en provenance des pays de la Baltique explosent vers Nantes (x 3), Lorient (x 5), Brest (x 8) depuis les grands ports fournisseurs de bois – Riga, Dantzig et Stettin – et un nombre croissant de ports de chargement des rives sud et ouest de la Baltique⁶¹.

59 André Corvol (dir.), *Forêt et Marine*, Paris, L'Harmattan, 1999.

60 Amélia Polónia indique que devant la déforestation littorale provoquée par la demande des chantiers de construction, une loi est prise en 1565 pour envisager des plantations d'arbres dans les zones en friches, mais la déforestation se déplace vers les zones rurales de l'intérieur.

61 Pierrick Pourchasse, *Le Commerce entre la Baltique et la Bretagne au XVIII^e siècle (1720-1730, 1748-1758)*, mémoire de DEA sous la dir. de G. Le Bouëdec, Université de Bretagne-Sud, 1997 ; Hiro Kimizuka et G. Le Bouëdec, « L'économie atlantique et

En effet, les ressources des forêts du Nord sont indispensables. Les exportations de bois ne cessent de croître à partir du milieu du XVII^e siècle, passant de 6 millions de pièces en 1680-1690 à 27,7 millions en 1760-1770 et 37 millions en 1770-1780. Les ressources en feuillus pour les bois de coque ou en résineux pour les superstructures (mâts et vergues) et les bordages intérieurs sont très sollicitées. Les bois sont livrés sous trois formes distinctes, des bois simplement équarris (*balken* ou *balk*), des bois sciés en planches (madriers), et des mâts. Longtemps la Norvège est la source essentielle d’approvisionnement de l’Angleterre, du fait de la proximité et de l’abondance des différents espaces. Il existe même un important *smooglage* entre les côtes de Norvège et l’Angleterre sur des navires danois et norvégiens. La zone d’importation préférentielle est située en Norvège du Sud, dans les régions d’Akerthus et de Christianssund, là où se concentre l’industrie des scieries norvégiennes. Dans le dernier quart du XVIII^e siècle, la forte croissance des besoins anglais entraîne un redéploiement de la demande anglaise sur la Baltique, aggravant la pression sur Memel, Saint-Pétersbourg, Viborg et Riga, qui est le port d’exportation par excellence des grandes mâtures.

Provinces-Unies, Angleterre, France sont aussi les gros clients des sous-produits du bois. La cendre et les potasses, wedasses qui résultent de la combustion, sont à usages multiples : blanchiment des toiles, teintures, savons mous, fabrication du verre. Elles sont exportées par les ports de Dantzig, Königsberg, Riga, Stockholm et Saint-Pétersbourg. Les goudrons et les brais sont des sous-produits de la combustion. Si le goudron sert à calfater les coques, à protéger et imperméabiliser les bois, le brai est utilisé dans la fabrication des cordages qu’il protège de la pourriture. Aux XVI^e et XVII^e siècles, les barils sortent de Prusse et de Livonie. Au XVIII^e siècle, les approvisionnements sont issus, d’une part, de Finlande et de Botnie, *via* Viborg et Stockholm, d’autre part de Suède du Sud, par Kalmar et Göteborg.

la reconfiguration des échanges intermédiaires sur la façade atlantique (milieu XVII^e-milieu XVIII^e) : circuits et acteurs », dans Guy Saupin (dir.), *Africains et Européens dans le monde atlantique (XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2014.

Mais le bois est aussi le combustible nécessaire à la production métallurgique. La route du fer en barres prend naissance en Suède, notamment dans le district minier de Bergslagen. La Suède est le premier producteur de fer du Nord. La croissance des exportations est régulière jusque dans les années 1720 où s'affirme progressivement le fer russe. Il s'agit de la production métallurgique de l'Oural qui s'exporte par Saint-Pétersbourg. Le cuivre, dont la consommation ne cesse d'augmenter, du fait notamment du doublage en cuivre des navires, vient également de Suède, même si au XVIII^e siècle la Norvège prend de l'importance⁶².

De la déforestation aux mesures de régulation de l'exploitation

Or ce développement, suscité par une demande qui explose, mais qui est largement intégrée dans la politique industrielle et commerciale des pays de la Baltique, va exiger de mettre en place une politique restrictive pour protéger les ressources naturelles. En Norvège, la monarchie danoise doit bloquer les exportations de bois de chêne et fixer des quotas pour les fournitures de planches. Malgré tout, au XVIII^e siècle, la forêt norvégienne est incapable de fournir les bois hauts de qualité supérieure : un indice qui confirme le recul de la participation de la Norvège au commerce du bois. Ces difficultés touchent également les pays de la Baltique occidentale, sollicités aussi très tôt, comme le montre le trafic du port de Dantzig⁶³. Le premier port fournisseur de l'Eastland Company au début du XVII^e siècle voit son trafic touché par la réduction de la ressource consécutive à la surexploitation des forêts de la Vistule. Memel, en Prusse orientale, va alors s'affirmer au cours du XVIII^e siècle. Les ressources de la forêt russe semblent sans limite, comme celles de l'immense arrière-pays du port de Riga, qui domine le commerce du bois de construction. Pourtant, en 1756, la tsarine Catherine II interdit à l'autre grand port balte, Narva, d'exporter pour lutter contre la

62 G. Le Bouëdec, « Produits vivriers et matières premières dans le développement du cabotage en Europe atlantique (de la péninsule Ibérique à l'Europe du Nord), xv^e-xvii^e siècle », dans Simonetta Cavaciocchi (dir.), *Ricchezza del mare, ricchezza dal mare, Secc. XIII-XVIII*, Firenze, Istituto internazionale di storia economica F. Datini, 2006, p. 267-285.

63 P. Pourchasse, *La France et le commerce de l'Europe du Nord, op. cit.*, p. 61.

déforestation et l'épuisement de la ressource, le lobby du bois arrachant néanmoins un quota annuel. Mais ces mesures restrictives profitent à Saint-Pétersbourg et Memel.

Dès qu'une zone s'épuise, l'exploitation se déplace vers d'autres espaces, c'est ce que l'on constate aussi pour les forges de Suède. Le district minier de Bergslagen est une immense forge qui dispose de minerai de fer, de cours d'eau et de forêts. Devant son développement, en 1636, une ordonnance suédoise interdit – mais en vain – toute nouvelle implantation pour éviter l'éradication de la forêt. Dans les faits, on assiste progressivement à une délocalisation des forges, car les producteurs de fer sont prêts à installer leurs forges à des centaines de kilomètres pour disposer de la ressource en charbon de bois, comme dans le Värmland, dans l'arrière-pays de Göteborg. L'encadrement de la production en Suède, par un office du fer, qui contraint les producteurs à s'organiser en plafonnant la production, en 1730, à 46 650 tonnes, a surtout pour but d'éviter l'effondrement des prix en raison de la montée en puissance de la production russe. En effet, le fer russe est produit à bon compte en Oural par des entreprises aux mains de l'État et de quelques grandes familles disposant de ressources illimitées et d'une main-d'œuvre servile, qui compense les coûts élevés du transport, lequel se compte en mois vers Saint-Pétersbourg. Le prix de ce fer est d'autant plus compétitif que son coût de transport maritime est réduit, puisqu'il est souvent utilisé comme lest sur les gros porteurs qui mettent le cap vers l'Europe occidentale.

112

Le bouleversement des échanges ultramarins et des espaces agricoles : des pistes à développer

S'inspirant des travaux d'Alfred Crosby, Amélia Polónia montre comment les ports du grand commerce sont les plaques tournantes d'une dissémination à grande échelle d'animaux, de plantes, de semences mais aussi de bactéries, de virus et de maladies qui déclenchent des processus environnementaux incontrôlés⁶⁴. L'arrivée du café, du cacao,

64 Alfred Crosby, *Ecological Imperialism: The Biological Expansion of Europe, 900-1900*, New York, Cambridge University Press, 2^e éd., 2009; Catherine Soubeiroux-Cartigny,

du tabac, du thé, des pommes de terre, des tomates et du riz changent les habitudes de consommation, tandis que d'autres produits, comme le coton, l'indigo, le bois du Brésil ou la cochenille, ont un impact sur l'industrialisation européenne. Mais pour répondre à la demande européenne grandissante, les productions agricoles – sucre, café, cacao, tabac, thé, riz – deviennent des monocultures qui sont transplantées là où elles n'avaient jamais existé, repoussant les cultures vivrières. Crosby défend l'idée que la dimension environnementale du colonialisme est plus importante que n'importe lequel de ses autres aspects.

Cette présentation a pour seul but de montrer que les études portuaires sont essentielles pour comprendre les premières étapes de ce processus de transfert. Quoi de plus symbolique que la migration du café asiatique, après les greffes réussies du moka à Java et Bourbon, *via* les jardins botaniques de ports européens, aux Antilles ? Dans ces conditions, on voit bien qu'Amélia Polónia, qui a dirigé avec Maria Fusaro un ouvrage intitulé *Maritime History as Global History*, a été sensible aux travaux de Joachim Radkau, qui considère que l'approche environnementale est la clef d'une *Global History* renouvelée⁶⁵.

ENTRE L'HISTOIRE DU RISQUE ET CELLE DES FAITS MARITIMES EXTRÊMES, QUELLE PLACE POUR LES HISTORIENS ?

La multiplication des faits maritimes à caractère météorologique extrême, dès avant Xynthia (2010), nous a conduits à réfléchir à cette question, d'autant que nous mesurons que cette thématique de défense du littoral était complètement investie par toutes les autres disciplines des sciences dures et des sciences humaines. Mais quels objectifs les

Tempêtes sur les côtes du Morbihan. Réagir, adapter, aménager. Société littorale, Ponts et Chaussées et entrepreneurs face à l'océan au XIX^e siècle, thèse sous la dir. de G. Le Bouëdec, Université de Bretagne-Sud, juin 2018.

65 *Research in Maritime History*, 43, « Maritime History as Global History », dir. Maria Fusaro et A. Polónia, 2010 ; Joachim Radkau, « Für eine grüne Revolution im Geschichtsunterricht, – für eine Historisierung der Umwelterziehung : zehn Thesen », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 54, 2003/11, p. 644-657 ; Shepard Krech III, John Robert McNeill, Carolyn Merchant (dir.), *Encyclopedia of World Environmental History*, New York, Routledge, 2004, 3 vol.

historiens pouvaient-ils envisager de poursuivre? Aborder les sociétés littorales face au fait maritime⁶⁶, pour être en phase avec ce qu'écrivait René Favier: « l'étude des catastrophes naturelles offre aux historiens une entrée globale de la compréhension des sociétés »? En fait, se trouve posée la question des impacts protéiformes des activités humaines sur l'espace marin et littoral, et des effets des phénomènes naturels sur la société littorale et maritime – et surtout de la capacité de réaction des communautés littorales.

Histoire maritime, histoire du risque, histoire des crises et des ruptures

114 Mathias Tranchant, dans l'introduction du 9^e numéro de la *Revue d'histoire maritime* intitulé « Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge », définit le périmètre conceptuel et opérationnel du risque littoral et maritime distinguant les risques naturels sur le littoral et en mer, des risques liés aux effets collatéraux des conflits maritimes.

La fureur des éléments en mer sur le littoral

La question des naufrages bénéficie d'un certain renouvellement à travers, d'une part, une recherche qui essaie d'atteindre, au-delà de l'erreur humaine et des conditions météorologiques, le processus cumulatif qui mène au naufrage et qui inclut l'état du bâtiment, les limites des techniques de construction navale, les faiblesses de l'équipage, d'une part, et d'autre part l'émergence d'un sauvetage en mer, même si la loi n'impose qu'un bon accueil aux naufragés sans inciter à se porter à leur secours et qu'une certaine forme, légalisée, de pillage peut pousser à une intervention marquée par la compassion⁶⁷.

66 G. Le Bouëdec et Catherine Soubeiroux-Cartigny (dir.), « De l'histoire de l'environnement à l'histoire des environnements littoraux », journée de recherche, Université de Bretagne-Sud, novembre 2010.

67 Sylvain Coindet, « Les naufrages sur l'île de Sein au XVIII^e siècle : une lente évolution vers le sauvetage », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113, 2006/1, p. 87-109 ; « Le sauvetage en mer des biens et des personnes au XVIII^e siècle au large du littoral sud de la Bretagne : entre législation, impuissance et adaptation », intervention au cours du colloque « Le Sauvetage et la sécurité en mer. Du phare d'Alexandrie au satellite » (Royan, 15-17 juin 2011).

Les difficultés des communautés littorales se lisent surtout dans les travaux consacrés aux risques de submersion par la mer et par le sable. En effet, il serait erroné de penser, comme le souligne Alain Cabantous, que les zones littorales sont nécessairement des espaces agricoles privilégiés. Surtout, il faut se garder de penser que les amendements marins font partout des miracles, car le profil du trait de côte et l'océan peuvent être hostiles. Les vents, qui privent les paroisses littorales de ressources en bois et poussent les sables et dunes qui envahissent les champs, les inondations consécutives aux tempêtes et aux grandes marées, qui privent les paysans de leurs récoltes, sont des calamités naturelles contre lesquelles les riverains ont du mal à lutter⁶⁸. En effet, sur les côtes sableuses, les agressions de la mer et des tempêtes soulèvent les dunes et menacent les activités agricoles, et des villages sont ensevelis. Sylvie Caillé les a recensés, notamment sur les côtes des départements actuels de Loire-Atlantique et de Vendée⁶⁹. Johan Vincent rappelle que le bourg d'Escoublac, qui va donner naissance à La Baule, est le second Escoublac, le premier ayant dû être abandonné dans les années 1781⁷⁰. La terre cultivable était couverte de sable, et l'église fut assiégée au point que les fidèles ne pouvaient plus entrer que par la fenêtre. Emmanuelle Charpentier présente les effets désastreux des sables volages sur les côtes du Léon dans les paroisses de Santec, Landéda, et Tréménach⁷¹. En 1721, le nouveau recteur de cette dernière indique que son église et le presbytère disparaissent sous les sables, si bien que le culte doit être transféré dans la paroisse de Guissény. En 1731, Le Masson du Parc, qui a déjà observé un processus similaire dans le Boulonnais, est particulièrement étonné par les dégâts causés par les sables à Santec. Mais ce sont « les délits d'eau », les dégâts causés par l'impétuosité de la mer, qui sont les plus nombreux.

68 Alain Cabantous, *Les Côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830)*, Paris, Fayard, 1993, p. 79-84.

69 Sylvie Caillé, *Les Côtes sableuses du XIX^e siècle à nos jours*, Laval, Siloë, 2003.

70 Johan Vincent, *L'Intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, PUR, 2007, p. 61.

71 Emmanuelle Charpentier, *Le littoral et les hommes. Espaces et sociétés des côtes nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, thèse sous la dir. d'Annie Antoine, Université Rennes 2, 2009, p. 67-91, publiée sous le titre *Le Peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2013 (ici p. 134-149).

Chronologie des tempêtes sur la façade atlantique⁷²

1606 : violente tempête, marée d'équinoxe alliée à un « coup de vent », marais de Dol ; 200 maisons furent abattues par la mer, 500 à 600 personnes délogées.

1664 : tempête ; la paroisse Saint-Étienne de Paluel fut entièrement submergée.

1697 : violente tempête qui rompt les digues et entraîne l'inondation d'une partie du marais de Dol.

26 novembre 1703 : un ouragan fait plus de 8 000 victimes sur l'Ouest de la Bretagne et le Sud de l'Angleterre, avec des vents de 180 à 190 km/h.

1777 et 1782 : Saint-Jean-de-Luz : deux ouragans. En 1782, constructions défensives attaquées et 160 toises du quai enlevées.

1785 : raz de marée à La Rochelle le 6 septembre, avec un soulèvement de la mer de 50 cm, couvrant les jetées de l'avant-port (de 2,40 m au-dessus de la pleine mer).

1808 : violente tempête. Les pierres assemblées d'une première batterie élevée à la fin du XVIII^e siècle à Cherbourg ne résistent pas à ses assauts dévastateurs.

Les exemples sont fréquents de l'agression de la mer par fortes marées avec surcote due aux vents qui viennent lécher les murs des paroisses portuaires, mais ces délits d'eau frappent souvent des espaces gagnés sur la mer comme le marais de Dol, touché gravement par des inondations en 1606 (200 maisons détruites), en 1664 (une paroisse complètement submergée), 1697 et 1778. Dans la revue *Norôis*, sous la plume de Jean-Luc Sarrazin, ce sont les vimers ou simplement les malines qui menacent de façon récurrente les marais salants et les terres cultivées des laisses de basse mer dans la baie de l'Aiguillon, ou dans l'île de Bouin⁷³. Martine Acerra et Thierry Sauzeau citent quant à eux les zones basses de l'embouchure de la Charente, de la Seudre, de la presqu'île d'Arvers et d'Oléron⁷⁴.

72 La thèse de C. Soubeiroux soutenue en juin 2018 (voir n. 64) montre qu'il ne faut pas se contenter d'étudier les événements extrêmes, mais qu'il est nécessaire d'élargir le corpus à l'ensemble des agressions et envahissements de littoral pour mesurer la véritable dimension des « délits d'eau ».

73 Jean-Luc Sarrazin, « "Vimers de mer" et sociétés littorales entre Loire et Gironde (XIV^e-XVI^e siècle) », *Norôis*, 222, « Xynthia. Regards de la géographie, du droit et de l'histoire », dir. Denis Mercier, 2012, p. 91-102.

74 Martine Acerra et Thierry Sauzeau, « Zones construites, zones désertes sur le littoral atlantique. Les leçons du passé », *Ibid.*, p. 103-114.

De la problématique du risque à celle, plus large, des aléas autour des concepts de crise et de rupture et des trajectoires des territoires littoraux

Les sources sont riches de l'expression des plaintes, des drames humains et des manifestations de ces déséquilibres qui menacent dans son terroir la survie d'un bourg littoral, d'une activité, d'un groupe socioprofessionnel, d'une communauté dans son ensemble. C'est le malvécu qui nous sert d'indicateur, sous la forme de l'évocation des ruptures subies. Ainsi, la mort, la détresse des familles, la destruction des outils de travail, la fuite, les vols, constituent les expressions de l'ensemble de la communauté et révèlent de tout temps les craquements des activités productrices.

Mais nous sommes confrontés à différents problèmes. Si les grandes inondations de 1548 et le raz de marée de 1598 qui affectent la baie de Bourgneuf, ou les tempêtes qui menacent Saint-Jean-de-Luz (comme celle de 1749 qui contraint à abandonner 120 maisons), sont des faits durement subis, comment apprécier le ressenti des processus lents, qui s'étalent sur plusieurs générations dans les communautés littorales, touchées par les envasements, qui condamnent Brouage, certains ports de la Seudre et ceux de la baie de Bourgneuf entre le XVI^e et le XVIII^e siècle⁷⁵? Et ce n'est pas faute d'avoir engagé des travaux pour tenter de s'opposer – en vain – à des processus naturels qui condamnent les ports, faute de moyens techniques suffisants. À Oléron, les travaux réitérés qui mobilisent tous les acteurs sont vains contre la sédimentation qui condamne les ports de Saint-Denis et du Douhet sous l'Ancien Régime. De la même manière, un ensemble de ruptures nous échappe, car l'exercice des activités s'inscrit dans une gestion pluriactive des territoires littoraux. Cette pluriactivité, notamment dans les bourgs ruraux, permet d'absorber les à-coups ou les ratés de la conjoncture maritime. Ce n'est que lorsque se combinent par exemple une mauvaise récolte de grains et une mauvaise campagne de pêche sardinière, comme en 1741 à Belle-Île, que les sources sont plus loquaces.

75 *Ports maritimes de France*, t. V-VII, Paris, Imprimerie nationale, 1883. Voir les notices historiques des ports réalisées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Les ruptures majeures sont des corrections de trajectoires, des ajustements, des reconversions, qui s'inscrivent dans un temps qui n'est pas le temps court, mais s'étale sur une ou deux générations d'acteurs, voire davantage. Le temps des crises et le temps des ruptures recouvrent donc des réalités différentes. La crise correspond à un temps social court, où s'expriment les difficultés de tout ou partie des acteurs. Les accidents naturels comme les ouragans, les submersions, les revers de la conjoncture, les mauvaises campagnes de pêche, les naufrages, l'interruption des activités pendant les guerres fragilisent les communautés. Leur étude est alors un moyen de comprendre le fonctionnement du modèle d'économie maritime. La crise est un miroir pour découvrir l'organisation et le fonctionnement de la communauté au cœur d'un modèle qui marque de son empreinte le littoral. Le temps des ruptures est beaucoup plus complexe et souvent long, car il fait coexister les difficultés caractéristiques d'un modèle ancien avec celles liées à la construction d'un nouveau modèle.

Nous replaçons ainsi l'ensemble de ces aléas dans une étude plus globale des trajectoires des territoires littoraux sur le temps long de la fin du Moyen Âge au XXI^e siècle. Elle permet d'identifier le modèle de développement, de diagnostiquer l'ampleur de la crise, et surtout d'apprécier la réactivité des acteurs. Au cœur de l'étude, c'est bien la mise en perspective du défi que constitue la confrontation de la communauté avec les différents aléas qui permet de mesurer l'efficacité et les lacunes des solutions préconisées.

L'efficacité de la gestion du risque

Le cahier des charges des amirautés en matière de risque est impressionnant : la surveillance des chenaux (bouées, balisage), des quais, des digues et des jetées ; la sécurité des rades et des accès, dont se chargent les pilotes lamineurs ; le contrôle du lestage et du délestage pour éviter l'encombrement des chenaux, l'inspection des navires en cours de construction, la connaissance par les rapports que font les capitaines sur leurs conditions de navigation et les incidents survenus, la surveillance de l'avitaillement et des opérations de chargement, la délivrance des congés pour appareiller, la certification des maîtres

et des capitaines... La lecture est double : on peut y voir les services rendus à la navigation pour améliorer la sécurité, ou la lourdeur de la fiscalité portuaire, qui pouvait passer pour du racket quand les services étaient déficients. L'histoire des sciences et des techniques est venue nous éclairer sur la recherche concernant la navigation astronomique, la prévision météorologique, le balisage des routes maritimes et les accès des ports et leurs limites. Le cahier des charges de l'inspecteur Chardon, qui œuvrait pour une nouvelle ordonnance destinée à corriger un siècle plus tard l'ordonnance de Colbert, stigmatisait la fiscalité maritime pour la réduire et l'uniformiser : n'avait-il pas identifié 31 droits différents susceptibles de déterminer la célérité de l'intervention des officiers en fonction de leur rapport financier⁷⁶ ?

La législation sur le naufrage, qui passe des seigneurs littoraux aux amirautés, permet d'insister sur les limites de l'institution. Les officiers des amirautés sont des juristes et des administratifs qui ne sont pas recrutés pour leurs compétences nautiques, mais juridiques, afin de trancher les contentieux juridico-commerciaux selon les modalités prévues par l'ordonnance de Colbert de 1681 ; et la seule question sur laquelle ils doivent statuer est celle de la responsabilité du capitaine. L'exemple des avaries, simples ou grosses, permet d'éclairer le propos. L'avarie simple est celle qui est supportée par un seul acteur, soit l'armateur soit le chargeur. La grosse avarie est une avarie commune qui est supportée par les deux propriétaires du navire et de la cargaison. Les officiers doivent recourir à une expertise qui permette de trancher en droit en faveur de l'une ou l'autre hypothèse, et c'est l'objectif de l'interrogatoire juridique du capitaine, croisé avec celui de l'équipage, et avec le recours à un expert technique que le capitaine peut lui-même solliciter. Ce sont des capitaines, des constructeurs ou des négociants qui vont inspecter la cale et la cargaison, avec toujours en filigrane l'exclusion de la responsabilité du capitaine et de l'équipage. L'Amirauté n'est pas

76 S. Llinares, *Les Amirautés et la politique maritime de la France sous Louis XVI. Enquête, réforme et modernisation autour de l'inspection Chardon (1781-1785)*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Bretagne-Sud, 2011.

un Bureau Enquête Accident qui pourrait faire des préconisations en matière de lutte contre le risque⁷⁷.

Dans le cas du marais de Dol, il s'agit d'évaluer le jeu des acteurs : les pratiques des riverains qui endommagent les digues en les utilisant comme voies charretières, le déficit de régulation par les meuniers qui ont la charge de l'ouverture et de la fermeture des vannes, les négligences du châtelain général de l'évêque de Dol, chargé de faire curer deux fois par an les canaux, les interventions de l'intendant, du parlement et des États de Bretagne, la présence de l'ingénieur qui vient faire le diagnostic... En ce qui concerne les agressions de la mer sur le littoral, est-il possible d'aller au-delà de la simple réfection et de trouver des solutions plus pérennes ? En 1697, alors que l'ingénieur Garengneau fait renforcer la digue des guépriers d'arbres, « une violente tempête, non seulement pendant toute la grande marée de l'équinoxe, mais même par-delà », empêche l'achèvement du travail, réalisé dans l'urgence face aux dégâts provoqués par la mer⁷⁸. Un siècle plus tard, rien n'a changé. La lutte est incessante, comme l'illustrent les rapports de l'ingénieur Piou, rédigés entre 1781 et 1784 : des coups de vent répétés ont créé cinq brèches près de la chapelle Sainte-Anne, et un an plus tard il faut consolider le cours du Couesnon. Les dégâts sont entièrement réparés en août 1782, et Piou ne relève rien jusqu'en octobre 1784 : encore une fois, la conjugaison d'une grande marée avec un vent violent de nord-ouest a fait une brèche considérable, et 200 ouvriers ont été mis au travail, sur-le-champ, « pour empêcher que la mer ne fasse un passage dans les marais à la prochaine marée ». Les dommages occasionnés par la mer imposent de refaire constamment la digue pour éviter une submersion du marais, mais sans qu'une solution pérenne soit trouvée.

Dans le cas de la lutte contre le sable, à côté de Tréménach qui semble subir et se résigner, pourquoi Santec et Landéda réagissent-ils ? Santec

77 Sylvain Coindet, « Le temps du naufrage. Une triple vision de l'événement dans l'amirauté de Cornouaille (1720-1790) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117, 2010/3, p. 73-94 ; « Maritime Accidents in the 18th Century Brittany », Third European Congress on World and Global History, London School of Economics and Political Sciences, 14-17 avril 2011.

78 Fonds de l'Intendance, C 1953, rapport de l'ingénieur Garengneau, 12 novembre 1697.

devient lieu d'expérimentation en s'inspirant de ce qui fut fait ailleurs dans le Boulonnais et à Guérande. À Landéda, en 1760, des plantations d'espèces végétales hollandaises sont effectuées. Un gardien des dunes est mis en place, le pacage est interdit et dix ans plus tard, en 1770, deux commissaires des États de Bretagne, ainsi que l'ingénieur des Ponts et Chaussées, viennent évaluer les travaux.

CONCLUSION

Le travail sur l'histoire maritime et l'histoire de l'environnement s'accommode mal des coupures académiques. L'étude des trajectoires des territoires littoraux se fait sur une chronologie de longue durée, qui épouse mal la segmentation chronologique classique. On le mesure très nettement entre histoire médiévale et histoire moderne, mais aussi entre histoire moderne et histoire contemporaine.

De manière encore plus forte, c'est le choix de l'interdisciplinarité qui est décisif, pour deux raisons. D'abord une raison scientifique, car c'est un champ de recherche naturellement interdisciplinaire. Ce champ de recherche impose bien évidemment de travailler avec les historiens des techniques et des sciences, avec les archéologues et les géologues. Le développement déjà ancien des recherches archéologiques sur les littoraux a rencontré très tôt celles des géologues et l'étude des paléoclimats s'est élargie aux temps plus courts des périodes plus récentes⁷⁹. Ces mêmes chercheurs en géosciences deviennent des historiens, à l'image de Nicolas Pouvreau, qui s'intéresse à l'évolution du niveau marin en s'emparant des archives de la Marine et de l'Académie des sciences, et notamment des marégraphes⁸⁰. Mais pour travailler sur

79 M.-Y. Daire *et al.* (dir.), « Anciens peuplements littoraux et relations homme/milieu sur les côtes de l'Europe atlantique », colloque organisé à Vannes du 27 septembre au 1^{er} octobre 2011, Oxford, Archæopress, 2013.

80 Nicolas Pouvreau, *Trois cents ans de mesures marégraphiques en France. Outils, méthodes et tendances des composantes du niveau de la mer au port de Brest*, thèse en géophysique sous la dir. de Guy Wöppelmann, Université de La Rochelle, 2008. Nicolas Pouvreau est actuellement ingénieur d'études et de fabrication au SHOM, à Brest.

les usages de l'estran, et notamment sur la pêche, il est difficile de se passer des biologistes.

Ensuite, le choix de l'interdisciplinarité relève d'une stratégie, celle de l'affirmation d'une discipline, en l'occurrence l'histoire maritime, dans un concert assourdissant de disciplines qui se sont approprié le champ maritime et littoral et la gestion intégrée des zones côtières. Toutes les disciplines, des sciences dures aux sciences humaines, revendiquent cette nécessaire interdisciplinarité plus affirmée dans les discours que dans la réalité, où son éventail est souvent restreint. Les mots clefs qui ressortent des nombreux programmes et manifestations scientifiques nationales et internationales sont « risques », « vulnérabilités », « défis environnementaux ». L'accent est mis sur les risques naturels, engendrés par la destruction progressive des terres marécageuses et des estuaires, la dégradation des eaux littorales, c'est-à-dire sur l'interaction entre l'activité humaine, la sensibilité du trait de côte et la vulnérabilité des littoraux. En outre, les problèmes fonciers et la complexité conflictuelle de tous les programmes d'aménagement montrent que le tropisme littoral ne se dément pas. Enfin, les interrogations sont récurrentes sur la dégradation des paysages, la biomasse des algues, et sur la pérennité des ressources halieutiques.

122

Or une lecture dans la très longue durée montre notamment que ces enjeux ont une histoire, identifiée par les historiens et les archéologues, et qu'ils constituent les composants d'un discours scientifique, qui entre en synergie avec les préoccupations des spécialistes des sciences humaines et des sciences naturelles du temps présent⁸¹. L'observation de l'éventail de l'interdisciplinarité exposée dans les programmes de recherche permet de constater l'absence trop fréquente des historiens, ce qui est surprenant quand on observe une situation bien différente à l'étranger dans les programmes internationaux. Or quand ils forcent la porte, leurs compétences sont particulièrement bien reçues ; il suffit de se référer à l'exemple de certains de nos collègues dans le dossier Xynthia.

81 T. Sauzeau, « Réinventer la culture du risque », dans M. Acerra et Denis Mercier (dir.), *Xynthia, une tragédie prévisible*, Nantes, *Place Publique* (numéro hors-série), 2011, p. 45-51 ; M. Acerra et T. Sauzeau, « Zones construites, zones désertes sur le littoral atlantique. Les leçons du passé », art. cit.

Cette orientation est aussi à l'origine d'une approche interdisciplinaire entre histoire maritime et sciences expérimentales dans l'Ouest, dans le cadre du réseau GIS-Mer Ouest créé autour du Laboratoire d'excellence de l'Institut européen de la mer de Brest. Les historiens sont chargés d'apporter leurs connaissances et leurs compétences concernant « la société face aux aléas et risques maritimes, naturels et humains dans la longue durée ». Voici leur cahier des charges : face aux crises récurrentes de la ressource, aux conflits d'usages au gré des changements de modèle de développement, à la vulnérabilité du littoral face à une anthropisation renforcée et aux risques naturels, le jeu des acteurs révèle une capacité d'expertise, une réactivité en proposant des formes de résilience. L'étude des points de rupture, y compris du présent, permet de mesurer le rapport au changement subi ou choisi et d'évaluer les politiques mises en œuvre, dont nous devons assumer l'héritage avec des sociétés à la sociologie renouvelée. Il s'agit de répondre aux attentes sociétales, en termes de gestion durable des ressources, des écosystèmes et des activités maritimes, et de gouvernance des territoires et des espaces maritimes et littoraux. La démarche de recherche intégrant l'ensemble des disciplines concernées en sciences humaines – l'histoire en particulier –, économiques et sociales, dans une perspective interdisciplinaire innovante, apparaît ici nécessaire, afin notamment d'élaborer des outils d'aide à la décision des élus, en montrant comment une recherche académique pertinente peut trouver toute sa place dans une expertise scientifique élargie.

EN FORÊT DE COMPIÈGNE, LES HÉRITAGES DE L'ÉPOQUE MODERNE

Jérôme Buridant

Université de Picardie Jules Verne/EDYSAN FRE 3498 CNRS

(Écologie et dynamique des systèmes anthropisés)

La forêt de Compiègne est marquée par une grande diversité des groupements végétaux. Ce massif, situé en Valois, fait partie d'un ensemble boisé bien plus vaste, qui borde la vallée de l'Oise de l'Île-de-France au Laonnois, en intégrant Hermenonville, Chantilly, Halatte, Villers-Cotterêts, Laigue, Coucy et Saint-Gobain. Il s'étend sur 14 484 hectares, à cheval sur la dépression de l'Oise, la côte de l'Île-de-France et les plateaux tertiaires du Valois. Cette extension est à l'origine d'une grande variété de groupements végétaux. On y trouve notamment tous les cortèges associés à l'aulnaie-frênaie sur les sols les plus mouilleux de la dépression, ceux relevant de la chênaie-hêtraie acidophile sur les sables acides du pied de côte, de la hêtraie calcicole en rebord de plateau, puis des groupements plus acidiclinales¹ sur les formations superficielles (*loess* quaternaires) des sommets. Mais elle comporte aussi tous les faciès des dynamiques de la végétation, depuis les landes à éricacées jusqu'aux vieilles hêtraies. Comme dans de nombreuses autres forêts, les conditions physiques offrent une palette de couleurs qui s'expriment cependant très différemment selon les gestions sylvicoles et selon l'histoire des parcelles. Les paysages forestiers qui s'offrent à nos yeux constituent un tableau qui ne peut s'interpréter en faisant abstraction d'une histoire pluriséculaire, et notamment de l'époque moderne, qui a considérablement marqué l'ensemble du massif.

Depuis les années 1980, l'histoire forestière a permis de mieux comprendre les dynamiques environnementales. En France, notamment, la constitution en 1982 du Groupe d'histoire des forêts

1 Qui préfèrent un sol légèrement acide.

françaises (GHFF) a pu fédérer autour de thématiques communes des chercheurs issus de nombreuses disciplines, parmi lesquelles l'histoire moderne figurait en bonne place². Depuis cette date, les sources sont désormais bien identifiées et les méthodes bien rôdées, pour faire émerger une véritable histoire des milieux, en associant les données « naturelles » et les données sociales. L'échange entre les disciplines et l'intercompréhension des concepts restent encore aujourd'hui un enjeu de la recherche, pour mieux interpréter les sources textuelles et planimétriques du passé. Une autre piste consiste par ailleurs à croiser les sources du passé avec des données archéoenvironnementales. Il s'agit d'utiliser les techniques des archéosciences comme la palynologie, l'anthracologie, la dendrochronologie, la génétique ou l'histoire des sols, en les confrontant avec les textes anciens. Il ne s'agit pas ici de considérer les archéosciences comme des techniques « auxiliaires de l'histoire », mais d'aboutir à un véritable dialogue entre les méthodes. En ce sens, le travail de l'historien ou du géohistorien peut soulever des problématiques qui seront confirmées ou infirmées par les archéosciences, mais les données issues de ces travaux peuvent aussi être interprétées par un retour aux textes. Cet article propose donc un exemple de croisement des sources textuelles, planimétriques et matérielles, sur un terrain localisé.

Il n'est pas certain que la forêt de Compiègne soit un héritage de plusieurs milliers d'années. Les rares études palynologiques actuellement disponibles (La Croix-Saint-Ouen) ont montré qu'à la fin du Néolithique, l'aulne et le chêne reculent au profit de l'orme et du noisetier, donnant l'impression de déboisements au profit d'activités agropastorales, même si les céréales arrivent tardivement³. Plusieurs sites néolithiques et protohistoriques (datant notamment du Chasséen et du Danubien) ont été découverts en forêt depuis les années 1930, ces implantations étant loin d'être rares en moyenne vallée de l'Oise⁴. Après la conquête romaine,

2 En ligne : <https://ghff.hypotheses.org/> (consulté le 1^{er} juin 2018).

3 Chantal Leroyer, « Environnement végétal des structures funéraires et anthropisation du milieu durant le Néolithique récent/final dans le Bassin parisien », *Revue archéologique de Picardie*, 21, 2003/1, p. 83-92.

4 Jean-Claude Blanchet et Alain Decormeille, « Le Coq Galleux et le Hazoy à Compiègne (Oise) », *Cahiers archéologiques de Picardie*, 7, 1980, p. 49-86 ; Georges-Pierre Woimant, « Aperçu sur l'archéologie historique de la région de Compiègne », *Revue*

la zone est structurée par la voie allant d'*Augustomagus* (Senlis) à *Augusta Suessionum* (Soissons)⁵. On y trouve trois agglomérations secondaires (*vici*) sur les sites de Champlieu, la Carrière-du-Roi et la Ville-des-Gaules, mais Patrice Thuillier, doctorant à l'université de Picardie Jules Verne, a découvert par prospection plus de 170 sites gallo-romains, sur la presque totalité du massif actuel⁶. Il n'est plus certain aujourd'hui que la forêt ait existé dans l'Antiquité. Les fouilles opérées sur le site de la Carrière-du-Roi dans les années 1970 ont montré une utilisation intense de la zone au I^{er} et au II^e siècles, un abandon à la suite de destructions à la fin du III^e siècle, et une occupation beaucoup plus limitée aux IV^e et V^e siècles, avant un abandon définitif du site⁷. L'histoire forestière commence dans les textes avec la mort du roi Clotaire I^{er}. Selon Grégoire de Tours, celui-ci serait décédé dans sa villa de Compiègne en 561, « s'en étant allé, comme il était, durant la cinquante et unième année de son règne, dans la forêt de Cuise, occupé à la chasse » (« *dum in Cotiam silvam venationem exerceret* »)⁸. Commence alors l'histoire d'une forêt royale marquée par la chasse, de l'époque médiévale au Second Empire. Mais l'époque moderne constitue un moment privilégié de cette histoire, où la forêt a été façonnée par et pour l'activité cynégétique, avec des conséquences environnementales qui restent à mesurer très finement.

archéologique de l'Oise, 19, 1980, p. 15-29; Pascal Petel, « Les récentes découvertes archéologiques à Compiègne. Les premiers agriculteurs sur les bords de l'Oise », *Revue archéologique de l'Oise*, 21, 1980, p. 3; Jean-Claude Blanchet, Eric Huysecm, Georges-Pierre Woimant et Marie-Antoinette Delsaux, « La cabane funéraire SOM de Compiègne "Le Hazoy" (Oise) », *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, 1993, p. 41-66.

- 5 Pierre Léman, « À propos d'une coupe de voie romaine en forêt de Compiègne : la voie de Senlis à Soissons », *Cahiers archéologiques de Picardie*, 2-1, 1975, p. 63-68.
- 6 Patrice Thuillier, *Les prospections au sol dans les milieux boisés : une méthode pour aborder la dynamique des paysages. La naissance de la forêt de Cuise (I^{er} siècle av. J.-C.-XIII^e siècle)*, thèse sous la dir. de Philippe Racinet, Université de Picardie Jules Verne, en cours.
- 7 Jean-Michel Frémont et Bernard Woimant, « Le vicus gallo-romain de la Carrière-du-Roi en forêt de Compiègne (Oise) », *Revue archéologique de l'Oise*, 6, 1975, p. 44-46 et 8, 1976, p. 45-49.
- 8 Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, 4^e partie, dans François Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIII^e siècle*, t. 1, Paris, Dépôt central de la librairie, 1825, livre IV, chap. 21.

DES ESPACES AMÉNAGÉS POUR LA CHASSE

La fin des grandes garennes

Originellement, le terme de « garenne », issu du bas latin *wareнна*, désignait un espace où les seigneurs se réservaient le droit de chasse ou de pêche⁹. Au milieu du Moyen Âge, il désigne le plus souvent un parc à gibier et l'on parle parfois de « garennes à grosses bestes »¹⁰. En forêt de Compiègne, les textes mentionnent de nombreux parcs à gibier dès le IX^e siècle, notamment à Piet-de-Pont (Pierrefonds), à Trosly-Breuil, au Hazoy ou à Vaucelle-lès-Béthisy¹¹. Les prospections pédestres réalisées par Patrice Thuillier ont permis de découvrir sur le terrain une série de mottes à connils, qui sont des tertres de terre aménagés pour l'élevage des lapins.

128

Après étude des données géohistoriques, la répartition de ces garennes a été vérifiée par relevé LiDAR, à l'occasion d'un stage de Master 2¹². Le LiDAR (*Light Detection and Ranging*) est une technique de télédétection par laser aéroporté, qui permet de mesurer avec une précision de quelques centimètres la surface du sol et celle des objets en sursol (troncs, canopée par exemple). Un relevé LiDAR a été effectué pour l'Office national des forêts en février et mars 2014, sur 333 km² au-dessus des forêts de Compiègne et de Laigue. La densité de points acquise varie entre 12 et 80 au m², avec une moyenne de 22,97 points au m², ce qui

- 9 Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, Paris, F. Vieweg, t. III, 1884, p. 226.
- 10 Jérôme Buridant, « Les aménagements cynégétiques en forêt dans les traités de chasse et d'économie rurale, XVI^e-XVIII^e siècle », dans Andrée Corvol (dir.), *Forêt et faune. Environnement, forêt et société, XVI^e-XX^e siècle*, Cahier d'études n° 12, IHMC/CNRS, 2002, p. 33-40.
- 11 Anne-Marie Bocquillon, *Le roi dans ses forêts de Cuise, Laigue, Retz, du XIII^e au XV^e siècle*, thèse sous la dir. de Robert Fossier, Université Panthéon-Sorbonne, 2000, p. 749.
- 12 J. Buridant et Thomas Feiss, « Les garennes de la forêt de Compiègne : une approche géohistorique et paléoenvironnementale d'un espace cynégétique », dans Gilles Fumey (dir.), *Du terroir au garde-manger planétaire*, actes du 138^e Congrès international des Sociétés historiques et scientifiques (2013), Paris, CTHS, 2016, p. 38-48 (en ligne : <http://www.cths.fr/ed/edition.php?id=7103>, consulté le 1^{er} juin 2018) ; Maxime Larratte, *L'utilisation de la technologie LiDAR dans l'analyse des anciens aménagements cynégétiques de la forêt de Compiègne, IX^e-XVIII^e siècle*, mémoire de Master 2 DyGiTer sous la dir. de Jérôme Buridant, Université de Picardie Jules Verne, 2015.

apporte un rendu d'excellente qualité¹³. Le traitement de ces images a permis de constater l'existence de plus de 20 mottes à connils au sud de la forêt, dans les cantons dits des Garennes-du-Roi et de la Fortelle. Les vérifications de terrain permettent de mettre en évidence des mottes de formes différentes, certaines présentant des conduits en pierre. Ces tertres sont bâtis en utilisant les limons sableux présents à proximité. Des relevés pédoanthracologiques réalisés par Thomas Feiss dans le cadre de sa thèse, sur une fosse située au milieu des garennes de la Fortelle (parcelle 7490), ont pu permettre de connaître des essences conservées dans les sols, sous forme de charbons de bois. Cette étude a révélé une diversité des essences, et une proportion de fruitiers plus importante que celle observée aujourd'hui¹⁴.

Originaire d'Espagne, le lapin (*Oryctolagus cuniculus*) est introduit pour la chasse en Grande-Bretagne et en France au XII^e siècle¹⁵. Si les garennes de Compiègne sont visiblement actives au XIII^e siècle, il est peu probable qu'elles soient encore utilisées à l'époque moderne¹⁶. En 1663, lors de la visite réalisée par le maître particulier des Eaux et Forêts Denis Geoffroy, dans le cadre de la Grande Réformation des forêts royales, le triage de la Fortelle est décrit comme peuplé de « bonnes fustayes, et le surplus en vieilles et jeunes ventes de trente et quarante ans, et au dessous, de beau recreu ». La mémoire de l'usage cynégétique des lieux s'est alors perdue, et le peuplement est majoritairement composé de hêtres, preuve d'une fermeture ancienne des couverts. Le triage de la Garenne-du-Roi, adjacent, connaît une toute autre affectation. On décrit alors la parcelle comme :

- 13 Sophie David, *Rapport d'analyse et d'interprétation de données LiDAR, forêts domaniales de Compiègne et de Laigue (Oise)*, Office national des forêts, 2014, p. 5-6.
- 14 Thomas Feiss, *Approche éco-pédologique de l'histoire des sols forestiers et de leur exploitation anthropique passée*, thèse sous la dir. de Guillaume Decocq et Hélène Horen, Université de Picardie Jules Verne, en cours ; T. Feiss, H. Horen, Boris Brasseur, Jonathan Lenoir, J. Buridant et G. Decocq, « Pédoanthracologie : approche méthodologique et statistique. Mieux appréhender l'histoire et l'exploitation anthropique passée des sols forestiers », *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Art et archéologie », 23, « Sols en mouvement », Université de Lille 3, 2015, p. 73-83.
- 15 Xavier de Planhol, *Le Paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris, Fayard, 2004, p. 348-357.
- 16 J. Buridant et T. Feiss, « Les garennes de la forêt de Compiègne », art. cit.

mal plantée de chesnes, haistres, charmes et arbres fruictiers, par trop estestez, esbranchez et de mauvaise nature, à cause des droicts d'usages tant en bois, pannages et pasturages que les habitans de Morguinval [Morieuval], Saint-Clément, Pierrefons, Palesne et La Folie ont dans la dicte garenne, laquelle se pourroit facilement[ent] restablir et revenir en bonne nature de bois estant recepée et fossoyée avec interdiction du pannage et pasturage des bestiaux dans les bruyères ou partyes d'icelles pour quelque temps¹⁷.

130

L'ancien parc de chasse a visiblement fait l'objet de droits d'usage, qui ont totalement dégradé les peuplements. L'abandon des anciennes garennes de la partie méridionale du massif n'implique cependant pas le déclin total des chasses au lapin, qui renaissent au milieu du XVIII^e siècle avec l'aménagement d'un nouvel enclos plus à l'est, au Mont-Berny. Les plans anciens laissent apparaître un espace organisé par des étoiles, sans doute relativement ouvert¹⁸. Abandonné à l'époque révolutionnaire et considérablement bouleversé, le terrain ne comporte aujourd'hui plus de traces au sol interprétables. La période moderne consacre donc ici l'abandon d'anciennes formes de chasse, au furet ou au collet, peut-être considérées comme trop populaires. Sous le règne de Louis XV se développent en revanche de nouveaux modes de chasse, notamment le tiré du petit gibier.

Le développement des parcs à faisans

Longtemps considérée comme une arme moins noble que l'arme blanche, l'arme à feu ne commence réellement à être utilisée à la chasse qu'au milieu du XVII^e siècle, pour le petit gibier, comme en témoigne par exemple le célèbre portrait de Philippe IV chasseur, peint par Diego Vélasquez dans les années 1634-1636. En France, le tir du faisan se développe surtout sous le règne de Louis XIV, et plus encore sous celui de Louis XV. Introduit en Europe probablement dès l'époque

¹⁷ Arch. nat. O¹ 3800.

¹⁸ Arch. nat. O¹ 1416 (1751) ; *Plan de la forêt de Compiègne et de ses environs*, 1772, BnF, Cartes et Plans, GE C 9139 BMP.

romaine, élevé et protégé de manière continue dès le milieu de l'époque médiévale, le faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*), originaire d'Asie du Sud-Est, reste très vulnérable aux prédateurs, notamment aux loups et aux renards¹⁹. Il doit être élevé et protégé dans des structures dédiées. Les textes renseignent précisément la chronologie de la création des faisanderies et des parquets. La première faisanderie est créée par Louis XIV, qui fait transformer l'ancienne fauconnerie. Cette transformation témoigne aussi du déclin d'une autre forme de chasse en vogue à l'époque médiévale. La faisanderie est totalement transformée au XVIII^e siècle par Jacques-Ange Gabriel, qui y construit l'actuel bâtiment principal ainsi que les pavillons d'entrée²⁰. Ces bâtiments sont en partie remaniés sous Napoléon I^{er} et Charles X. Le plus grand développement des enclos à faisans est atteint sous le règne de Louis XV. Entre 1748 et 1760, celui-ci fait construire de nouveaux parquets à la Forte Haye, aux Clavières, aux Vineux et à la Landeblain²¹. Deux autres parquets sont restés à l'état de projet, l'un à la Landeblain et l'autre sur la route de Berne. La carto-interprétation couplée à l'analyse des images LiDAR a permis aussi de mieux comprendre l'implantation et l'organisation de ces espaces aménagés spécialement pour le faisan. Ces parquets sont des enclos de quelques hectares, fermés par des murs et surveillés par un garde logeant dans une petite maison attenante. Si le mur de la Faisanderie, formé de moellons, a subsisté jusqu'à nos jours, ceux des parquets, formés de torchis reposant sur un soubassement de pierre, ont aujourd'hui disparu. Il ne subsiste que des micro-reliefs nettement visibles sur les modèles numériques de terrain, et souvent même au sol. Ces parquets n'étaient pas couverts par la forêt. Le plan du projet de parquet situé sur la route de Berne, à proximité immédiate de la Faisanderie, présente un plan de jardin structuré en étoile, avec des

19 Sur l'introduction du faisan, voir X. de Planhol, *Le Paysage animal*, op. cit., p. 335-337.

20 La faisanderie, les pavillons d'entrée et la grille de clôture sont inscrits aux Monuments historiques en 1948. La Faisanderie abrite un institut médico-éducatif depuis 1921.

21 Arch. nat. O¹1391, 1392 et 1416 ; Monique Harlé d'Ophove, *Une forêt des chasses royales. La forêt de Compiègne de la réformation de Colbert à la Révolution*, Compiègne, Société historique de Compiègne, 1968, p. 263-267.

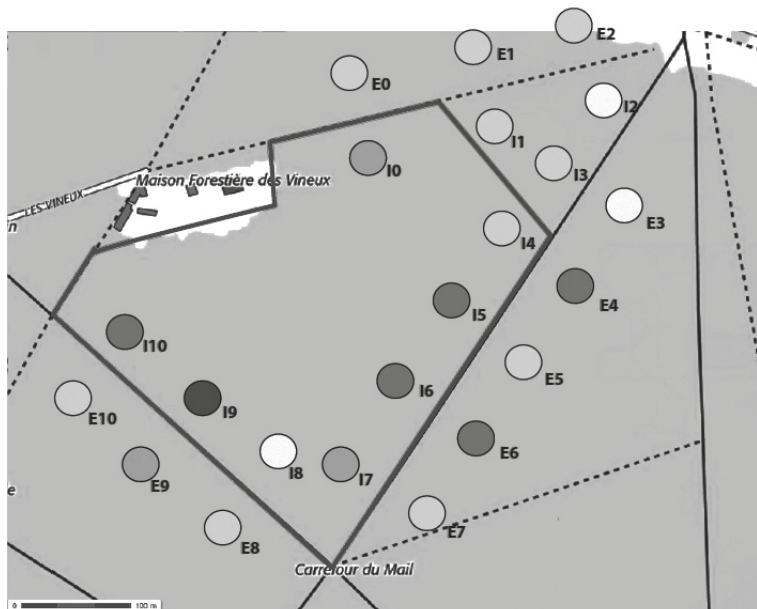
buissons et des haies pour permettre aux oiseaux de s'abriter et se percher durant la nuit, et des zones de gagnage cultivées en froment, en orge, en millet, en sarrasin, en herbe et même plantées de topinambours²². Les images LiDAR laissent aussi apparaître le creusement de mares, parfois reliées entre elles par des canaux de drainage, notamment au parquet de la Landeblain. Une analyse des rapports entre le carbone et l'azote (C/N) sur les 20 premiers centimètres de sol a été testée à l'intérieur et à l'extérieur de l'ancien parquet des Vineux. Il met en évidence des taux très bas à l'intérieur de l'enclos, qui témoignent de plus fortes concentrations en azote. Ces concentrations se marquent aussi par la présence d'espèces nitrophiles, comme l'ortie dioïque (*Urtica dioica*), le gaillet gratteron (*Gallium aparine*), la chélidoine (*Chelidonium majus*) ou l'alliaire (*Alliaria petiolata*), très différentes du cortège floristique se développant sur ces sols acides. Elles pourraient s'expliquer par l'importance des anciennes fumures, dont les effets se font encore sentir après plus de 220 ans d'abandon. Il pourrait être utile de consolider ces données en réalisant des prélèvements plus nombreux, sur davantage de zones.

Autour des parquets proches de la Faisanderie apparaissent aussi des micro-reliefs linéaires très ténus, qui révèlent l'ancienne présence de layons parallèles. Ces layons sont aussi représentés sur la carte de la forêt levée en 1772²³. Il s'agit du tracé relictuel d'anciens *tirés*. Ces structures linéaires alternent des zones fauchées et des haies basses. Les tireurs peuvent se placer derrière les haies, pour attendre l'envol des faisans déclenché par le travail des rabatteurs et de leurs chiens. Au XIX^e siècle, les parquets des Vineux et de la Landeblain paraissent être retournés à la forêt. Sous l'Empire, l'élevage des faisans se concentre uniquement à la Faisanderie et peut-être encore aux Clavières et à la Forte Haye. Sous la Troisième République, il est possible que ces deux derniers parquets soient aussi abandonnés. Durant cette période, les lâchers de faisans doivent essentiellement se faire dans les tirés de la

²² Arch. nat. O¹ 1391, non daté.

²³ BnF, Cartes et Plans, GE C 9139 BMP.

Faisanderie et du Petit Parc²⁴. Comme l'a montré Géraldine Péoc'h dans sa thèse de l'École nationale des chartes, les tirés constituent une pratique cynégétique à part, très coûteuse, ce qui la réserve *de facto* au souverain et à son entourage²⁵.



Rapport C/N :



— Limite présumée de l'ancien parquet

Le rapport carbone/azote (C/N) au parquet des Vineux
(forêt domaniale de Compiègne)

²⁴ BnF, Cartes et Plans, Ge D 3702, C. Récopé, *Nouveau plan de la forêt de Compiègne, revu et complété en 1863*; BnF, Cartes et Plans, Ge C 9334, Demarquet-Geoffroy, *Nouveau plan complet de la forêt de Compiègne et de ses environs* [1874].

²⁵ Géraldine Péoc'h, *Les chasses impériales de Napoléon III*, thèse de l'École des chartes, 2002.

À partir de l'époque moderne, les anciennes formes de chasse à pied laissent place à un développement considérable de la chasse à courre du cerf, la *vénèrie*, ainsi que du sanglier, le *vautrait*. Si la course du gibier existe à l'époque médiévale, la chasse à courre est véritablement codifiée au milieu du XVI^e siècle, engendrant des aménagements nouveaux²⁶. Pour être efficace, la chasse à courre nécessite une organisation spatiale particulière, qui doit permettre le maintien et le développement sur place du gibier, mais aussi une plus grande efficacité de l'action de chasse. C'est probablement à Compiègne qu'apparaît le premier plan en étoile, vers 1521. Cette structure est nettement visible sur la vue cavalière réalisée par Louis Poisson (†1613) à la galerie des Cerfs du château de Fontainebleau²⁷, et sur la copie du plan réalisé par l'arpenteur Rieul Favier vers 1663, à l'occasion de la visite de réformation²⁸. La forêt est alors percée par huit grandes laies qui se joignent en un lieu nommé le « Carrefour des routtes ». Ce toponyme est remplacé au XVIII^e siècle par celui de « Puit du Roy ». Le terme de « puit », « puits », « puys », qui dérive du latin *podium* et s'applique souvent aux carrefours en étoile, désigne généralement un point haut. Le but de cette structure est de pouvoir observer en tous sens la traversée du gibier, pour pouvoir lancer au bon moment le relais des meutes. À Compiègne, le carrefour du Puits du Roy est placé au cœur de la forêt, au milieu de la dépression située entre le pied de côte et l'Oise. Établi sur un terrain très plat, à une altitude de 40 m seulement, le carrefour n'est pas placé en situation de commandement. L'absence de relief permet en revanche de ménager des vues sur 5 à 7 km. La peinture de Louis Poisson atteste aussi de l'existence du « Grand Octogone », constitué par huit segments reliant les huit

26 J. Buridant, « La forêt et la chasse au XVI^e siècle », dans Claude d'Anthenaise et Monique Chatenet (dir.), *Chasses princières dans l'Europe de la Renaissance*, Arles, Actes Sud, 2007, p. 159-178.

27 En ligne : <http://www.photo.rmn.fr/archive/08-547144-2C6NUoTZF72Y.html> (consulté le 1^{er} juin 2018).

28 BnF, Cartes et Plans, Res. Ge C 3189, *Plan [et] figure, arpentage [et] bornage de la forest royalle de Cuise, dependant de la maistrise de Compiègne*, par Jean Fleury [1673]. Un autre plan, contemporain du précédent, présente aussi l'étoile : voir BnF, Cartes et Plans, Ge D 4524.

routes principales entre elles. Le huitième segment passe par la clairière de La Croix-Saint-Ouen. Cet octogone date donc bien du ^{xvi}^e siècle et non du règne de Louis XIV, comme le prétend le cartographe Jean-Baptiste Liébaux dans une carte de 1700²⁹.

Le plan de la forêt de Compiègne fait l'objet de très importants remaniements entre 1673 et 1773. Le percement de 54 nouvelles laies est organisé par Louis XIV à partir de grands carrefours en étoile comme ceux du Puits du Roi ou du Puits de la Michelette. Louis XV parachève ces travaux en ouvrant le Petit Octogone et en améliorant considérablement la desserte par le percement de routes adjacentes, comme le Chemin neuf, soit au total plus de 229 voies³⁰. Son successeur fait ouvrir 11 nouvelles routes, et rectifier ou élargir une soixantaine de carrefours³¹. La perspective des Beaux-Monts, enfin, n'est ouverte que sous le Second Empire. La plus ancienne perspective à partir de la ville, héritée du ^{xvi}^e siècle, s'étendait seulement sur la route du Moulin, en prolongement de l'hôtel de ville. À ces percements s'ajoutent des travaux hydrauliques, mal documentés. Sous les règnes de Louis XIV et Louis XV apparaissent des opérations de drainage des terrains les plus humides. Il pourrait s'agir d'une partie des canaux de drainage, orientés en arête de poisson et connectés aux petits cours d'eau sillonnant la dépression, facilement observables sur les images LiDAR. L'ouverture et le curage de ce type de canaux, courants jusqu'au siècle dernier, rendent cependant très difficiles les datations. L'abreuvement du gibier nécessite aussi l'ouverture régulière de mares et le curage des mares les plus anciennes, qui remontent parfois à l'Antiquité. Une typo-chronologie des mares de la forêt de Compiègne, basée sur l'imagerie LiDAR et des mesures de terrain, reste cependant encore à faire.

29 BnF, Cartes et Plans, Ge DD 2987 (860), *Le plan de la forêt de Compiègne où sont marquées toutes les routes*, par Jean-Baptiste Liébaux [1700].

30 Arch. nat. O¹ 1717⁴⁵ ; Arch. dép. Oise Bp 12087-12107 ; Arch. dép. Yvelines A 311, Lerouge, *Plan et figures des dix-huit nouvelles routes à percer dans la forêt de Cuise dite de Compiègne* [1730].

31 Arch. dép. Oise Bp 12115.

DES MILIEUX TRÈS DÉGRADÉS

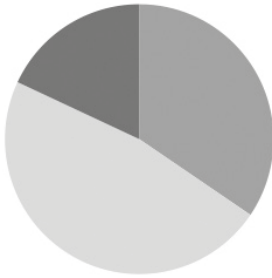
L'importance des vides

136

Les documents planimétriques, les procès-verbaux de visite et d'aménagement permettent d'avoir une idée assez précise de l'importance des vides aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les procès-verbaux de visite, réalisés par les officiers de la maîtrise en 1662, font apparaître la prédominance du hêtre sur les hauteurs (triaux des Grands Monts, du Mont-Escouvé, Bois des Moines) et celle du chêne dans les parties sablonneuses de la basse forêt. Il s'agit d'une situation classique, où le hêtre domine sur les sols calcaires (hêtraie calcicole), et le chêne sur les sols siliceux, en association avec le hêtre (chênaie-hêtraie acidophile). La forêt ayant toujours été traitée en futaie, le charme n'apparaît que dans quelques triages comme ceux de la Fontaine Huet, du Marché Bourdin, des Marres Saint-Louis, de la Landeblain, du Grand Vaulerbault ou des Marrets de Jaux. La plupart des peuplements sont âgés, et la possibilité, c'est-à-dire la surface ou le volume pouvant être coupé annuellement, est considérée comme bien supérieure aux réalisations. Les vides ne représentent alors qu'un peu moins du quart de la superficie. Il s'agit de marécages et de quelques landes de bruyères provenant d'anciennes ventes « usées et ruinées » par les bestiaux des communautés riveraines, ou assises sur des sols trop acides³². Préparée depuis 1662 par Chamillart, la réformation de la forêt est appliquée à partir de 1664 par Barillon d'Amoncourt. Elle ne remet pas en cause le règlement du 29 août 1573, qui prévoyait la coupe de seulement 96 arpents (49,6 ha) de futaie par an, mais ordonne l'exploitation anticipée des plus vieilles futaies et le recépage des quarts et des demi-futaies les plus dégradées, afin de remettre la forêt en état. Le règlement de 1674, appliqué avec une relative régularité jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, prévoit ensuite la coupe de 100 arpents 30 verges (environ 52 ha) de bois de haute futaie, 70 arpents 45 verges (environ 36 ha) de taillis et 53 arpents (environ 27 ha) d'aulnaies par an³³.

32 M. Harlé d'Ophove, *Une forêt des chasses royales*, op. cit., p. 31-53.

33 *Ibid.*, p. 93-138.



- Bonne venue
- Assez bonne venue
- Dégradé

État des peuplements en forêt de Compiègne en 1661 (source : Arch. nat. o/1/3800)

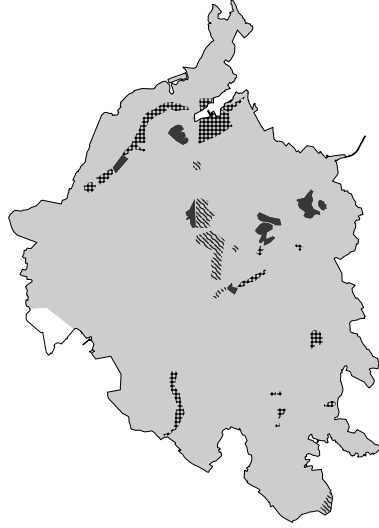
La question des vides et des replantations semble surtout importante au XVIII^e siècle. À la suite des rapports établis par Le Féron entre 1691 et 1700, faisant état de près de 3 000 arpents (1 552 ha) de places vides dans la forêt, un arrêt du Conseil du 10 août 1700 prescrit déjà la plantation de glands, de fâines et de châtaignes. Les semis ayant été dévorés par les mulots, le repiquage de plants est tenté de 1703 à 1706, mais le résultat n'est pas plus heureux. En 1732, un arrêt décide derechef d'effectuer des plantations financées par une coupe extraordinaire, mais l'argent en est détourné. Au milieu du XVIII^e siècle, tout reste donc encore à faire.

À cette époque, 56 % des peuplements sont considérés comme étant dans un état acceptable (bonne ou assez bonne venue), mais le reste (44 %) est évalué comme dégradé, voire très dégradé. On constate même qu'un cinquième de la surface est désormais couvert par des friches et des landes³⁴. La carte levée en 1728 par le géographe Gaspard Baillieul permet de connaître assez finement la répartition de ces zones ouvertes³⁵. Il s'agit de friches et de landes principalement localisées au cœur du massif, sur des sols acides, souvent sableux, notamment dans la zone couverte par les podzosols et les sols podzoliques. Cette zone a fait l'objet d'une analyse à partir d'images LiDAR acquises en 2011 par le Service régional d'archéologie (SRA) de la DRAC de Picardie, sur une

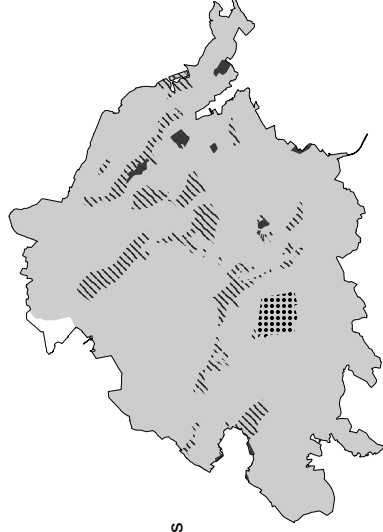
³⁴ Arch. nat. O¹ 1036.

³⁵ BnF, Cartes et Plans, Ge DD 2987 (861B), *Carte de la forest de Compiègne et ses environs, par Gaspard Baillieul* [1728]; Papa Modou M'Bengue, *Occupation du sol en forêt de Compiègne. Étude régressive du massif forestier (XVII^e-XVIII^e siècle)*, mémoire de Master 1 DyGiTer sous la dir. de J. Buridant, Université de Picardie Jules Verne, 2012.

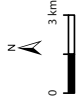
1673



1728



- Forêt
- Cultures
- Friches et landes
- Marais



Occupation du sol en 1673 et 1728
(sources : BNF, GE C-3189 [RES], GE DD-2987 [861 B] ; ONF)

surface de 50 km², avec une densité moyenne de 9 points au m². Elle a pu mettre en évidence une importante zone de sables soufflés dans la partie centrale du massif. Ces sables éoliens sont issus de la mobilisation de sables thanétiens (sables de Bracheux) ou yprésiens (sables de Cuise) lors de périodes d'érosion remontant à l'époque glaciaire. Ils forment des reliefs dunaires très caractéristiques, avec une nette orientation Sud-Ouest-Nord-Est correspondant aux vents dominants. L'analyse LiDAR a pu montrer qu'une voie antique contournait nettement cette zone sableuse, prouvant son antériorité. Mais il n'est pas exclu que la mobilisation des sables ait pu continuer à l'époque moderne, à la faveur de l'ouverture des couverts. Cette situation pourrait être comparable à celle de la forêt de Fontainebleau, où le soufflage des sables est attesté durant le Petit Âge glaciaire³⁶. Les sols développés sur ces sables sont des podzosols. Il s'agit de sols acides, présentant un humus épais (de type moder ou mor), un horizon supérieur cendreau (Ae, E), très lessivé et un horizon d'accumulation, très sombre (Bp), surmontant le matériau parental dégradé³⁷. La campagne de sondages pédologiques effectuée entre 2012 et 2014 dans toute la zone a permis de révéler deux principaux types de podzosols. Le premier s'apparente à des podzosols duriques présentant un horizon éluvial (E) clair et cendreau, surmontant un horizon Bp souvent cimenté (*alios*) et divisé en horizons rouille et brun sombre. Cette cimentation peut être interprétée comme la suite d'une « dégradation anthropique d'une forêt feuillue naturelle ayant conduit à une évolution sous lande à éricacées pendant plusieurs centaines ou milliers d'années³⁸ ». Le second type s'apparente à des podzosols duriques présentant de fortes perturbations biologiques, avec des traces de terriers, de bousiers, et un brassage de la partie supérieure du profil.

36 Anne-Marie Robin et Luc Barthélémy, « Essai de chronologie – depuis 2300 ans – de dépôts sableux, pédogénisés, en forêt de Fontainebleau (France) », *Compte rendu de l'Académie des sciences*, séries IIA, 331, 2000/5, p. 359-367.

37 On trouvera une typologie plus précise des podzosols dans le *Référentiel pédologique*, Orléans/Versailles, Association française pour l'étude des sols/Quae, 2008, p. 265-275.

38 *Ibid.*, p. 269.

Ces sols résultent d'une forte présence d'animaux, domestiques ou sauvages, durant une partie de leur histoire³⁹.

Les vides de la forêt de Compiègne font l'objet de plantations massives à partir des années 1760. Un arrêt du Conseil du 23 décembre 1760 prévoit « le deffoncement, labour et plantation » des triages des Clavières, de l'Espinette et de la Forte Haye, « dont la majeure partie des terrains forment un espace presque vuide, et sans aucun bois que quelques bouquets et arbres épars, à l'exception d'une bordure regnant le long de la route des Nimphes, qui est asses généralement plantée de bois », et dans lesquels se trouvent trois parquets. Il impose par ailleurs la clôture de treillage de toutes les plantations, comme des ventes en exploitation. Les travaux sont effectués durant l'hiver 1763-1764 par l'entrepreneur Joseph Courtois, dit Cambray, qui construit une enceinte de chêne de 2 727 toises (5 345 m) de long, et assure sur une surface d'environ 300 arpents (155 ha) le labour et le repiquage de « jeunes plans de chesne, hestre, charme et autres espèces de bois »⁴⁰.

Les premiers grands travaux de replantation ne commencent que quelques années plus tard. En 1772, le roi demande à Pierre-Lucien Pannelier de dresser une carte des vides. Celui-ci connaît très bien le monde du bois et de la forêt. Fils de Pierre-Antoine Pannelier, « marchand de bois pour la provision de Paris » et fournisseur de la Marine, il connaît mieux que quiconque les besoins pressants du marché⁴¹. Receveur de la maîtrise des Eaux et Forêts de Compiègne, il connaît bien les problèmes des forêts avoisinantes⁴². Propriétaire de terres à Annel, en bordure de la forêt de Compiègne, à Longueil-sous-Thourotte et à la Briche, c'est aussi un passionné d'agronomie qui crée

39 H. Horen, J. Buridant, Émilie Gallet-Moron, B. Brasseur, T. Feiss, Marie Héraude, Sylvain Rassat, Cyril Montoya et Valérie Burban-Col, « Relation entre les structures archéologiques identifiées sur un relevé LiDAR et la typologie des sols du massif forestier de Compiègne (Nord de la France) », *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Art et archéologie », 23, déjà cité, p. 85-94.

40 Arch. dép. Oise Bp 12057.

41 En 1717, Antoine Pannelier, « bourgeois de Paris », se rend adjudicataire de 150 arpents de haute futaie en forêt de Retz (Arch. dép. Aisne B 3740).

42 Arch. dép. Oise Bp 12105.

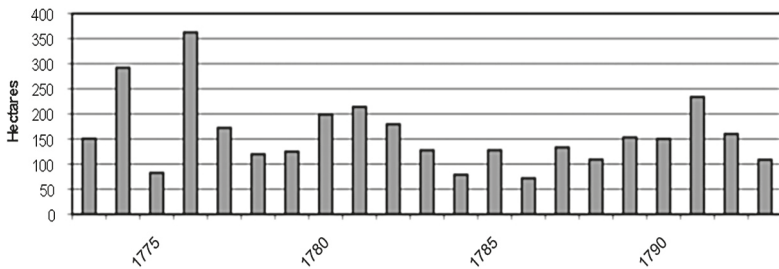
en 1771, à Bertinval, la première école française d'agriculture⁴³. Cette carte décide le roi à entamer une première plantation de 600 arpents. Pannelier offre d'abord de s'en charger, mais se retire de l'affaire devant l'insuffisance du prix proposé. Les premières plantations sont alors entreprises par les entrepreneurs Longuat et associés, Chéron et Deroy, à la Marre aux Cannes, au Mont du Tremble, au Puits du Roi et aux Scequeaux. Devant la lenteur des travaux et la faiblesse des résultats, le roi se retourne rapidement vers Pannelier qui reprend la suite. Les plantations continuent alors jusqu'en 1792, sous sa direction jusqu'en 1782, puis sous celle de son fils, Antoine-Lucien Pannelier, qui prendra le nom de Pannelier d'Arsonval en 1788. La procédure est extrêmement bien codifiée. Chaque plantation fait l'objet d'un arrêt du Conseil. Le cahier des charges définit chaque opération dans le détail. Celui de 1779 peut servir d'exemple. Les premiers articles précisent les conditions de la plantation :

1. Les terrains seront nettoyés des épines, genets, et broussailles, les souches et racines essartés et enlevées aux frais du Sr Pannelier, et à l'égard des arbres épars lizières et bouquets de bois qui pourront s'y trouver ils luy seront dellivrés d'après l'estimation des officiers de la maîtrise.
2. La terre sera deffoncée à jauge ouverte de deux pieds de proffondeur par tout où le terrain le permettra, les gazons et les herbes seront jettés au fond de la jauge [...].
4. Il ne sera employé aucun plant venu sous bois mais seulement du plant de pépinières, et les pépinières seront faites dans la forest.
5. La plantation sera faite la majeure partie en chêne, et le surplus en charmes, ormes, et autres bois durs.
6. La plantation en plant sera faite à quatre pieds sur quatre pieds ou à cinq sur trois.

La moitié des articles (art. 15 à 30) porte avec précision sur la façon dont les parcelles doivent être clôturées. Les plantations sont entourées de

43 Arthur Bazin, *Étude sur Pannelier, seigneur d'Annel*, Compiègne, Librairie Henri Lefebvre, 1900, p. 1-30.

treillages en chêne, avec des portes fermant à deux battants et des portes cavalières à un seul battant, en chêne de fente, reliés par du fil de fer de n° 6 à 9. La dimension des portes est précisée, tout comme la présence de verrous. Chaque plantation est accompagnée d'un binage annuel durant trois ans, le temps que les plants puissent se développer. Conformément aux clauses initiales, les plantations sont majoritairement effectuées avec des plants de chêne, le surplus en châtaigniers, ormes et frênes. Le hêtre semble très secondaire, probablement en raison d'une désaffection pour cette essence, plus réputée en forêt de Retz qu'à Compiègne. Des plantations de pins sont aussi effectuées dans les terrains les plus sablonneux. En 1751, le roi avait exceptionnellement autorisé un riverain, le sieur Le Pelletier, à effectuer des semis de « sapins », plus probablement de pins sylvestres, sur une parcelle de 8 arpents jouxtant la forêt royale. La sécheresse les ayant fait périr, celui-ci avait recommencé l'opération deux ans plus tard en les mélangeant à des plants de bouleau et de saule marsault. En 1786-1787, Antoine-Lucien Pannelier tente la plantation de pins dans les sables du triage du Vivier Payen. Les fortes gelées de l'hiver 1788-1789 en détruisent une partie, replantée en chêne en 1790. À partir de 1789, on pousse enfin des tentatives d'extension sur l'espace agraire, en plantant des arbres de haute tige dans la plaine de Compiègne (163 arpents 50 perches)⁴⁴.



Plantations en forêt de Compiègne, 1773-1793
(source : Arch. dép. Oise Bp 11763)

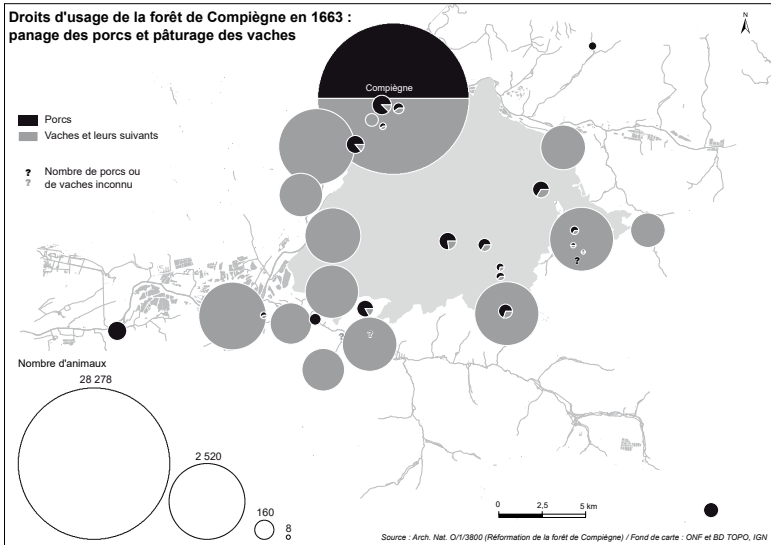
⁴⁴ M. Harlé d'Ophove, *Une forêt des chasses royales*, op. cit., p. 154-181.

Le rythme de plantation reste assez inégal selon les années, mais l'entreprise couvre en vingt ans près de 3 360 hectares, correspondant en moyenne à 168 hectares par an. Si d'autres forêts royales font l'objet de soins similaires, Compiègne apparaît comme le plus grand chantier de la fin de l'Ancien Régime. Dans l'une des plus grandes forêts du royaume, c'est le quart du massif qui fait l'objet d'une tentative de restauration, l'entreprise étant seulement interrompue par les circonstances politiques de la Révolution. Elle se prolonge ensuite par les plantations de Leroux (environ 1 000 ha à partir de 1807), Marsaux père et fils (2 000 ha en 1813), les inspecteurs Delageste et Moreau (2 500 ha en 1871), contribuant à donner un visage tout à fait différent à la forêt. Au total, plus de 6 610 hectares ont été plantés en un siècle, soit 45,6 % du massif.

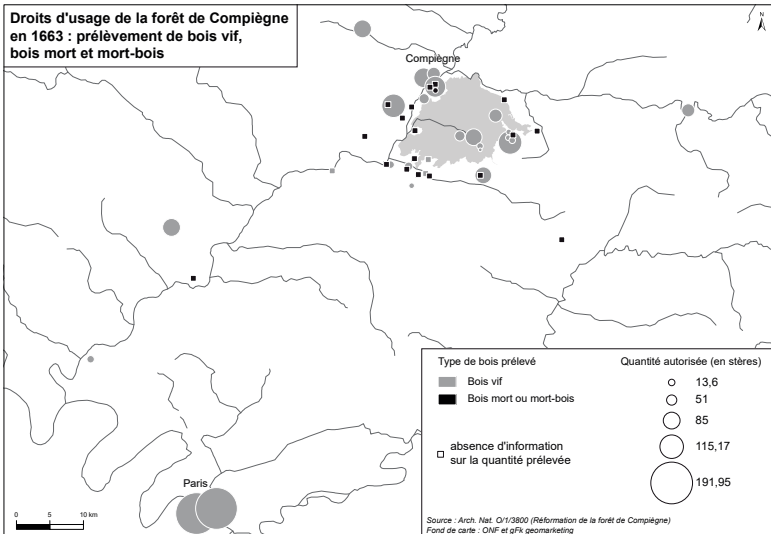
Des usages aux dégâts de gibier ?

Cette forte ouverture du massif et ces faciès très régressifs présentent plusieurs origines. Jusqu'à la Réformation de 1663, la forêt de Compiègne fait l'objet de multiples droits d'usage, qui peuvent impacter les environnements de manière assez forte. Les communautés de La Croix-Saint-Ouen et de Mercières font remonter leurs droits jusqu'au roi Dagobert I^{er}. Les textes mentionnent plus sûrement un début de fixation de ces droits à partir des XII^e-XIII^e siècles, au moment où le roi cherche à mieux réguler l'accès à la ressource. En 1179, Louis VII accorde par exemple le droit de ramassage et de pâturage à 120 maisons de Saint-Sauveur. En 1215, des droits sont accordés à l'abbaye de Valsery et à ses dépendances. En 1363, Jean II accorde des droits au bois aux religieux de Saint-Pierre-en-Chastres. Au bas Moyen Âge, les droits d'usage sont accordés, le plus souvent contre une redevance en nature, plus rarement en argent, pour l'accès au bois, le pâturage et la paisson des porcs⁴⁵. Maintenus et même renforcés durant les périodes de « basses eaux » démographiques, ces droits restent importants jusqu'au milieu du XVII^e siècle. En 1663, ils bénéficient encore à 16 communautés d'habitants, 25 communautés

45 A.-M. Bocquillon, *Le roi dans ses forêts de Cuise, Laigue, Retz, op. cit.*, p. 154-166.



Droits d'usage de la forêt de Compiègne en 1663 : panage des porcs et pâturage des vaches



Droits d'usage de la forêt de Compiègne en 1663 : prélèvement de bois vif, bois mort et mort-bois

ecclésiastiques (célestins de Saint-Pierre-en-Chastres, abbaye de Saint-Jean-aux-Bois, abbaye Saint-Corneille de Compiègne, hôtel-Dieu de Compiègne) et un four verrier⁴⁶. Ces droits diffèrent selon chaque communauté. Ils peuvent porter sur la délivrance d'une part de bois abattu, sur le ramassage de *bois mort* ou de *mort-bois*, c'est-à-dire d'arbustes et d'arbrisseaux, ou sur le droit de prélever du bois vif pour les réparations des bâtiments. Il peut aussi s'appliquer au pâturage des *bêtes omailles*, c'est-à-dire des bovins, plus rarement au pâturage des chevaux, ainsi qu'au *panage* des porcs. Si le droit de prélever du bois vif est très limité, l'accès au bois mort, pour le chauffage des habitants, est généralisé. Les communautés rurales riveraines peuvent mener près de 1 200 porcs en forêt, mais la ville de Compiègne bénéficie d'un droit de deux porcs par habitant, potentiellement plus de 14 000 têtes ! Les droits de pâturage sont partout réduits à deux vaches, suivies de leur petit, par habitant. Les communautés rurales peuvent donc envoyer plus de 16 000 vaches dans l'ensemble du massif, auxquelles pourraient s'ajouter 14 000 têtes de bétail que pourraient conduire les habitants de Compiègne ! Même si tous les habitants n'exercent pas forcément leurs droits, le nombre d'animaux potentiellement présents en forêt dépasse très largement une unité de gros bétail à l'hectare, densité qu'aucun écosystème forestier ne peut durablement supporter. Ces chiffres, très importants, sont assez conformes à ce que l'on peut observer ailleurs dans la région, par exemple en forêt de Saint-Gobain⁴⁷. À partir de 1663 commence un long processus de réduction des droits d'usage, intense jusqu'au début du XIX^e siècle, mais qui se poursuit encore aux siècles suivants. En 1954, le droit de pâturage des bêtes omailles s'appliquait toujours au profit des communes de Morienval, de Saint-Jean-aux-Bois et de Vieux-Moulins, les autres communes l'ayant laissé prescrire⁴⁸. Aujourd'hui encore, « le ramassage de bois sec et gisant est autorisé au profit des communes de Compiègne, La Croix Saint-Ouen,

46 Arch. nat. O¹ 3800.

47 J. Buridant, *Espaces forestiers et industrie verrière, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 129.

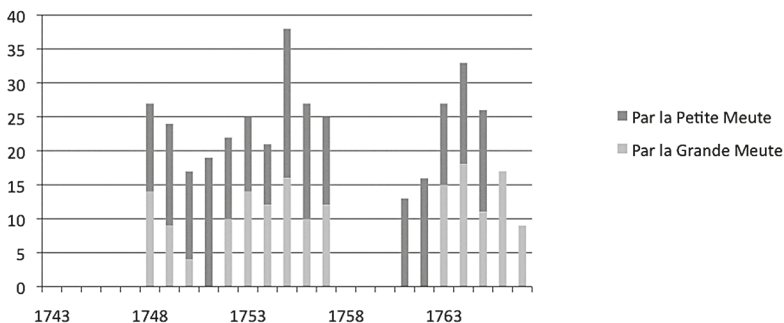
48 *Forêt domaniale de Compiègne, révision d'aménagement, 1954*, Office national des forêts, p. 8.

Pierrefonds, Saint-Sauveur, Saintines, Trosly-Breuil, Verberie, en vertu de titres anciens confirmés par des arrêts ou jugements postérieurs à la promulgation du Code forestier⁴⁹ ».

Mais cette réduction des droits d'usage ne se marque pas, durant au moins un siècle, par une restauration des peuplements et un accroissement de la production forestière, comme on peut l'observer dans d'autres massifs. Jusqu'à la fin du règne de Louis XV tout au moins, le déclin du pâturage des troupeaux profite directement à l'accroissement des effectifs de grands gibiers, générant des dégâts tout aussi importants. Pendant des décennies, la monarchie cherche en effet à augmenter les cheptels en éliminant les prédateurs, en améliorant leur biotope, et en assurant régulièrement leur agrainage et leur affouragement. *A contrario*, la pression de chasse paraît extrêmement limitée. Le roi Louis XIV effectue 75 séjours à Compiègne jusqu'en 1698, généralement à la fin de l'hiver et au début du printemps, souvent à l'occasion des revues des troupes stationnées aux frontières. Les séjours royaux reprennent avec Louis XV, qui chasse ordinairement depuis le début de juillet jusqu'au 18 ou 20 août. Son successeur ne revient quant à lui qu'une seule fois, à titre privé. Entre 1728 et 1773, les prises varient entre 9 et 38 cerfs. Ces prises concernent toujours des mâles, le plus souvent de grands beaux cerfs de 8 ou 10 cors, et quelques daguets. Il s'agit ici d'une chasse au trophée, qui peut rompre l'équilibre des hardes en les privant des individus dominants. Par comparaison, les prélèvements actuels varient selon les années entre 102 et 179 têtes (dont la moitié du fait des collisions avec des véhicules et du braconnage)⁵⁰.

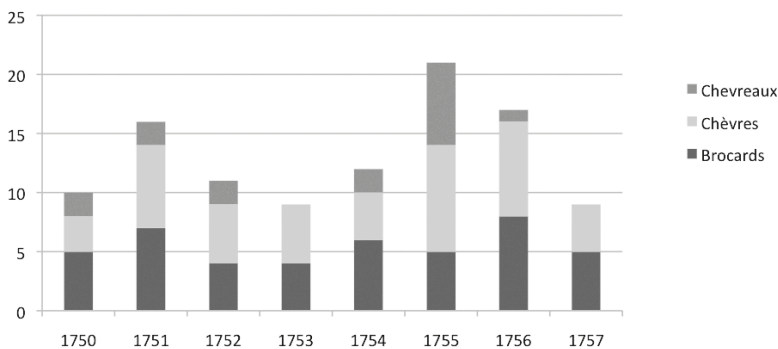
49 *Forêt domaniale de Compiègne, révision d'aménagement, 1996-2010*, Office national des forêts, p. 28.

50 *Forêt domaniale de Compiègne, révision d'aménagement, 2012-2031*, Office national des forêts ; *Forêt domaniale de Compiègne, révision d'aménagement, 1996-2010*, Office national des forêts, p. 20-26.



Chasse du cerf par les équipages du roi en forêt de Compiègne, 1743-1767
(source : Bibl. nat. Fr., ms. fr. 7848-7850)

Les prises de chevreuils par les équipages royaux sont seulement connues entre 1750 et 1757. Selon les années, on prélève à Compiègne 9 à 21 têtes⁵¹. Par comparaison, les prélèvements actuels oscillent entre 13 et 46 têtes. On constate donc à nouveau un sous-prélèvement par rapport à aujourd'hui. Mais ces prises semblent mieux correspondre à des effectifs conformes aux capacités d'accueil du massif. Les *Etats des chasses de l'équipage du roi* pour le sanglier, enfin, font état de la prise d'une trentaine d'animaux seulement chaque année⁵².



Chasse du chevreuil par les équipages du roi en forêt de Compiègne, 1750-1757
(source : Bibl. nat. fr., ms. fr. 7851)

⁵¹ BnF, Ms. Fr. 7851.

⁵² Arch. nat. O¹993-1030.

Si la forêt de Compiègne a été marquée par les chasses royales dès le haut Moyen Âge, les activités cynégétiques de l'époque moderne l'ont donc considérablement transformée. À partir du règne de François I^{er}, et plus encore sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, cette forêt est orientée presque exclusivement vers les plaisirs du roi, la production de bois devenant secondaire. L'abandon des formes de chasse médiévales (chasse au furet ou au faucon) laisse place à des chasses plus ostentatoires, où le souverain peut se donner en spectacle. Mais ces modes de chasse nécessitent aussi une modification importante des milieux, pour permettre le développement du gibier mais aussi pour favoriser l'action de chasse. En ce sens, les chasses impériales de Napoléon I^{er} et Napoléon III ne font que renouer avec une tradition déjà ancienne, qui valorise le souverain dans ses capacités à dominer le sauvage. Ces aménagements modernes marquent encore considérablement les milieux et les paysages forestiers. Les sols, les associations végétales, les peuplements forestiers portent encore la marque de choix d'aménagement anciens, qui contribuent aujourd'hui à la palette variée des situations rencontrées sur le terrain.

POUR UNE HISTOIRE ENVIRONNEMENTALE DES
ÉPIDÉMIES EUROPÉENNES À L'ÉPOQUE MODERNE :
APPROCHES HISTORIOGRAPHIQUES ET ÉTUDE DE CAS

Patrick Fournier

Université Clermont-Auvergne, Centre d'histoire « Espaces et cultures »

Un empirisme modeste [...] suffit à assurer la possibilité du travail anthropologique, à savoir décrire et systématiser avec la plus grande neutralité culturelle possible les différentes manières dont des organismes un peu particuliers habitent le monde, en identifient telle ou telle propriété pour leur usage et contribuent à le transformer en tissant avec lui, et entre eux, des liens constants ou occasionnels très divers, mais non illimités.

Philippe Descola,
L'Écologie des autres.
L'anthropologie et la question de la nature,
Versailles, Quae, 2011, p. 77.

Les épidémies et pandémies figurent parmi les grands fléaux qui frappent l'humanité. Elles constituent une peur constante que réactivent périodiquement des maladies nouvelles ou aux formes nouvelles pensées sur le modèle de la peste : contagion rapide et mort foudroyante touchant des populations démunies et nécessitant une structure sociale prise en charge par les organisations politiques, les institutions de santé publique et les médecins. Ce schéma a été popularisé par des œuvres de fiction appuyées sur des faits réels et proches, qu'il s'agisse du *Journal de l'année de la peste* de Daniel Defoe, qui évoque la peste de Londres de 1665 alors que sévit celle de Marseille¹, ou très récemment du film *Contagion*

1 Daniel Defoe, *Journal de l'année de la peste* [1722], trad. fr. Francis Ledoux, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1982.

de Steven Soderbergh, sorti en 2011 et s'inspirant des réactions face à la pandémie mondiale de grippe H1N1 en 2009². Si les descriptions et les analyses de Daniel Defoe sont d'une précision telle qu'elles rendent effectivement compte, parfois mieux que les ouvrages de médecine de ses contemporains, de la progression et des mécanismes sociaux de l'épidémie, le film de Soderbergh ne présente en revanche qu'un rapport lointain avec la réalité de la pandémie de grippe, même dans les zones les plus touchées comme l'Amérique du Sud. En revanche, il exprime une façon de penser l'épidémie sur le modèle de la peste, du choléra, de la fièvre jaune ou de la grippe espagnole, fléaux bien étudiés par les historiens³ et caractérisé par une attaque foudroyante qui s'installe ensuite pendant plusieurs mois ou plusieurs années avant de refluer – et éventuellement de resurgir –, une morbidité et une mortalité très élevées, une désorganisation de la société et des réactions d'effolement suivies par l'organisation de la riposte. Les analyses de Defoe et de Soderbergh ont un point commun : elles décrivent les modalités de la vie avec l'épidémie, les perturbations sociales qu'elle induit et les réactions politiques à différentes échelles. Mais là où Defoe fait preuve d'un fatalisme teinté de religion, Soderbergh transmet une approche plus moraliste en insistant sur les perturbations de l'ordre naturel qui ont renforcé la vulnérabilité des populations dans le monde contemporain. Il s'en dégage une leçon pénétrée de contradictions : la confiance en l'expertise médicale, qui finit par triompher du mal, est le revers d'une défiance envers notre environnement, devenu excessivement artificiel.

-
- 2 Patrick Zylberman, « Destruction massive, désorganisation massive : la grippe "espagnole" (1918-1920) », dans Franck Thénard-Duvivier (dir.), *Hygiène, santé et protection sociale de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2012, p. 81-103 ; Patrick Berche, *Faut-il encore avoir peur de la grippe ? Histoire des pandémies*, Paris, Odile Jacob, 2012.
 - 3 Jean-Noël Biraben, *Les Hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, La Haye/Paris, Mouton/ÉHESS, 1975-1976 (t. I, *La Peste dans l'histoire* ; t. II, *Les Hommes face à la peste*) ; Patrice Bourdelais et Jean-Yves Raulot, *Une peur bleue. Histoire du choléra en France (1832-1854)*, Paris, Payot, 1987 ; François Delaporte, *Histoire de la fièvre jaune. Naissance de la médecine tropicale*, Paris, Payot, 1989 ; William Naphy et Andrew Spicer, *The Black Death and the history of plagues*, Gloucester, Tempus, 2000.

La comparaison présente un autre aspect intéressant en ce que la grippe, par son mode de contamination, réactive la peur ancestrale de l'air corrompu qui était au cœur des débats anciens sur la propagation de la peste. La contagion du virus de la grippe peut passer par le contact mais aussi par de fines gouttelettes contenues dans l'air, ce qui correspond à des schémas de pensée hippocratiques, même si l'odeur n'est plus en cause. Les images de personnes portant des masques contre la grippe renvoient au masque en forme de bec que portaient les médecins, et qui a été popularisé avec l'« habit de peste » par des gravures et des descriptions. La distinction entre miasme et contagion, débat poursuivi depuis le Moyen Âge⁴, est renforcée par les mutations des connaissances médicales du XIX^e siècle, notamment au moment des recherches sur le choléra, mais elle reste relative dans la pensée commune. L'hygiène pastorienne tient compte de la qualité du milieu de vie tout autant que des contacts entre individus malades et incite donc à renouer avec l'environnementalisme de la période moderne, qui avait pu sembler dépassé au temps de la médecine clinique⁵.

De ces parallèles entre les représentations des grandes pandémies à l'époque moderne et au début du XXI^e siècle, quels enseignements tirer pour l'histoire environnementale ? Dans une perspective d'histoire des progrès scientifiques, nous pourrions montrer le recul des croyances et des erreurs populaires, mais aussi leur persistance due à des craintes partiellement irrationnelles⁶. Les approches classiques relevant de l'histoire des maladies mettent ainsi en regard connaissances passées et actuelles pour évaluer l'efficacité des actions médicales et sanitaires, ce

4 Danielle Jacquart, *La Science médicale occidentale entre deux renaissances (XII^e-XV^e siècle)*, Aldershot, Variorum, 1997 ; Carlo M. Cipolla, *Miasmas and disease: public health and the environment in the pre-industrial age*, New Haven, Yale University Press, 1992.

5 Othmar Keel, *L'Avènement de la médecine clinique moderne en Europe (1750-1815). Politiques, institutions et savoirs*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2001.

6 Cette perspective est notamment un des intérêts des recherches de Joël Coste sur les erreurs populaires : *La Littérature des « erreurs populaires ». Une ethnographie médicale à l'époque moderne*, Paris, Champion, 2002 ; *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725). Contribution à l'histoire culturelle de la peste en France à l'époque moderne*, Paris, Champion, 2007.

qui revient souvent à rendre compte de leur inefficacité relative ou totale avant la fin du XIX^e siècle et à interroger le concept de médicalisation⁷. Nous pourrions au contraire conclure à la vertu du pré-hygiénisme et de l'hygiénisme, fondés sur l'accumulation des observations, car ces courants de pensée permettent de mener progressivement des politiques prophylactiques à l'efficacité croissante, bien que fondées sur des théories scientifiques fausses. Ces théories ont en outre l'avantage de mobiliser le sens commun au service d'un aménagement rationnel du territoire et d'une action concertée. C'est l'interprétation véhiculée par l'histoire des techniques et de l'hygiénisme, qui analyse les mutations des savoirs et des pratiques à partir du dernier tiers du XVIII^e siècle⁸.

152

Ces deux approches, en apparence nettement distinctes, voire opposées dans le jugement qu'elles portent sur l'histoire de la lutte contre les épidémies, se rejoignent par la séparation qu'elles instaurent entre l'homme et l'environnement. À travers ces deux optiques, la maîtrise de l'épidémie passe par une meilleure connaissance des facteurs environnementaux, donc par la destruction des préjugés et par l'ajustement des politiques menées aux connaissances médicales les plus objectives et les plus précises : limitations des communications et quarantaines – même dépassée, l'interprétation d'Ackerknecht concernant les rapports entre conceptions médicales et économiques a permis d'attirer l'attention sur la dimension politique des choix sanitaires⁹ –, assainissement de l'espace en milieu urbain et en milieu rural, utilisation de préservatifs et de remèdes tirés d'une pharmacopée fondée sur la connaissance des substances naturelles... Cette approche a le mérite d'inciter à la reconstitution du cadre de vie matériel des populations et conduit à l'étude de l'insalubrité de l'habitat et des villes,

7 Jacques Léonard, *Archives du corps. La santé au XIX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986 ; *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 82, dossier « Médicalisation », dir. Luc Berlivet, 2011/1, p. 2-94.

8 Sabine Barles, *La Ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 1999 ; Patrice Bourdelais, *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles, pratiques*, Paris, Belin, 2001.

9 Erwin H. Ackerknecht, « Anticontagionism between 1821 and 1867 », *Bulletin of the History of Medicine*, 22, 1948, p. 562-593 ; Peter Baldwin, *Contagion and the State in Europe, 1830-1930*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

de l'importance du parasitisme que les méthodes d'archéozoologie et d'anthropologie physique (étude de squelettes, microbiologie) permettent de mieux connaître¹⁰, du rôle de l'alimentation et de l'eau dans la propagation des maladies, ainsi que des conditions de travail dans la postérité des travaux pionniers (ou apparemment pionniers) du médecin italien Ramazzini¹¹. Elle est notamment attentive aux enjeux politiques de la *praxis* face à l'épidémie et permet de s'interroger sur la nature des pathologies dont souffraient les hommes du passé. La prise en compte des contraintes matérielles, de leur implication sur les corps et de leur impact sur les formes de l'organisation sociale est un des objectifs de l'histoire environnementale.

Une troisième voie semble toutefois possible, et remplit un programme plus complet dans le cadre d'une histoire environnementale, car elle ne se limite pas à reconstituer et à décrire un environnement extérieur aux sociétés. Il s'agit notamment de comprendre comment les populations vivent avec l'épidémie ou la menace épidémique. Les grandes pandémies catastrophiques ne sont pas les seuls types d'épidémies. Il existe aussi de multiples maladies endémiques qui prennent une forme épidémique ponctuelle puis refluent, sans avoir ni l'intensité ni le caractère dramatique, à une vaste échelle des pestes de Londres et de Marseille ou du choléra de 1832. Durant toute la période moderne, la maladie est certes perturbatrice, mais elle est un risque habituel auquel sont confrontées les populations, et elle n'est perçue comme un fléau extérieur que lorsqu'elle est nouvelle ou devient exceptionnelle par sa nature ou son intensité. Aussi constitue-t-elle un paramètre environnemental

- 10 Frédérique Audoin-Rouzeau, *Les Chemins de la peste. Le rat, la puce et l'homme*, Rennes, PUR, 2003 ; Françoise Bouchet, Stéphanie Harter et Matthieu Le Bailly, « Apport de la paléoparasitologie à la connaissance des pathologies infectieuses dans les sites médiévaux de Belgique et de France », dans René Noël, Isabelle Paquay et Jean-Pierre Sosson (dir.), *Au-delà de l'écrit. Les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et des techniques. Nouvelles perspectives*, Cahiers de recherches médiévales et humanistes, 2003, p. 99-108 ; Tung Nguyen-Hieu, Gérard Aboudharam, Michel Signoli, Catherine Rigeade, Michel Drancourt et Didier Raoult, « Evidence of a Louse-Borne Outbreak Involving Typhus in Douai, 1710-1712 during the War of Spanish Succession », *PLoS One*, oct. 2010.
- 11 *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, LVI, numéro spécial, « Les maladies professionnelles : genèse d'une question sociale (XIX^e-XX^e siècles) », dir. Paul-André Rosental et Catherine Omnès, 2009/1.

parmi d'autres, et ce sont les implications de cette « normalité » qu'il s'agit de comprendre pour l'ensemble de la population concernée, et pas seulement à travers le regard et le récit des médecins et des hommes de pouvoir. Le naturalisme des sociétés occidentales, renforcé depuis le XVIII^e siècle, n'empêche pas de penser l'« écologie des relations », selon la formule de Philippe Descola, hors du cadre de ce naturalisme¹² : l'idée même d'environnement naît de la confrontation entre une expertise qui objective la nature et des pratiques sociales qui intègrent « humains et non humains ». L'approche micro-historique est la plus capable, dans un premier temps au moins, de rendre compte de cette écologie des relations.

154

Sans me limiter à cette dernière approche, qui fera l'objet d'une étude de cas, je me propose d'analyser la manière dont l'historiographie des épidémies de la période moderne rend compte à la fois de la dissociation entre nature et culture et des résistances à cette dissociation. Je me cantonnerai à des exemples choisis en France et en Europe occidentale, une approche à l'échelle mondiale amenant à poser des questions spécifiques liées aux maladies tropicales et aux confrontations entre populations, cultures et modes de vie qu'il n'est pas possible d'aborder dans le cadre de cet article¹³.

LA MÉDECINE DES « LIEUX », HIER ET AUJOURD'HUI

La littérature médicale des XVIII^e et XIX^e siècles abonde en considérations sur le milieu de vie : si les topographies médicales sont désormais bien connues, c'est plus généralement le principe de la constitution médicale qui fait des médecins des spécialistes de l'environnement,

12 Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

13 William H. McNeill, *Le Temps de la peste. Essai sur les épidémies dans l'histoire* [1976], trad. fr. Claude Yelnick, Paris, Hachette, 1978. Cet ouvrage pionnier a ouvert des pistes toujours fructueuses, mais qui sont soit restées centrées sur une maladie, soit consacrées principalement à l'émergence de la médecine tropicale comme champ spécifique au sein de la recherche médicale : James L. A. Webb Jr, *Humanity's Burden. A Global History of Malaria*, New York, Cambridge University Press, 2009 ; Deborah J. Neill, *Networks in Tropical Medicine: Internationalism, Colonialism, and the Rise of a Medical Speciality, 1890-1930*, Palo Alto, Stanford University Press, 2012.

notamment à travers le concept de « climat ». La théorie des climats, théorisée d'un point de vue politique à l'époque moderne par Jean Bodin et Montesquieu, a permis jusqu'au XIX^e siècle – mais plus fortement avant les ruptures épistémologiques de la fin du XVIII^e siècle – de penser ensemble les catégories de la nature, de la technique, du politique et du social¹⁴. La santé des populations était mise en relation avec les variations climatiques, mais aussi plus largement avec les *circumfusa*, l'ensemble des « choses environnantes » dont les caractères influaient sur la qualité de vie, pensée en termes de commodité¹⁵, et dans une moindre mesure de salubrité et d'hygiène. Le pharmacien Étienne Louis Geoffroy publie, en 1771, un texte à la fois traditionnel et pionnier sur l'hygiène, orthographiée « hygieine », qui reprend des préceptes traditionnels sur l'art de conserver la santé¹⁶.

Les leçons jamais oubliées de l'hippocratisme

Cette façon de penser la santé et la maladie est fréquemment rapportée au rôle de la Société royale de médecine, créée entre 1776 et 1778 (d'abord sous la forme d'une commission des épidémies et des épizooties) et aux mutations dans le domaine des savoirs médicaux et chimiques qui interviennent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁷. En réalité, elle est certes systématisée durant cette période, au point que le néologisme « aérisme » a été forgé pour désigner un des axes majeurs

14 Jean-Baptiste Fressoz et Fabien Locher, « Le climat fragile de la modernité. Petite histoire climatique de la réflexivité environnementale », *La Vie des idées*, 20 avril 2010 (en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Le-climat-fragile-de-la-modernite.html>, consulté le 12 avril 2017).

15 J.-B. Fressoz, « Circonvenir les *circumfusa*. La chimie, l'hygiénisme et la libéralisation des "choses environnantes" : France, 1750-1850 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, LVI, 2009/4, p. 39-76.

16 *Hygieine, sive Ars sanitatem conservandi, poema, auctore Stephano Ludovico Geoffroy*, Paris, P. G. Cavelier, 1771.

17 Jean-Pierre Peter, « Une enquête de la Société royale de médecine sur les épidémies, 1774-1794. Malades et maladies à la fin du XVIII^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 22, 1967/4, p. 711-751 ; Caroline Hannaway, « The Société royale de médecine and epidemics in the Ancien Régime », *Bulletin of the History of Medicine*, 45, 1972, p. 245-273.

du néo-hippocratisme climatique¹⁸, mais elle plonge ses racines dans des conceptions antiques qui n'ont jamais été oubliées. Les auteurs d'ouvrages médicaux de la période moderne mettent fréquemment en avant des causes environnementales multiples pour tenter d'expliquer le développement de maladies. Dans son étude du scorbut, James Lind analyse divers travaux depuis le xvi^e siècle qui prennent en compte l'influence des températures et de l'humidité¹⁹. Dans des œuvres majeures comme dans des traités moins diffusés, les médecins du xvi^e et de la première moitié du xvii^e siècle mentionnent l'altération de l'air et la mauvaise qualité des aliments comme une cause des maladies, et pas seulement dans les traités consacrés à la peste. Guillaume de Baillou est le premier imitateur moderne d'Hippocrate dans les *Epidemiorum et ephemeridum* rédigés en 1570 et 1581 et publiés pour la première fois en 1640²⁰. Il y analyse dix-neuf constitutions médicales à Paris, en établissant un lien entre épidémies et « climat », au sens large de la période moderne. Le travail de Guillaume de Baillou n'est pas totalement isolé. C'est d'une forme de constitution médicale consacrée à un exemple précis que rend compte le médecin aurillacois Jean Gourlat dans son *Traité de la petite vérole et rougeole qui a eu cours ceste présente année 1635*²¹. L'auteur y fait aussi allusion à une dysenterie épidémique survenue en 1609 et qu'il qualifie de maladie populaire. L'intérêt de l'ouvrage est notamment d'analyser les concepts d'épidémie et de pandémie en considérant qu'une cause extérieure et commune est nécessaire pour que ces phénomènes se produisent. Toutefois, l'influence de Baillou reste limitée. Un discours médical très élaboré n'est pas forcément nécessaire pour développer des idées sur le mauvais air, comme le prouve la

18 Patrick Fournier, « Zones humides et aérisme à l'époque moderne », dans Jean-Michel Derex (dir.), *Zones humides et santé* (actes de la journée d'études organisée en 2008), Vincennes, Groupe d'histoire des zones humides, 2010, p. 9-23.

19 Éric Martini, « Comment Lind n'a pas découvert le traitement contre le scorbut », *Histoire des sciences médicales*, XXXIX, 2005/1, p. 79-92.

20 Joël Coste, « Guillaume de Baillou, Doctor Medicus Parisiensis », *Medicina & Storia*, XI, 2011/21-22, p. 95-111 ; Vivian Nutton, « Understanding contagious diseases: Baillou's notes on Julien Le Paulmier's *De morbis contagiosis* », *ibid.*, p. 141-151.

21 Jean Gourlat, *Traité de la petite vérole et rougeole qui a eu cours ceste présente année 1635*, Aurillac, Estienne Borie, 1638 (not. chap. IV : « Des causes de la petite vérole et rougeole », p. 20-63).

législation du xvii^e siècle incitant à l'assèchement des marais, qui utilise systématiquement l'argument de la santé publique²².

Le rôle de la médecine anglaise est plus déterminant. Si William Harvey décrit les accès de fièvre tierce, il s'intéresse moins aux conditions extérieures de leur apparition qu'à la pathologie clinique des épisodes fébriles, avec les changements dans la consistance du sang²³. C'est surtout le caractère systématique des observations de Sydenham sur l'influence du climat dans les épidémies londoniennes qui apporte une méthodologie efficace et construite au fondement de véritables constitutions médicales²⁴. John Locke et Herman Boerhaave assurent la promotion des principes de Sydenham, en Angleterre²⁵ et dans toute l'Europe, mais cela ne signifie pas que l'environnementalisme médical triomphe aisément, car les causalités lointaines intéressent toujours moins que la caractérisation des dérèglements internes au corps humain, qui conduit à la classification nosologique des maladies. Le médecin padouan Ramazzini apporte aussi une contribution importante à la médecine des lieux, notamment avec le *De constitutione anni 1690*. Son œuvre n'est pas formée de morceaux séparés mais présente une unité fondée sur la reconstitution minutieuse des divers milieux et de leur impact sur la santé : lieux de travail et lieux de vie doivent être pensés de manière complémentaire²⁶.

22 Raphaël Morera, *L'Assèchement des marais en France au xvii^e siècle*, Rennes, PUR, 2011.

23 Paul Reiter, « Could global warming bring mosquito-borne disease to Europe? », dans Kendra Okonski (dir.), *Adapt or Die: The Science, Politics and Economics of Climate Change*, Londres, Profile Press, 2003, p. 24.

24 Lester S. King, « Sydenham », dans *The Road to Medical Enlightenment 1650-1695*, Londres/New York, MacDonald/American Elsevier, 1970, p. 113-138.

25 Un bon exemple de l'application de la méthode de Sydenham est fourni par Joseph Rogers : *An Essay on Epidemic Diseases: and More Particularly on the Endemial Epidemics of the City of Cork, Such as Fevers and Small-Pox, But More Professedly on the Endemial Epidemic Fever of the Year MDCXXXI, With an Attempt to Account for the General and Special Causes Producing the Same*, Dublin, printed by S. Powell for W. Smith, 1734.

26 Julien Vincent, « Ramazzini n'est pas le précurseur de la médecine du travail. Médecine, travail et politique avant l'hygiénisme », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 89, 2012/4, p. 88-111.

La recherche proprement climatique joue un rôle important. Les relevés climatiques systématiques menés par le médecin Louis Morin (1676-1712) et par différents savants dans le cadre de l'Académie des sciences de Paris (1699-1786) ne poursuivent pas directement un objectif médical, même s'ils ont pu être utilisés – et continuent de l'être – pour comprendre l'influence du climat sur l'état de santé des populations²⁷. Leur influence se mesure par exemple directement sur François Gaultier, médecin du roi à Québec à partir de 1742, qui correspond avec l'Académie des sciences en transmettant des informations sur les relations entre climat, milieu et maladies²⁸. Quelques médecins développent des idées originales dans un contexte spécifique, par exemple sur le rôle de l'alacrité des sels qui se dégagent des lagunes languedociennes et influent sur l'équilibre des corps (Caufapé²⁹), sur la mauvaise alimentation et la mauvaise boisson des marins (Duhamel du Monceau³⁰) ou sur les mauvaises conditions sanitaires des armées en campagne (Pringle³¹).

La médecine des lieux n'est cependant pas l'apanage des novateurs. Sous la plume d'un médecin conservateur et souvent décrié comme Pierre Chirac, qui n'apporte aucune théorie nouvelle, on trouve – dans un traité toutefois posthume – une analyse de l'impact des terres humides et du mauvais air, appuyée sur l'expérience vécue auprès des troupes en Catalogne et à Rochefort à la fin du XVII^e siècle. Présent à Rochefort à la demande du roi en février 1694, il présente deux causes principales des maladies qui frappent la ville, notamment des épidémies de rougeole et de petite vérole : altération de l'air, dans ses qualités propres ou par les exhalaisons

27 Emmanuel Garnier, « *Calamitosa tempora, pestis, fames*. Climat et santé entre les XVII^e et XIX^e siècles », en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/51/45/PDF/6-JSE-2009-Garnier-Manuscrit-2009-03-09.pdf> (consulté le 12 avril 2017).

28 Stéphanie Tésio, « Climatologie et médecine au Canada au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire des sciences*, LXV, 2012/1, p. 27-59.

29 Anicet Caufapé, *Nouvelle explication des fièvres*, Toulouse, Dominique Desclassan, 2^e éd., 1696.

30 Henri Louis Duhamel du Monceau, *Moyens de conserver la santé aux équipages de vaisseaux*, Paris, H. L. Guérin et L. F. Delatour, 1749.

31 Sidney Selwin, « Sir John Pringle: hospital reformer, moral philosopher and pioneer of antiseptics », *Medical History*, 10, 1966/3, p. 266-74. L'ouvrage intitulé *Observations on the Diseases of the Army in Camp and Garrison* est publié en 1752.

terrestres (« J'avois devant moi des observations annuelles de tous les pays marécageux, d'Ypres, de Furnes, de Bergue, de Philisbourg, de Mantouë, de Seyde, de basse Egypte, dont les habitans sont extrêmement fatigués par les fièvres malignes qui y règnent presque tous les étés, lorsque les marais viennent à se dessécher, et que l'air se charge des souffres indigestes et puants qui s'élèvent des vazes³² » ; l'air est empuanti « tant par la quantité des fumiers et des excréments que par la quantité de chevaux morts qu'on ne prenoit pas soin d'enterrer assez profondément³³ ») ; altérations des aliments dans cette période de disette grave (acidité des vins, pain aigri fabriqué avec un blé niellé, alimentation insuffisante).

Si le principe des constitutions médicales à la manière d'Hippocrate a séduit des auteurs aux XVI^e et XVII^e siècles, c'est toutefois à partir du milieu du XVIII^e siècle qu'il devient un modèle plus systématique qui donne naissance à la topographie médicale, genre particulier qui répond de la façon la plus complète possible aux critères d'une théorie des lieux³⁴. Or la topographie puise dans une tradition renouvelée au cours des années 1750 par des auteurs comme John Huxham (*Observationes de aere et morbis epidemicis, ab anno 1728 ad finem anni 1737 Plymuthi factae*, Londres, 1752), Joseph Barthez (« Observations sur la constitution épidémique de l'année 1756 dans le Cotentin »), Valentin Holtzberger (*Dissertatio de aere, aquis et locis argentinae*, Strasbourg, 1758), le docteur Razoux (*Tables nosologiques et météorologiques très étendues dressées à l'Hôtel-Dieu de Nîmes depuis le 1^{er} juin 1757 jusques au 1^{er} janvier 1762*, Bâle, 1767).

Ainsi, la constitution médicale, genre de plus en plus pratiqué et formalisé au cours du XVIII^e siècle, n'est pas liée à un système médical en particulier. Elle est au contraire particulièrement adaptable et offre une dimension politique qui soutient l'action sur le milieu. L'historien ne peut cependant en rester à la restitution du discours, et doit aussi s'interroger sur les réalités médicales qu'il recouvre.

32 Pierre Chirac, *Traité des fièvres malignes, des fièvres pestilentielles et autres. Avec des consultations sur plusieurs sortes de maladies* [1742], Paris, Vincent, 1750, t. I, p. 121.

33 *Ibid.*, p. 125.

34 Hugues Moussy, *Les topographies médicales françaises des années 1770 aux années 1880. Essai d'interprétation d'un genre médical*, thèse sous la dir. de Daniel Roche, Université Panthéon-Sorbonne, 2003.

Le concept de pathocénose, forgé par Mirko D. Grmek, permet de définir un complexe de maladies liées à des facteurs endogènes et écologiques dont il entend déterminer les caractères (fréquence des maladies présentes, formes prises par ces maladies, étiologie...) : « La pathocénose est déterminée par le cadre géographique, par la présence de parasites pathogènes et de leurs vecteurs, par le pool génique et par la vie sociale. En outre, elle est tributaire de son propre moment historique, c'est-à-dire dépend de la distribution précédente des maladies³⁵ ». On voit que le programme de Grmek est bien celui d'une histoire environnementale de la santé prenant en compte à la fois des paramètres écologiques et sociaux. Mais ce n'est pas seulement un objectif, car en se fondant sur les progrès de la microbiologie, de la génétique et de la paléopathologie, il a développé des analyses très convaincantes pour des maladies anciennes, ce qui lui permet notamment de relire le corpus hippocratique des constitutions médicales et d'identifier paludisme, salmonelloses, tuberculose, lèpre ou typhus³⁶. Sa méthode, appliquée au corpus hippocratique, peut tout autant l'être aux descriptions de la période moderne.

Le principe du diagnostic rétrospectif apparaît donc comme légitime et a été défendu par Joël Coste à propos des archives des Invalides³⁷. Il n'en reste pas moins difficile à appliquer car les descriptions des médecins de la période moderne sont elles-mêmes tributaires des connaissances et des classifications préalables qui informent leur regard. La méfiance vis-à-vis des descriptions a donc longtemps prévalu : les

35 Mirko D. Grmek, « Préliminaires d'une étude historique des maladies », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 24, 1969/6, p. 1473-1483.

36 *Id.*, *Les Maladies à l'aube de la civilisation occidentale. Recherches sur la réalité pathologique dans le monde grec préhistorique, archaïque et classique*, Paris, Payot, 1983.

37 Joël Coste, « Les registres hospitaliers d'admission, des sources de l'épidémiologie historique de l'époque moderne. Leçons tirées de l'étude du registre de l'Hôtel royal des Invalides (1670-1791) », dans Élisabeth Belmas et Serenella Nonnis-Vigilante (dir.), *La Santé des populations civiles et militaires. Nouvelles approches et nouvelles sources hospitalières (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 35-50.

travaux de François Lebrun, de Jean-Pierre Goubert et de Jean-Pierre Peter menés à la fin des années 1960 et au début des années 1970 sont caractérisés par une volonté de conserver des analyses au plus près des observations et du vocabulaire des médecins du XVIII^e siècle³⁸. C'est cette méthode que l'on retrouve dans le travail postérieur de Pierre Thillaud sur les maladies et la médecine dans le Nord du Pays basque au XVIII^e siècle. Après une longue analyse du cadre de vie et des infrastructures sanitaires, il propose une interprétation prudente de la pathocénose fondée en grande partie sur les catégories anciennes³⁹ : maladies pestilentielles, fièvres intermittentes qui correspondent souvent au paludisme, dysenteries (shigelloses), fièvres éruptives (variole, rougeole, scarlatine), groupe de maladies comportant « rickettioses, salmonelloses, leptospiroses et brucelloses » (typhus, typhoïdes et para-typhoïdes, spirochètoses) à la symptomatologie proche mais correspondant à des affections très différentes, affections catarrhales (rhume, grippe, pneumonie, pleurésie, phtisie). Même avec un vocabulaire modernisé, la classification est tributaire des catégories les plus communément admises à l'époque moderne, et notamment à la fin du XVIII^e siècle, puisque la spécificité de certaines maladies est déjà assez bien déterminée (peste, variole, rougeole, dysenterie), alors que d'autres sont confondues dans des constitutions médicales complexes qu'il est souvent très difficile de débrouiller. Le programme d'une histoire environnementale n'est donc pas totalement rempli dans la mesure où la présentation est hybride, agrégeant nosologie ancienne et actuelle, ce qui révèle les limites de la capacité à historiciser le rapport entre conditions de vie et développement des maladies, en dehors d'une reproduction du discours classique consistant à incriminer prioritairement l'influence des zones humides et la mauvaise alimentation.

38 Pour une approche globale de portée de ces travaux, voir notamment Jean-Pierre Goubert et Roselyne Rey (dir.), *Atlas de la Révolution française. 7. Médecine et santé*, Paris, Éditions de l'ÉHESS, 1993 (importante bibliographie, p. 77-83).

39 Pierre L. Thillaud, *Les Maladies et la médecine en Pays basque nord à la fin de l'Ancien Régime (1690-1789)*, Genève, Droz, 1983.

Les développements de la démographie historique ont fourni une méthode complémentaire fondée sur l'analyse de la mortalité. Si le modèle de la crise de subsistance a dominé en France, les études portant sur la mortalité à Bordeaux (Jean-Pierre Poussou⁴⁰) ou les crises de la fin du règne de Louis XIV (Marcel Lachiver⁴¹) ont montré que des facteurs sanitaires s'ajoutaient à la sous-alimentation pour expliquer les surmortalités. Ainsi Marcel Lachiver suggérait-il la prégnance de la typhoïde, des dysenteries et du typhus dans les crises de mortalité de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècle en se fondant sur l'analyse du vocabulaire médical de la fin du XVII^e siècle, comme celui de Jean Panthot, et sur les descriptions des médecins. Les signes cliniques de la typhoïde sont fréquemment présents pendant les pics de mortalité, notamment par l'association entre fièvres gastriques et présence d'éruptions pourpres sur le corps. L'objectif restait cependant de mettre en avant le poids de la misère. Également centrée sur la mortalité, mais dans une durée plus longue (du XVI^e au XIX^e siècle), l'étude d'Alfred Perrenoud sur Genève a montré l'évolution du profil de la mortalité passant des pics saisonniers estivaux (associés notamment à la peste et à la variole) à ceux du printemps et de l'automne (liés aux maladies pulmonaires dans le premier cas, et gastriques dans le second)⁴². Novatrice était notamment la mise en évidence de la variole frappant au cœur des grandes crises pesteuses de la première moitié du XVII^e siècle. Le profil des courbes s'inverse (passage d'une surmortalité à une sous-mortalité estivale) dès le milieu du XVII^e siècle avec le reflux de la peste.

Les diagnostics rétrospectifs menés pour la période moderne aboutissent à l'idée d'une succession de maladies dominantes en Europe⁴³ : à l'âge de

40 Jean-Pierre Poussou, « Les crises démographiques en milieu urbain : l'exemple de Bordeaux (fin XVII^e-fin XVIII^e siècle) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 35, 1980/2, p. 235-252.

41 Marcel Lachiver, *Les Années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991.

42 Alfred Perrenoud, *La Population de Genève (XVI^e-XIX^e siècles)*, Genève/Paris, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1979 (chap. IV, « Le mouvement des décès », p. 411-495).

43 Roy Porter, *The Greatest Benefit to Mankind: A Medical History of Humanity from Antiquity to the Present*, London, Harper Collins, 1997.

la lèpre (XII^e-XIII^e siècles)⁴⁴ succède celui de la peste, de 1347 jusqu'au deuxième tiers du XVII^e siècle; la variole et le paludisme deviendraient les maladies dominantes aux XVIII^e et XIX^e siècles, avant que le choléra asiatique ne cause un traumatisme majeur à partir de 1831-1832, puis que le combat contre la typhoïde, la tuberculose et la syphilis ne mobilise une grande partie des efforts du corps médical entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle; enfin, le XX^e siècle serait caractérisé par l'apparition de nouvelles pathologies, cancers et, dans ses deux dernières décennies, SIDA, ces maladies étant liées aux nouvelles formes de la civilisation développées ou apparues sur les ruines des autres maladies contenues ou détruites (la variole disparaît en 1979 après une campagne mondiale de vaccination menée par l'OMS). Les interprétations d'Alfred Perrenoud portent cependant à controverse car, sans ignorer l'impact des conditions de vie, elles tendent à montrer que les maladies possèdent leur autonomie et constituent un fait biologique qui vient perturber l'ordre social⁴⁵.

Fièvres et paludisme

Approfondissant le sujet des conditions d'apparition et de développement des pathologies infectieuses dans une étude portant sur trois comtés du Sud-Est de l'Angleterre entre 1600 et 1800, Mary J. Dobson a eu justement pour projet d'établir les corrélations les plus précises possibles entre milieux de vie, maladies et mortalité⁴⁶. L'optique, moins démographique, est clairement environnementale. Partant de façon classique des représentations des populations et des médecins face aux épidémies, Dobson analyse les caractères géographiques de la morbidité et de la mortalité⁴⁷. Elle cherche à démontrer les liens entre les conditions sanitaires des milieux de vie

44 L'étude de la lèpre a été récemment renouvelée par Johan Picot : *Malades ou criminels ? Les lépreux devant le tribunal de la Purgé de Montferrand à la fin du Moyen Âge*, thèse sous la dir. de Nicole Gonthier, Université Lyon 3, 2012.

45 Alfred Perrenoud, « Le biologique et l'humain dans le déclin séculaire de la mortalité », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 40, 1985/1, p. 113-135.

46 Mary J. Dobson, *Contours of death and disease in early modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

47 *Ibid.*, « Environments and movements of disease », p. 221-490.

et les causes de la maladie et de la mort en fonction de deux critères : l'âge et les fluctuations climatiques saisonnières. Dans les marais du Sud-Est de l'Angleterre (Essex, Kent et Sussex), la surmortalité observée notamment en bas âge s'expliquerait par la faiblesse de la population due à la présence d'une forme endémique de paludisme (*Plasmodium vivax*), transmise par un moustique (*Anopheles atroparvus*) répandu dans les estuaires aux eaux saumâtres. Des descriptions précises du caractère intermittent des fièvres (tierces ou quartes) dès le xvii^e siècle, notamment dans le journal astrologique de Samuel Jeake of Rye (1652-1699)⁴⁸, ne laissent aucun doute sur la présence du paludisme en Angleterre et sur le fait que celui-ci se maintient jusqu'au milieu du xix^e siècle au moins. L'inventaire des maladies épidémiques ayant frappé avec une intensité plus ou moins grande le Sud-Est de l'Angleterre montre cependant la grande diversité des affections touchant les populations des paroisses rurales et urbaines sur la longue durée : si la peste est responsable de grandes mortalités dans les deux premiers tiers du xvii^e siècle, la variole, la paludisme, les fièvres typhoïdes et para-typhoïdes, le typhus, les fièvres éruptives et les brucelloses sont également responsables de certaines crises épidémiques. En décentrant le regard sur l'Angleterre qui ne connaît plus de graves crises de subsistance après le milieu du xvii^e siècle, l'étude de Mary Dobson permet de relativiser le lien établi pour la France entre sous-alimentation et maladie et de démontrer à quel point les pics de mortalité sont liés à une conjonction de facteurs parmi lesquels les conditions climatiques et sanitaires sont essentielles. Ainsi, les étés chauds et secs se révèlent-ils particulièrement propices aux fièvres gastriques (comme la typhoïde) dues à une mauvaise qualité de l'eau consommée.

D'autres études ont démontré que le paludisme était présent à des latitudes élevées, même durant le Petit Âge glaciaire. Autour de la mer du Nord, les foyers de paludisme ont été en grande partie limités aux zones côtières saumâtres, où *Anopheles atroparvus* pouvait

⁴⁸ Michael Hunter et Annabel Gregory (dir.), *An Astrological Diary of the Seventeenth Century: Samuel Jeake of Rye (1652-1699)*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

prosperer et transmettre *Plasmodium vivax*⁴⁹. Dans ces espaces, le taux brut de mortalité était de 25 à 50 % plus élevé que dans les régions intérieures, en raison de l'effet débilitant de la fièvre tierce prolongée et des fièvres quartes. Des températures estivales élevées et des tempêtes ont été généralement suivies par une surmortalité dans un contexte de paludisme devenu épidémique. En dépit de la forte morbidité à proximité des marais côtiers, l'inquiétude populaire n'incriminait pas seulement le mauvais air mais aussi les effets du scorbut et de la mauvaise alimentation. Le paludisme a commencé à régresser dans la seconde moitié du XVIII^e siècle sous l'effet des mutations environnementales, avant même que la médecine ne puisse combattre le mal de façon vraiment efficace : changements agricoles, mesures hydrologiques et amélioration du niveau de vie ont contribué bien davantage que l'usage du quinquina au déclin de la maladie⁵⁰.

En France, rares sont les études concernant les variations des maladies sur une aussi longue durée et surtout remontant au XVII^e siècle au moins⁵¹. Cela tient en partie au manque de sources médicales jugées exploitables de manière homogène et systématique avant la création de la Société royale de médecine en 1778. Aussi, les travaux les plus précis concernent-ils la fin du XVIII^e siècle, avec par exemple la dysenterie de 1779, particulièrement virulente dans les généralités de l'Ouest, ainsi que d'autres épidémies relatées par les archives de la Société (rougeole,

49 Otto S. Knottnerus, « Autour du paludisme en mer du Nord : une enquête », dans Gerold Wefer, Wolfgang H. Berger, Karl-Ernst Behre et Eynstein Jansen (dir.), *Climatic Development and History of the North Atlantic Realm: Hanse Conference Report*, Berlin/Heidelberg, Springer-Verlag, 2002, p. 339-353.

50 Chantal Beauchamp l'avait déjà montré pour la Sologne au XIX^e siècle : *Délivrez-nous du mal ! Épidémies, endémies, médecine et hygiène au XIX^e siècle dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher*, Maulévrier, Hérault, 1990. Pour une vue synthétique analysant notamment les relations entre le paludisme et d'autres fièvres comme la typhoïde, voir Jean-Michel Derex, « Géographie sociale et physique du paludisme et des fièvres intermittentes en France du XVIII^e au XX^e siècle », *Histoire, économie et société*, 27, 2008/2, p. 39-59.

51 Il faut mentionner l'important travail d'Alain Croix sur la Bretagne : *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981. Les épidémies font l'objet d'un gros chapitre (t. I, chap. VIII, « L'épidémie », p. 453-571). La chronologie retenue et surtout la nature des sources exploitées (principalement les archives municipales) induisent cependant une focalisation classique sur la peste.

variole, pneumopathies)⁵². Toutefois, la constitution d'un corpus exploitable est possible antérieurement grâce à des ouvrages et mémoires imprimés et surtout en s'appuyant sur la correspondance entre les intendants et les médecins des épidémies, abondante dès les années 1740 et dont rendent compte les séries des intendances conservées dans les archives départementales⁵³. Certains pics de mortalité locaux ont aussi attiré l'attention, comme celui associé à la « peste du riz » à Thiers en 1741⁵⁴, qui n'est pas dû à une crise de subsistance, mais attribué à la création de rizières dans ce secteur de l'Auvergne, ou comme celui intervenu d'août à décembre 1766 dans quatre paroisses du Berry situées entre Issoudun et Bourges (Charost, Plou, Villeneuve et Civray)⁵⁵, résultat d'une épidémie connue par la correspondance entre le régisseur du château de Castelnau à Plou et le marquis de Bussy, ainsi que par la précision exceptionnelle du registre paroissial de Civray mentionnant les causes de la mort en août et septembre 1766⁵⁶. La reconstitution de la structure par âge des décès dans la paroisse de Civray montre que les enfants de moins de dix ans ont été les plus gravement touchés. Émeline Roucaute a pu inventorier les mentions de fièvres en basse Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles grâce à l'attention particulière des autorités provinciales et des médecins aux crises épidémiques survenues

-
- 52 François Lebrun, « Une grande épidémie en France au XVIII^e siècle : la dysenterie de 1779 », dans *Hommage à Marcel Reinhard. Sur la population française aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Société de démographie historique, 1973, p. 403-413 ; J.-P. Goubert et R. Rey (dir.), *Atlas de la Révolution française. 7, op. cit.*, p. 10-19.
- 53 Ainsi, aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, les relations d'épidémies postérieures à la peste de Marseille commencent en 1741 et représentent 24 liasses (1 C 1356 à 1 C 1379) entre 1741 et 1787.
- 54 Paul-Martin Bondois, « Un essai de culture exotique sous l'Ancien Régime. La "peste du riz" à Thiers (1741) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 16, 1928/3, p. 586-655. Cette affaire a été réétudiée récemment dans une perspective d'histoire médicale : Natacha Jacquemard et Éric Faure, « Une association délétère : les rizières aux portes des villes. L'exemple de la peste des rizières à Thiers en 1741 et analyse de la législation », dans Corine Beck et al., *Zones humides et villes d'hier et d'aujourd'hui. Des premières cités aux fronts d'eau contemporains*, *Revue du Nord*, hors-série, 26, 2011, p. 297-306.
- 55 Geneviève Bailly, « Aspects de la vie quotidienne dans le marquisat de Castelnau, 1761-1785 », *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, 115, sept. 1993, p. 17-51.
- 56 Arch. dép. Cher, 34 F 257, Correspondance du marquis de Bussy ; 3 E 142, registres paroissiaux de Civray.

dans l'espace concerné par les drainages de marais à proximité du territoire arlésien⁵⁷. Dans tous ces cas, les conclusions rejoignent celles de Mary Dobson en faisant l'hypothèse, fondée à la fois sur l'étude du milieu (des zones humides, même partiellement drainées) et sur l'analyse plus ou moins poussée des symptômes, que les épidémies sont dues principalement au paludisme. La présence accidentelle de *Plasmodium falciparum*, plus virulent que *Plasmodium vivax*, est avancée par certains auteurs pour expliquer le caractère violent et rapide de la crise épidémique, comme à Thiers. Ce faisant, ces études occultent la présence potentielle d'autres maladies parmi les facteurs de mortalité, ce qui risque d'amener à une schématisation excessive des réalités, notamment sur la moyenne ou la longue durée. Ainsi, beaucoup de descriptions rapportées par Émeline Roucaute (79 relations d'épidémies au XVIII^e siècle dans l'actuel département des Bouches-du-Rhône) restent très vagues et générales, mêlant fièvres continues, rémittentes et intermittentes prenant un caractère épidémique dans diverses saisons. Une relecture du corpus devrait donc être plus sélective, d'autant plus que certaines relations n'ont pas un caractère prioritairement médical (livres de raison, correspondances).

Les limites d'une histoire des rapports entre épidémies et environnement

Les travaux empiriques qui ont suivi les recherches de Mirko D. Grmek et Alfred Perrenoud restent donc tributaires d'une vision essentiellement biologique séparant les caractères naturels de la maladie de ses représentations culturelles, qu'elles soient savantes ou populaires. Deux limites essentielles s'en dégagent.

La première tient à la difficulté qui perdure pour identifier la cause objective des décès et analyser la morbidité. La symptomatologie est toujours complexe, et les médecins de la période moderne utilisent un

57 Émeline Roucaute, « Une condition répulsive dans les rapports société/marais : l'exemple du paludisme en Provence (1550-1850) », *Annales du Midi*, 119/257, janvier-mars 2007, p. 41-55 ; ead., *Une histoire des zones palustres en milieu méditerranéen entre bas Rhône et basse Durance (XIV^e-début XIX^e siècle)*, thèse sous la dir. de Michel Fixot, Université de Provence, 2008, t. I, p. 49-89 (« Fièvres et pathologies paludéennes dans les zones humides provençales »).

vocabulaire qui médiatise leur regard en fonction de leurs connaissances et des objectifs poursuivis. Aussi le discours médical n'est-il jamais neutre et ne peut-il être réduit à la restitution d'une réalité biologique, comme l'ont souligné plusieurs historiens de la médecine⁵⁸. Cela n'invalide nullement les conclusions tirées d'études générales mais pousse à s'interroger sur le modèle de diagnostic rétrospectif qui consiste à identifier un mal unique derrière chaque pic épidémique. La rationalisation *a posteriori* du discours des contemporains fondée exclusivement sur les critères confortant l'identification de la maladie recherchée entraîne une simplification par un souci de « traduction » et de transposition simple. Notons que Mirko D. Grmek a fait preuve de prudence en cherchant surtout à élucider des cas spécifiques à travers l'étiologie de malades particuliers⁵⁹. Dès que l'historien de la médecine se penche sur une épidémie, la démarche devient beaucoup plus complexe.

La seconde limite est de nature politique. Le principe de l'autonomie de la maladie épidémique, dépendant de facteurs « naturels » essentiellement extérieurs à la société qu'elle frappe, notamment climatiques (pour des périodes où l'impact des activités humaines sur le changement climatique semble faible, voire négligeable) conduit à faire de l'épidémie un événement et un risque encourus par des sociétés particulièrement vulnérables, puisque disposant de peu de moyens pour se prémunir du mal. Or si la peste, la variole et le paludisme intéressent particulièrement les historiens modernistes, c'est non seulement parce que ces pathologies sont fréquentes et virulentes, mais parce qu'il existe dans la période étudiée des stratégies sociales et politiques pour s'en prémunir. La mise en œuvre de quarantaines et de systèmes d'information locaux, nationaux puis internationaux de plus en plus efficaces contre la peste, les controverses scientifiques et publiques sur

58 Jon Arrizabalaga, « Problematizing retrospective diagnosis in the history of disease », *Asclepio*, 54, 2002/1, p. 51-70 ; Claudia Stein, « The Meaning of Signs: Diagnosing the French Pox in Early Modern Augsburg », *Bulletin of the History of Medicine*, 80, 2006/4, p. 617-648. La description des signes cliniques obéit à des savoirs préalables et la médecine moderne est fondée sur l'étude de la rencontre entre les caractéristiques corporelles individuelles et l'influence du milieu.

59 Voir par exemple M. D. Grmek, *Les Maladies à l'aube de la civilisation occidentale*, *op. cit.*, p. 491-496 (« Un cas de fièvre typhoïde »).

l'inoculation contre la variole et les politiques d'assainissement déployées en ville et dans les campagnes pour lutter contre les fièvres constituent trois champs de confrontation du discours médical et du discours politique à travers lesquels s'observe le « besoin de sécurité » croissant des populations⁶⁰. Les pouvoirs publics prennent en charge de nouvelles formes d'intervention sur le territoire et sur les individus en limitant le risque. Toutefois, c'est d'abord par une action sur les espaces de vie que la relation au risque est modifiée, car les stratégies pour convaincre les individus de se protéger sont encore peu efficaces, même si elles ont plus d'incidence en Angleterre qu'en France, comme le montre la pratique de l'inoculation dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

DES DISCOURS À LA PRAXIS : LE CAS DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON (1776)

Le diagnostic rétrospectif en question

L'analyse d'un « événement » épidémique peut aider à mieux comprendre les enjeux épistémologiques d'une relecture de l'histoire de la santé à la lumière des questions environnementales. La maladie ayant touché Villeneuve-lès-Avignon au cours de l'été et de l'automne 1776 a mobilisé de nombreux acteurs locaux (maire et curé de la communauté, chartreux, médecins d'Avignon) mais aussi provinciaux et nationaux (services de l'intendance de Languedoc, commission des épidémies créée à Paris) dans ce bourg qui compte environ 3 300 habitants au début de la Révolution. Cette épidémie a fait l'objet de la thèse en médecine de Christelle Got, dont je propose ici une relecture fondée sur l'interprétation de la documentation originale⁶¹. Christelle Got identifie clairement la maladie comme un paludisme grave : les symptômes décrits par les médecins de l'époque, Jean-Baptiste Gastaldy et Jean Vergnes, sont des fièvres intermittentes tierces ou double-tierces accompagnées d'atteintes neurologiques, de troubles digestifs avec diarrhées bilieuses

60 Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard/Éditions du Seuil, 2004.

61 Christelle Got, *Un cas historique de paludisme grave : l'épidémie de 1776 à Villeneuve-lès-Avignon*, Villeneuve-lès-Avignon, Société d'archéologie du vieux Villeneuve, 1999.

et peut-être dans certains cas d'insuffisance rénale fonctionnelle que signaleraient des urines couleur « teinture de safran »⁶². Ce diagnostic se fonde sur les descriptions de deux médecins seulement, certes en première ligne dans la lutte contre la maladie. Or il existe deux autres interventions médicales dont rend compte le rapport rédigé pour la Société royale de médecine par Félix Vicq d'Azyr et Nicolas Jeanroy⁶³. Celle d'Esprit Calvet se concentre sur la recherche des causes de l'épidémie et sur les recommandations pour en limiter les effets, mais celle de la faculté de médecine de Montpellier est beaucoup plus précise en distinguant quatre classes de fièvres : les fièvres intermittentes tierces, double-tierces ou plus rarement quartes, présentées comme bénignes ; les fièvres intermittentes pernicieuses accompagnées de complications correspondant à celles mentionnées par Gastaldy et Vergnes ; des fièvres continues considérées comme des complications des précédentes ; enfin des fièvres continues malignes. Si ces deux dernières catégories sont décrites de façon imprécise, elles attirent l'attention sur les multiples niveaux de lecture de l'épidémie. Certes, la fièvre paludéenne peut présenter une forme continue, ce qui rend l'identification de la maladie complexe⁶⁴, mais Gastaldy et Vergnes fournissent eux-mêmes d'autres symptômes qui ne sont pas pris en compte de façon spécifique par Christelle Got : la présence de taches pourprées et la langue noire et sèche de certains malades. Ces symptômes, associés à d'autres comme les troubles gastriques, le hoquet, l'assoupissement et le délire peuvent désigner des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes. Or les descriptions de Gastaldy s'attardent sur ces signes spécifiques : « Il est important de remarquer que ces symptômes, si l'on excepte la diarrhée et le pourpre, disparaissaient à la fin de chaque paroxysme et qu'ils ne se sont soutenus

⁶² *Ibid.*, p. 157-159.

⁶³ Félix Vicq d'Azyr et Nicolas Jeanroy, « Rapport fait à la Société royale de médecine au sujet de l'épidémie qui a régné à Villeneuve-lès-Avignon », *Histoire de la Société royale de médecine. Avec les mémoires de médecine et de physique médicale tirés des registres de cette Société (année 1776)*, Paris, Didot jeune, 1779, t. I, p. 213-225.

⁶⁴ Les médecins de la fin du XIX^e siècle qui avaient progressé dans la connaissance de l'étiologie des maladies étaient déjà confrontés à cette complexité des symptômes : voir par exemple André Chantemesse, « Fièvre typhoïde » et Fernand Vidal, « Paludisme », dans Jean-Martin Charcot, Charles Bouchard et Édouard Brissaud (dir.), *Traité de médecine*, Paris, G. Masson, 1890, t. I, p. 687-802 et 841-892.

que dans le cas où la fièvre intermittente s'était changée en une fièvre continue maligne ». La fièvre maligne accompagnée de pourpre correspond bien plus fréquemment à la typhoïde qu'au paludisme. C'est bien ainsi qu'au milieu du XIX^e siècle le docteur Max Simon interprétait certaines épidémies locales normandes décrites par Louis Lépecq de la Clôture dans une étude sur les constitutions épidémiques normandes parue l'année même de l'épidémie de Villeneuve-lès-Avignon⁶⁵. C'était certes dans une période d'intenses travaux sur l'identification de la typhoïde. Ainsi se dessine une autre perception possible de l'épidémie de 1776 : aux effets du paludisme, dont les deux formes principales (*vivax* et *falciparum*) peuvent se conjuguer⁶⁶, s'ajoutent probablement d'autres maladies. Il est aussi possible d'envisager la présence de la fièvre typho-malarienne, dont se fait écho la médecine tropicale du début du XX^e siècle⁶⁷.

L'analyse du profil mensuel de l'épidémie révèle qu'il s'agit d'une maladie estivo-automnale, avec un pic de mortalité entre août et octobre 1776 et des prolongements pendant la fin de l'automne et le début de l'hiver (novembre 1776 à janvier 1777), sans qu'il soit possible d'affirmer que la cause des morts était toujours la même (fig. 1). Le paludisme atteint souvent son maximum de gravité durant les chaleurs estivales, mais le profil mensuel correspond aussi à celui des fièvres gastriques automnales. Une mise en perspective montre qu'en moyenne, sur la période 1700-1789, la fréquence de la mortalité à Villeneuve atteint son maximum entre les mois de juillet et de septembre (fig. 2). Un paludisme endémique de forme *vivax* pourrait être en partie responsable de ce profil, même en dehors des périodes de crises les plus graves, mais il existe d'autres fièvres estivales. Ce qui est remarquable en 1776, c'est plutôt le pic du mois d'octobre. L'enquête réalisée pour

65 Louis Lépecq de la Clôture, *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques*, Rouen, Imprimerie privilégiée, 1776 ; Max Simon, *Étude pratique rétrospective et comparée sur le traitement des épidémies au XVIII^e siècle*, Paris, J.-B. Baillière, 1854.

66 Leonard Jan Bruce-Chwatt et Julian de Zulueta, *The Rise and Fall of Malaria in Europe: A Historico-Epidemiological Study*, Oxford, Oxford University Press, 1980.

67 Aristide Le Dantec, *Précis de pathologie exotique*, Paris, Librairie Octave Doin, 1924, t. I, p. 336-345.

les services de l'intendant datée du 24 novembre 1776⁶⁸ montre un taux de morbidité de 54,8 % (1 351 malades entre le début du mois d'août et le 24 novembre sur 2 447 habitants) et un taux de létalité de 8,9 %, ce qui est inférieur aux données fournies par des études récentes portant sur les conséquences du paludisme grave (*falciparum*), au service des maladies infectieuses du CHU de Dakar (létalité de 17 %) et au Bénin (létalité de 12 %) ⁶⁹. Aucune conclusion directe ne peut être tirée de ces comparaisons, car les conditions de vie et les modalités des enquêtes divergent. Toutefois, une analyse comparative des taux de morbidité et de létalité lors des épidémies, lorsqu'elle est possible, permet de déterminer la gravité des crises et de dépasser le caractère subjectif des appréciations des contemporains. Il serait donc utile d'élargir la recherche à d'autres cas pour le XVIII^e siècle.

Santé et environnement : un enjeu politique

La reconstitution du contexte permet de mener une autre approche de la crise, qui en révèle les implications politiques. Il faut d'abord remarquer que la crise de mortalité de 1776 a été précédée par une autre – encore plus forte – l'année précédente (fig. 3), bien que plus étalée dans le temps et avec un profil mensuel très différent (elle dure de février 1775 à février 1776 avec un apogée de mai à septembre 1775), mais pour laquelle il n'existe pas de diagnostic parce qu'aucun médecin n'en a laissé de description et que les autorités locales et provinciales ne semblent pas lui avoir prêté une attention particulière⁷⁰. Il pourrait s'agir d'une épidémie de variole ou de grippe (celle-ci attestée pendant l'hiver 1775-1776) et plus sûrement, compte tenu de la durée de cette crise, d'un ensemble de maladies. Objectivement, ce sont donc les deux années 1775 et 1776 qui constituent un épisode de surmortalité, avec

68 Arch. dép. Hérault, 1 C 4651.

69 Alassane Dieye *et al.*, « Aspects actuels du paludisme grave de l'adulte à la clinique des maladies infectieuses du CNHU de Fann à Dakar », *Médecine d'Afrique Noire*, 5704, avril 2010, p. 193-197 ; *Plan stratégique de lutte contre le paludisme au Bénin (2006-2010)*, Cotonou, Programme national de lutte contre le paludisme, 2010.

70 Arch. Mun. Villeneuve-lès-Avignon, GG 27 (paroisse Saint-Pons) et GG 31 (paroisse de la Barthelasse). La paroisse Saint-Pons est beaucoup plus peuplée que celle de la Barthelasse, qui concerne seulement l'île.

une accalmie au printemps 1776 qui fait suite à un hiver rigoureux. Notons aussi que les années 1765 et 1768, et plus anciennement 1725, ont connu un nombre de décès élevé et que le rapport entre le nombre de décès et le nombre de baptêmes est supérieur à un au cours de deux décennies, les années 1710-1719 et 1770-1779 (fig. 4a et 4b) : Villeneuve a donc connu au XVIII^e siècle d'autres moments de crise d'intensité comparable dans le court et le moyen terme, l'année 1775 (et non 1776) étant la plus difficile. Pourquoi alors cette focalisation sur la crise de la fin de l'année 1776 ? Le comte de Saint-Priest, intendant de Languedoc, province dont relève la communauté de Villeneuve-lès-Avignon, est prévenu des effets de l'épidémie par un courrier du maire en date du 15 septembre 1776⁷¹ et diligente rapidement une enquête auprès des médecins locaux (dont Vergnes, le maire de Villeneuve, qui est aussi médecin) et de la faculté de médecine de Montpellier. Toutefois, il est prévenu pour des raisons qui ne tiennent pas seulement à l'épidémie. Comme l'a montré Georges Pichard, la période allant de 1754 à 1774 correspond à une phase de crues intenses, les inondations du Rhône de 1755 étant les plus remarquables et ayant causé de gros ravages sur l'île de la Barthelasse et sur les rives du fleuve⁷². Les destructions de terres agricoles sont fréquentes, et l'idée de construire une digue est proposée au parlement de Toulouse par différents propriétaires concernés à partir de 1766. L'abbaye Saint-André protège ses propres terres par une chaussée édifiée entre 1766 et 1771. Un montage financier approuvé par le Conseil d'État permet d'achever la digue entre octobre 1773 et février 1776 : il fait intervenir le clergé de France, les propriétaires des terrains à protéger – dont la communauté – et la monarchie qui octroie une subvention⁷³.

Le pic épidémique de la fin de 1776 est l'occasion d'engager de nouveaux travaux portant sur le comblement de mares situées au pied du rocher qui supporte le fort Saint-André (mares situées à l'emplacement de l'ancien cours du Rhône, modifié lors des récentes inondations) et sur

71 Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, FF 17, non folioté.

72 Georges Pichard, « Les crues sur le Bas-Rhône de 1500 à nos jours. Pour une histoire hydro-climatique », *Méditerranée*, 3-4, 1995, p. 105-116.

73 Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, BB 12, non folioté.

le défrichement de *broutières* (oseraies et taillis de saules principalement) entre le fort et le Rhône, qui sont rendues responsables de la maladie par les exhalaisons qui s'en dégagent. Le rôle des mares avait déjà été incriminé en 1774, à la suite de la recrudescence des fièvres intermittentes⁷⁴, mais le débat qui se produit à la fin de 1776 entre des propriétaires de *broutières*, les représentants de la communauté, les services de l'intendant et les États provinciaux concerne à la fois la méthode d'assainissement et l'utilité du défrichement⁷⁵. Si les eaux stagnantes sont unanimement considérées comme dangereuses, le rôle de cette végétation semi-aquatique qui présente une valeur économique défendue par les propriétaires est l'objet d'un débat finalement tranché par un principe de précaution après avis des autorités médicales (représentants de la commission des épidémies et de la faculté de médecine de Montpellier). Les rapporteurs de la commission estiment en effet que le défrichement doit permettre une meilleure circulation de l'air, favorable à la salubrité. L'inspecteur des travaux publics de la province de Languedoc est donc chargé de l'organisation des travaux et se félicite de leur quasi-achèvement en septembre 1777⁷⁶. Des ordonnances municipales rappellent l'obligation de maintenir les rues propres et de ne pas laisser divaguer d'animaux⁷⁷.

La réaction municipale paraît donc rapide, complète en fonction des critères sanitaires et médicaux de l'époque, et efficace, puisque la morbidité et la mortalité diminuent fortement dès 1777. La réalité est cependant très différente car le changement a de fait été limité : la plus importante mare n'a pu être entièrement asséchée et les *broutières* sont rapidement replantées par plusieurs fermiers et propriétaires, parmi lesquels Vergnes lui-même, maire au moment de l'épidémie et jusqu'en 1783⁷⁸. L'intérêt de ces *broutières* est d'accroître la vitesse des atterrissements et d'augmenter la taille des créments, ces zones humides

74 Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, GG 37.

75 Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, FF 17.

76 Arch. dép. Hérault, 1 C 4655, courrier d'Amoureux, inspecteur des travaux publics de la province de Languedoc, au comte de Saint-Priest, intendant de Languedoc, 29 septembre 1777.

77 Arch. dép. Hérault, 1 C 4650, règlements du bureau de police de Villeneuve-lès-Avignon, 18 et 23 février 1777.

78 Arch. dép. Hérault, 1 C 4656 à 4660.

qui représentent une véritable richesse en bordure des cours d'eau, pouvant même donner de bonnes terres agricoles une fois défrichées. Le défrichement peut être partiel pour favoriser la culture tandis que la partie boisée est utilisée pour le pacage et que certains espaces sont réservés à la récolte de l'osier. Ainsi la crise épidémique de 1776, qui fait suite à d'autres années de difficultés sanitaires, cristallise-t-elle des oppositions apparues antérieurement au sujet de la gestion du territoire : elle met aux prises ceux qui souhaitent favoriser un retour progressif du Rhône dans son ancien lit et qui sont donc partisans de la destruction des *brouitières*, et ceux qui souhaitent accroître leur bien foncier et repousser progressivement le cours du Rhône vers l'île de la Barthelasse. La solution médico-technique retenue par l'intendant et la communauté en 1777 ne peut empêcher le triomphe des intérêts des propriétaires des créments, au cœur d'enjeux majeurs depuis le Moyen Âge le long du Rhône et de la Durance dans le secteur d'Avignon. Dans des proportions plus modestes, cette affaire rappelle les échecs de l'assainissement des marais pontins entrepris à la même époque par le pape Pie VI (1777-1779)⁷⁹.

La science en action : débats scientifiques et regards sur le territoire

Un autre enjeu de nature politique concerne plus directement le corps médical, qui est instrumentalisé par les parties en présence, mais poursuit aussi sa propre stratégie. Lorsque la crise épidémique survient, la commission de médecine pour l'étude des maladies épidémiques et épizootiques vient d'être créée à Paris, par un arrêt du 29 avril 1776⁸⁰. Sa méthode est fondée sur la correspondance avec les médecins provinciaux. Dans ce contexte, Gastaldy et Calvet, tous deux médecins à l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon et concurrents, ont tout intérêt à se faire remarquer et à chercher à influencer la nouvelle commission par leurs idées et leurs actions. Ils s'opposent partiellement sur l'interprétation de

79 Paolo Corti, « Le paludisme et le pouvoir pontifical : Pie VI et les marais pontins (xviii^e siècle) », dans Neithard Bulst et Robert Delort (dir.), *Maladie et société (xii^e-xviii^e siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, 1989, p. 215-233.

80 Jean Meyer, « Une enquête de la Société royale de médecine : malades et maladies à la fin du xviii^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 22, 1967/4, p. 711-755.

l'épidémie. Calvet, de treize ans plus âgé que son confrère, cherche à se démarquer de celui-ci, pourtant en première ligne dans la lutte contre l'épidémie, puisque présent régulièrement sur le terrain et également médecin-major à l'hôpital royal et militaire de Villeneuve-lès-Avignon. Dans sa correspondance avec la commission⁸¹, il a tendance à minimiser la virulence de l'épidémie et à montrer la diversité des causes de la maladie qu'il n'impute pas exclusivement au mauvais air des mares et des *brouitières*, mais aussi au remuement de terres pour la construction de la chaussée, à l'insalubrité des lieux (malpropreté des rues et d'un petit marais où sont jetés des cocons de vers à soie et des cadavres d'animaux et où l'on fabrique du fumier), à la misère des habitants entraînant un habitat lui aussi insalubre, enfin à la mauvaise qualité des eaux de boisson. Cette interprétation large des causes de la maladie, doublée de références aux maladies rencontrées à l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon, témoigne d'un sens aigu de l'observation et d'une compréhension empirique des causes multiples de l'épidémie. À la lumière des autres considérations sur la nature de l'épidémie, il est intéressant de noter que Calvet mentionne l'altération de l'eau de boisson comme une des causes du mal, car elle constitue un indice supplémentaire allant dans le sens de la présence de fièvres typhoïdes et paratyphoïdes. Avec la participation de deux grandes institutions médicales, la faculté de Médecine de Montpellier et la récente commission des épidémies, c'est l'expertise médicale qui est en jeu et qui sert de justification à l'intervention des services de l'intendance, des États provinciaux et de l'inspecteur des travaux publics : ingénieurs et médecins font alors cause commune pour proposer une solution technique aux populations locales, certes pas totalement démunies, mais divisées.

L'épidémie de Villeneuve-lès-Avignon fait l'objet d'une des deux premières relations d'épidémies humaines dans le premier volume publié en 1779 par la nouvelle Société royale de médecine et rassemblant les principaux apports de l'enquête pour l'année 1776. C'est même la première exclusivement centrée sur un cas précis limité dans

81 Académie de médecine, fonds de la SRM, 122 d' 5, n° 1-13.

le temps⁸². Ces relations seront suivies de vingt-six autres mémoires consacrés à des épidémies dans les dix volumes publiés par la Société royale de médecine au cours de son existence. Le fait que la maladie de Villeneuve ait à ce point retenu l'attention à Paris tient aux circonstances (les origines du fonctionnement de la commission des épidémies, devenue Société royale de médecine) mais aussi à la réactivité et à la mobilisation d'acteurs locaux nombreux et à la multiplicité des enjeux soulevés, qui ne sont certes pas tous directement explicités par un discours majoritairement consacré aux causes, aux symptômes et aux remèdes contre le mal. Le texte publié par Vicq d'Azyr et Jeanroy est analytique par sa volonté de mentionner les diverses observations et opinions médicales, et oriente dans un sens strictement médical des faits dont certains aspects, de nature économique et politique, échappent aux rapporteurs, qui n'ont pas fait le déplacement à Villeneuve. Il n'en reste pas moins le témoignage d'une volonté d'exemplarité, conçu pour montrer comment la médecine peut aider au gouvernement des hommes et des territoires.

Toutefois, il occulte une approche complémentaire de l'épidémie qui s'est poursuivie au-delà de la crise de 1776 et qui témoigne de la prise en compte conjointe du critère géographique (la localisation) et du critère social, ce qui est le propre d'une démarche environnementale. Jean-Baptiste Verdeille, chanoine de la collégiale de Villeneuve, épaula Gastaldy et les chartreux qui distribuent des remèdes gratuits. Entre mai et octobre 1777, il maintient une surveillance sanitaire et fait parvenir à l'intendant des relevés mensuels détaillant le nombre et l'état des malades, en distinguant les différents lieux et les rues de la bourgade selon le même principe que celui retenu pour l'enquête du 24 novembre 1776⁸³. Si le recul de la morbidité ne fait aucun doute, avec un déclin progressif du nombre de malades entre mai et octobre (mais il était déjà fortement amorcé depuis le début de l'année 1777), ces

82 L'autre exemple concerne l'« Extrait d'un mémoire rédigé par M. Perkins, médecin de Boston, sur la nature et l'origine des fièvres catarrhales [sic] épidémiques, et remis à la Société par M. Franklin », *Histoire de la Société royale de médecine (année 1776)*, *op. cit.*, 1779, p. 206-212.

83 Arch. dép. Hérault, 1 C 4655.

notations révèlent que ce sont les espaces les plus proches du Rhône et des mares qui sont les plus exposés aux maladies (quartiers du Rhône et du Bourguet, rue Saint-Pons), avec des taux de morbidité compris entre 71 et 98 %. Le critère social est introduit de façon assez maladroite et rend difficile l'interprétation des chiffres : l'enquête de novembre 1776 mentionne le nombre de pauvres parmi les malades, mais pas dans son rapport à la population globale des rues et des quartiers, ce qui ne permet pas de savoir si les quartiers les plus pauvres étaient les plus touchés. On préférerait aujourd'hui connaître la proportion de malades parmi les pauvres et les autres catégories sociales, que celle des pauvres parmi les malades. Cependant, les données fournies amènent à constater une anomalie : le quartier de la Tour et des Thuillières, un des plus peuplés de la ville (450 habitants, soit 18,4 % de la population totale) présente le plus bas taux de morbidité (28,9 % contre 54,8 % pour l'ensemble de la ville) ; or, parmi les malades de ce quartier relativement préservé, près de la moitié (43,1 %) sont pauvres, ce qui constitue la plus haute proportion de pauvres parmi les malades. Le taux de létalité dans ce quartier est un des plus élevés : 13,1 % contre 8,9 % pour l'ensemble de la ville. Cela suggère que dans des conditions sanitaires globales relativement favorables, les pauvres peuvent être davantage touchés, soit parce qu'ils travaillent dans les zones infestées par la maladie, soit parce qu'ils consomment une eau souillée. On observe aussi que la pauvreté aggrave les conséquences de la maladie. Cet essai de prise en compte des critères sociaux, bien que maladroit, est mené près d'un demi-siècle avant les travaux de Villermé et la naissance de l'hygiénisme⁸⁴. La démarche du chanoine Verdeille n'est pas exploitée par la Société royale de médecine, car elle est menée tardivement et ne correspond pas à la méthode de l'enquête nationale, mais elle exprime un souci de comprendre les conditions globales de l'épidémie pour les besoins d'une politique publique locale qu'appuient les services de l'intendance.

*

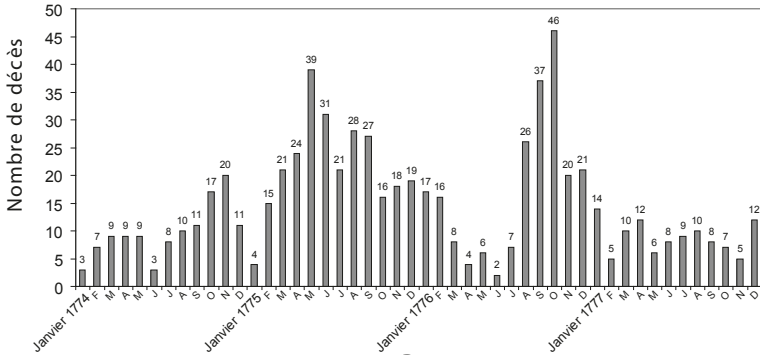
84 Gérard Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publique en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010.

L'étude du cas de Villeneuve-lès-Avignon en 1776 remplit un double objectif, efficacement balisé par l'historiographie précédemment présentée : d'une part elle aide à connaître les représentations et les savoirs des contemporains sur leur environnement sanitaire ; d'autre part, elle apporte des éléments concrets à la reconstitution des caractères objectifs d'une épidémie. La mise en regard de ces deux approches, pour utile qu'elle soit, n'est cependant pas suffisante, car elle pousse à substituer le vocabulaire et les concepts actuels à ceux du passé au nom d'une vérité scientifique que nous détiendrions grâce aux progrès accomplis depuis plus de deux siècles. Or cela ne permet pas de comprendre les enjeux sociaux et politiques auxquels ont été confrontées les populations concernées. L'analyse de l'épidémie de Villeneuve montre aussi comment la démarche historique peut s'efforcer de dépasser la dichotomie entre représentations (la culture médicale populaire et savante) et « réalités » (la nature objective et objectivée de la maladie) pour atteindre un niveau supérieur de compréhension prenant en compte le caractère complexe et hybride du phénomène.

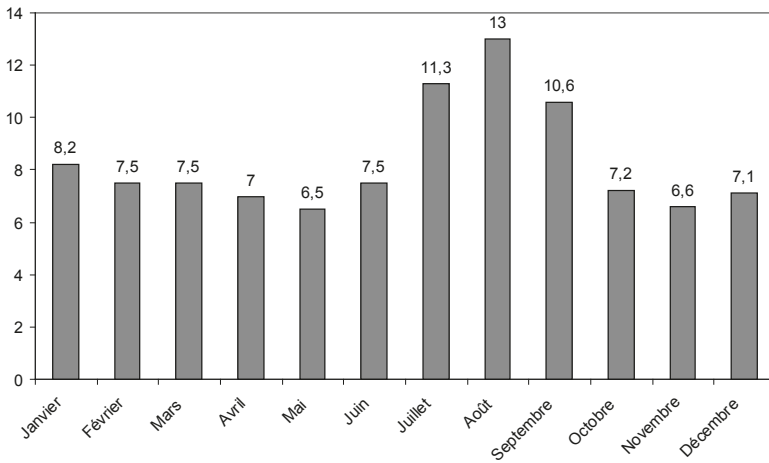
Ainsi, étudier une crise épidémique à une échelle micro-historique en utilisant les méthodes de la critique des sources textuelles, ce n'est pas seulement apporter un éclairage supplémentaire à la démographie historique ou forger des outils pour la compréhension des maladies anciennes. C'est aussi montrer comment différents acteurs (médecins, administrateurs et habitants des lieux concernés) s'emparent d'une crise ponctuelle jugée grave, identifiant et construisant un événement, pour déboucher sur une nouvelle gestion du territoire. C'est enfin comprendre ce que dit cette gestion des diverses formes d'appropriation de l'espace et de la redéfinition des rapports de force locaux, souvent dans le conflit. L'approche locale et totale évite la tentation d'une histoire qui proposerait un seul modèle de crise sanitaire, substituable d'un endroit à l'autre, ou un seul modèle de conception de la maladie. Elle ne constitue cependant pas une fin en soi : les changements d'échelle sont porteurs d'autres éclairages. Ainsi faudra-t-il à l'avenir interroger à nouveau les mutations intervenues en France et en Europe dans la gestion des crises épidémiques à différents moments historiques, et pas seulement à la fin du XVIII^e siècle.

Élargie à ces différents questionnements, l'histoire des épidémies peut apporter un regard neuf sur la façon dont les populations organisent leur existence en fonction de leur rapport aux choses environnantes. La qualité de l'air, de l'eau et des sols, l'influence de l'alimentation et plus récemment les conditions de travail ont fait l'objet de recherches spécifiques qui méritent d'être développées non seulement à la lumière des évolutions des conceptions médicales au cours de l'histoire, mais aussi en prenant en compte les modalités d'appropriation de ces facteurs environnementaux : la maladie, notamment dans sa dimension épidémique, donc collective, exprime au moins autant que le discours médical qui l'interprète les modalités des relations entre l'homme et les *circumfusa* ; les réactions locales face à l'épidémie, qui laissent souvent les médecins sceptiques devant un certain fatalisme mais qui suscitent également des demandes de secours, révèlent une géographie vécue des territoires et des usages de leurs composantes. Il est notable que l'intérêt croissant porté par l'administration et le corps médical à de petites épidémies rurales au cours du XVIII^e siècle corresponde au renouvellement de la médecine des « lieux ». L'analyse historique peut ainsi rejoindre les préoccupations de l'anthropologie et participer à cette déconstruction des rapports entre nature et culture chère à Philippe Descola. Plutôt que de dénoncer l'insalubrité des milieux de vie et les comportements imprudents des populations de la période moderne, comme le faisaient déjà les médecins de la période moderne, il est judicieux de s'interroger sur les choix opérés entre différentes stratégies d'usage des choses environnantes (l'eau, la terre, le monde végétal et animal...), dans un contexte où la maladie est un risque récurrent dont les populations doivent se protéger – au même titre que d'autres risques : événements climatiques, inondations, érosion des sols, pertes de récoltes, conflits sociaux... Le choix de privilégier une lutte en particulier peut s'imposer à un moment donné, mais dans la durée, l'arbitrage doit tenir compte du continuum sociétés-nature et de paramètres nombreux, entraînant des résistances plus ou moins fortes des parties de la population qui s'estiment lésées ou menacées. Les progrès de la lutte contre les maladies accomplis au cours des révolutions médicales qui se sont succédé depuis le XVIII^e siècle ne peuvent occulter cette leçon, toujours actuelle, offerte par l'histoire environnementale des épidémies.

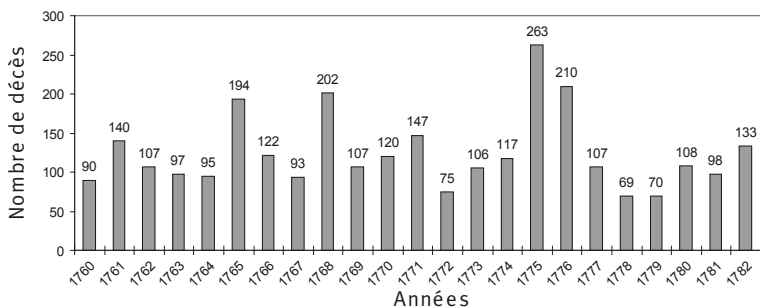
ANNEXES



1. Nombre mensuel de décès à Villeneuve-lès-Avignon de 1774 à 1777.
Source : Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, GG 29 (paroisse Saint-Pons)
et GG 31 (paroisse de la Barthelasse)



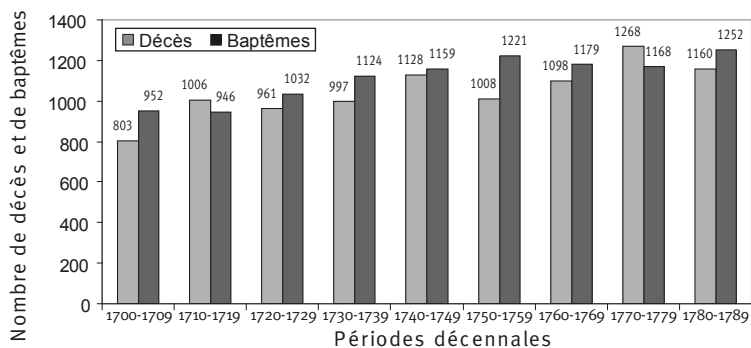
2. Fréquence des décès pour chaque mois à Villeneuve-lès-Avignon
(période 1700-1789). Source : Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, GG 24, 25, 27 et 29
(paroisse Saint-Pons) et GG 31 (paroisse de la Barthelasse)



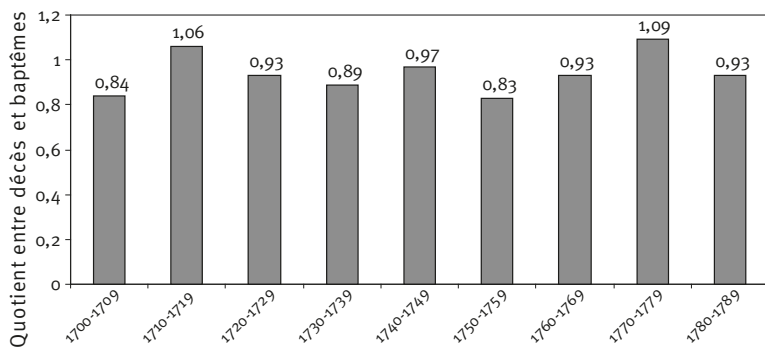
3. Nombre de décès annuels à Villeneuve-lès-Avignon de 1760 à 1782.

Source : Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, GG 27 et 29 (paroisse Saint-Pons) et GG 31 (paroisse de la Barthelasse)

182



4 a. Nombre de décès et de baptêmes à Villeneuve-lès-Avignon par périodes décennales entre 1700 et 1789.



4 b. Rapport entre décès et baptêmes à Villeneuve-lès-Avignon par périodes décennales entre 1700 et 1789. Source : Arch. mun. Villeneuve-lès-Avignon, GG 24, 25, 27 et 29 (paroisse Saint-Pons) et GG 31 (paroisse de la Barthelasse)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-------------------|---|
| Préface | |
| Lucien Bély | 7 |

PREMIÈRE PARTIE

PRÉMISSSES DE L'HISTOIRE ENVIRONNEMENTALE

| | |
|---|----|
| Emmanuel Le Roy Ladurie et la naissance de l'histoire environnementale (1966-1975) | |
| Grégory Quenet | 13 |
| Une histoire relique ou un horizon scientifique durable ? Sociétés et risques climatiques sous l'Ancien Régime | |
| Emmanuel Garnier..... | 33 |

183

L'ENVIRONNEMENT À L'ÉPOQUE MODERNE • SUP • 2018

DEUXIÈME PARTIE

OBJETS DE RECHERCHE

| | |
|---|-----|
| Le jardin botanique urbain en France au XVIII ^e siècle | |
| Émilie-Anne Pépy..... | 61 |
| Histoire maritime et histoire de l'environnement | |
| Gérard Le Bouëdec | 85 |
| En forêt de Compiègne, les héritages de l'époque moderne | |
| Jérôme Buridant..... | 125 |
| Pour une histoire environnementale des épidémies européennes à l'époque moderne : approches historiographiques et étude de cas | |
| Patrick Fournier..... | 149 |

